

François-Xavier Garneau

Histoire du Canada (édition de 1944)

Tome III

TV5MONDE

La télévision qui aime les livres

François-Xavier Garneau
Histoire du Canada

Tome III



BeQ

François-Xavier Garneau

Histoire du Canada

*Selon la huitième édition entièrement revue et
augmentée par son petit-fils Hector Garneau*

III

**Les éclaireurs de l'Ouest
Québec repousse l'envahisseur
D'Iberville et les Anglais**

La Bibliothèque électronique du Québec
Collection Littérature québécoise
Volume 69 : version 1.1

Cette numérisation reprend la huitième édition,
en neuf volumes, publiée en 1944,
par les Éditions de l'Arbre, à Montréal.

Livre quatrième

Chapitre II

Découverte du Mississippi 1673

Si nous voulions marquer en peu de mots les motifs qui ont amené les Européens en Amérique, nous dirions que les Espagnols y vinrent pour chercher de l'or, les Anglais, la liberté politique et religieuse, et les Français pour y répandre les lumières de l'Évangile. Pendant longtemps la voix de la religion domina toutes les autres voix en Canada et à Paris, quand il s'agissait du Nouveau-Monde. Aussi bien le prosélytisme catholique a joué un rôle capital dans l'établissement de la Nouvelle-France. Le missionnaire marchait à côté du défricheur pour l'encourager et pour le consoler ; il suivait l'explorateur et le traitant dans leurs courses périlleuses ; il s'installait parmi les tribus les plus

reculées afin d'y annoncer la parole de Dieu. Maintes fois on le vit tomber héroïquement sous la hache des sauvages qui avaient déclaré une guerre mortelle à ses doctrines. Son dévouement, surtout aux heures critiques de la colonie, était sans bornes.

[Ce qui mérite tout d'abord de retenir l'attention c'est le prodigieux effort et l'œuvre capitale poursuivis en Amérique, au prix de sacrifices sans nombre et parfois incroyables, par les Pères de la Compagnie de Jésus]. Ils remplissaient une tâche noble et sainte dans les contrées d'outremer, en soutenant la lutte de l'esprit contre la matière, de la civilisation contre la barbarie. Partis de Québec, ils se répandirent parmi toutes les peuplades sauvages que l'on trouvait dispersées depuis la baie d'Hudson jusque dans la vallée du Mississipi. Un bréviaire suspendu au cou, un crucifix à la main, ils accomplissaient, souvent au péril de leur vie, les plus rudes voyages en des terres inconnues où ils devançaient les plus intrépides explorateurs. On leur doit la découverte de plusieurs vastes pays, avec lesquels ils formaient alliance au nom du

Christ et par la vertu de la croix. Cet emblème religieux produisait sur l'esprit des indigènes, au milieu des forêts sombres et silencieuses, un effet singulier et touchant, qui plus d'une fois désarmait ces hommes farouches mais sensibles aux sentiments profonds et vrais. C'est dans ces sensations, dit l'historien américain Bancroft, que le missionnaire fondait l'attrait qui le faisait rechercher de l'homme des bois. Les doctrines douces, enseignées par lui, contribuaient à le rapprocher davantage de ses néophytes, et à lui assurer les moyens de s'avancer, de cabane en cabane et de peuplade en peuplade, jusqu'aux nations les plus éloignées. (*History of the Colonization of the United States*, 14th edition, New-York, 1854, tome III, p. 125.)

Ces religieux, avec lesquels il y eut aussi des Franciscains, n'étaient jamais plus admirables que lorsqu'ils s'employaient à éclairer les barbares dans toutes les parties du globe. Leur Société, on le sait, fut fondée [par un moine espagnol justement célèbre, qui avait achevé ses études à l'université de Paris, saint Ignace de Loyola], au temps de la Réforme protestante,

pour refréner les désordres et les violences sanglantes que cette révolution avait déchaînés, à travers l'Europe, dans les idées et dans les croyances, et pour aller prêcher l'Évangile aux infidèles. Ses règles ne permettent de recevoir que des hommes d'une grande énergie morale, attachés à la puissance du Souverain Pontife, et dévoués au triomphe de la foi catholique, dont ils deviennent spécialement les défenseurs contre l'hérésie et l'idolâtrie. Se donnant tout entiers à l'enseignement, à la prédication, au ministère religieux, quel ascendant ne pouvaient-ils pas espérer prendre sur l'esprit et la conduite des peuples ? En peu de temps les Jésuites eurent les meilleures écoles de l'Europe. Isolés du monde, ils formèrent au milieu de lui, une sorte de république intellectuelle, soumise à la discipline la plus sévère, et dont le mot d'ordre était porté en tous lieux. C'est ainsi que leur influence s'étendit bientôt dans toutes les sphères et dans toutes les classes de la société. S'élançant ensuite hors de la civilisation, ils allèrent jusqu'aux extrémités de la terre convertir les infidèles à la foi catholique, suivant l'exemple du Christ et de

ses apôtres, par une éloquence persuasive qui captivait les multitudes. Ils firent briller la croix des rives du Japon aux points les plus reculés de l'Amérique, depuis les glaces de l'Islande jusqu'aux îles de l'Océanie. C'est ce dévouement héroïque et humble tout à la fois qui a étonné le philosophe, et conquis l'admiration des historiens protestants [comme Bancroft, Parkman et Thwaites].

De leur côté, les voyageurs tantôt pour s'illustrer par de glorieuses découvertes, tantôt pour s'enrichir par la traite des pelleteries, ont quelquefois frayé la route aux missionnaires eux-mêmes. Les plus célèbres sont Champlain, [Étienne Brulé], Jean Nicolet, [Groseilliers et Radisson], Nicolas Perrot, Louis Jolliet, Cavalier de La Salle, [Greysolon Du Lhut] et La Vérendrye.

Nous avons vu déjà que le fondateur de Québec avait, pour sa part, [exploré les côtes de la Nouvelle-Angleterre (1605)] et découvert le lac Champlain (1609). [Son interprète chez les

Hurons, Étienne Brulé alors âgé de dix-sept ans, est le premier Européen qui ait navigué sur l'Ottawa, le lac Nipissing, la rivière des Français et la baie Georgienne jusqu'au lac Huron (1610-1611) ; il découvrit aussi, en 1615, le lac Ontario. Chargé ensuite d'une mission auprès des Andastes, qui habitaient sur la rivière Susquehanna, Brulé parcourut la province actuelle de l'Ontario et les futurs États de New-York, de la Pennsylvanie et de Maryland, puis franchissant la baie de Chesapeake, finit sa course au cap Charles, en vue de l'Atlantique (1615-1616). Vers 1622 (?), il se rendait au saut Sainte-Marie et au lac Supérieur d'où il rapporta un lingot de cuivre. Brulé avait pour compagnon un autre Français nommé Grenelle ; il fut lui-même tué et mangé par les Hurons (1632). Un jeune interprète de Champlain, Jean Nicolet, parvint, en 1634, à la tête du lac Huron et, passant le détroit de Mackinac, reconnut le lac Michigan et la baie Verte (Green Bay) ; continuant son voyage, il entra dans la rivière aux Renards (État de Wisconsin) et s'arrêta] à trois jours de navigation « des grandes eaux », comme

les indigènes désignaient le fleuve Mississipi. [Nicolet né à Cherbourg en Normandie (1598), était arrivé au Canada en 1618 et devint interprète des langues huronne et algonquine pour la Compagnie de la Nouvelle-France. On l'employa également dans les négociations de paix avec les Iroquois. Il se rendait de Québec aux Trois-Rivières pour aller délivrer un sauvage Sokokiois lorsque, en vue de Sillery, son embarcation chavira, et il périt avec tous les occupants sauf un seul (1642)].

Tandis que ces hardis pionniers étendaient le champ de la géographie américaine vers l'ouest, un Récollet, le P. Jean d'Olbeau, en mission chez les Montagnais de Tadoussac, avait traversé, [dès 1615,] la région montagneuse et pittoresque du Saguenay, et visité les Betsiamites et les Papinachois, au nord du golfe Saint-Laurent. [La même année, un autre Récollet, le P. Joseph Le Caron, montait au pays des Hurons et y retournait plus tard (1623) avec le P. Nicolas Viel et le Frère Sagard. En 1636, on trouve le P. d'Olbeau parmi les Esquimaux du Labrador.] En 1647, le lac Saint-Jean fut découvert par un Jésuite, le P. de

Quen. Quatre ans après, les Français, en s'élevant toujours vers le nord, s'avancèrent un peu plus qu'à mi-chemin entre le Saint-Laurent et les rivages de la baie d'Hudson, dont les habitants firent demander des missionnaires.

Au sud du Saint-Laurent, le P. Gabriel Druillettes alla du fleuve à l'Atlantique, en remontant la rivière Chaudière et descendant celle de Kennebec jusqu'à la mer. Il exécuta ce voyage dans l'été et l'automne de 1646. Il fut l'apôtre des Abénaquis, dont il gagna l'estime et la vénération. Il rendit ainsi un grand service à la colonie, en cimentant l'amitié qui unit toujours ensuite les Français à cette nation intrépide, que les Iroquois eux-mêmes n'osèrent jamais attaquer.

Dans une autre direction, les traitants et les religieux, poussant toujours vers la source du fleuve Saint-Laurent étaient parvenus à l'extrémité supérieure du lac Huron. Les Pères Jésuites, Jean de Brébeuf, Gabriel et Jérôme Lalemant, [Chaumonot, Garnier, Claude et Pierre Pijart,] Raymbault, Daniel, [Ragueneau,] y

avaient fondé, au nord et au sud, à l'est comme à l'ouest, des villages chrétiens, [principalement : la Conception (1637) ; Saint-Louis et] Sainte-Marie (1640) ; [Saint-Esprit (1641-1644) ;] Saint-Joseph, [Saint-Jean-Baptiste,] Saint-Ignace (1646) ; [Sainte-Élizabeth (1644) ; Saint-Pierre (1648).] Le bourg de Sainte-Marie, placé sur une petite rivière (Wye) qui se jette dans la baie Matchedash, au sud de la baie Georgienne, y fut longtemps le point principal de ces missions.

[En 1669, le P. d'Ablon établissait, au sud du sault Sainte-Marie, une résidence de ce nom qui devint le centre de toutes les missions de l'Ouest.] Les sauvages voisins furent, en conséquence, appelés Sauteurs par les Français ; ils étaient de la famille algonquine. En 1671, les débris des Hurons, fatigués d'errer de forêt en forêt, se fixèrent dans l'île Michillimakinac, à l'entrée du lac Michigan, sous la conduite du P. Jacques Marquette ; il y commença [la mission de Saint-Ignace,] le premier établissement européen qui ait été fondé dans l'État actuel de Michigan.

En treize ans, de 1634 à 1647, dix-huit

Jésuites parcoururent cette vaste partie du continent. L'hostilité des Iroquois rendait alors la voie du lac Ontario très dangereuse, et obligeait à passer par la rivière Ottawa pour se rendre aux contrées occidentales. La nation Neutre, visitée par Champlain, et le sud du lac Érié, au delà de Buffalo, étaient en conséquence restés presque inconnus. On envoya de ce côté, en 1640, les PP. Chaumonot et Brébeuf, dont le voyage compléta la reconnaissance de l'immense vallée du Saint-Laurent, depuis l'Océan jusqu'au pied du lac Supérieur.

En 1641, les PP. Charles Raymbault, et Isaac Jogues atteignirent le sault Sainte-Marie, après avoir cheminé quelque temps au milieu des îles nombreuses et pittoresques du lac Huron. Ils trouvèrent au sault un rassemblement de deux mille sauvages, qui les accueillit avec bienveillance. À mesure que les Français s'avançaient vers le couchant, les bornes de l'Amérique semblaient reculer. Ils apprirent là les noms d'une foule de nations répandues au midi et à l'occident. On leur parla de tribus guerrières vivant de la culture du sol, et dont la race et la

langue étaient inconnues. « Ainsi, dit un auteur américain, le zèle religieux des Français avait porté la croix sur les bords du sault Sainte-Marie et sur les confins du lac Supérieur, d'où elle regardait déjà la terre des Sioux, dans la vallée du Mississipi, cinq ans avant que John Eliot, [ministre puritain,] de la Nouvelle-Angleterre, eût seulement adressé une parole aux sauvages qui étaient à six milles de Boston (1646) » (Brancroft).

On peut dire que [dès le début,] l'influence de la colonie sur les indigènes venait des missionnaires et des traitants. On les trouve partout, sur les bords de la baie d'Hudson, dans le golfe Saint-Laurent, à l'entrée des forêts du lac Supérieur. Ils donnaient aux peuplades qu'ils visitaient une haute idée de la nation française. Elles voyaient avec admiration ces prêtres et ces voyageurs s'abandonner seuls au milieu de leurs forêts, ou s'enfoncer dans des contrées que leur imagination superstitieuse remplissait d'hommes et d'animaux cruels, semait de périls terribles. Le merveilleux, dont l'ignorance aime à entourer ce qu'elle aperçoit pour la première fois, s'attachait

à la personne des Français, par cela même qu'ils étaient supposés avoir vu des choses extraordinaires. La crainte des Iroquois poussait aussi beaucoup de tribus à rechercher l'alliance française ; elles servaient ensuite elles-mêmes de rempart aux établissements canadiens.

[De 1654 à 1656, Médard Chouart Des Groseilliers, un jeune traitant, fut envoyé par le gouverneur Lauzon dans les régions de l'Ouest ; il aurait pénétré, paraît-il, au delà du lac Michigan (Relations des Jésuites 1656). Peu après Des Groseilliers et son beau-frère, Pierre-Esprit Radisson, devenus célèbres,] entraînés par la curiosité et l'esprit d'aventure, [prirent le chemin du pays des Grands Lacs. Ils partirent des Trois-Rivières, en juin 1658, avec une trentaine de Français et des sauvages, accompagnés de deux Jésuites, et par la rivière Ottawa atteignirent le lac Huron. Après une halte chez les Cheveux-Relevés, dans l'île Manitoulin, ils gagnèrent les rives de la baie Verte où les Poutewatomis les reçurent pendant l'hiver. Le printemps venu, ils

se rendirent parmi les Mascoutins, au sud de la rivière aux Renards. Partout on leur témoigna une grande joie. C'est alors que traversant le Wisconsin, Groseilliers et Radisson seraient entrés dans le haut Mississippi lequel ils auraient remonté jusqu'au-dessus du lac Pepin (État de Minnesota) Ils « firent heureusement rencontre d'une belle rivière, grande, large, profonde, et comparable, disaient-ils, à notre grand fleuve Saint-Laurent » (Relation de 1660). D'ailleurs] les yeux tournés vers les immenses solitudes de l'Ouest, ils avaient appris l'existence des Sioux et ils résolurent de les visiter. [En quittant le sault Sainte-Marie, ils longèrent les bords méridionaux du lac Supérieur et atteignirent ainsi la baie Chequamegon (Ashland). Sur une pointe de terre (Oak Point), on éleva un fort : c'est le premier poste fondé par des Européens dans ces parages. Les deux voyageurs, suivis de sauvages, s'acheminèrent ensuite, par le Sud, au pays des Sioux.] Ils virent en route les survivants des nations [(Hurons du Pétun, Outaouas)] vaincues et dispersées par les Iroquois et qui traînaient une vie misérable. Les Sioux [(occidentaux)

occupaient presque tout l'État de Minnesota et une partie du Wisconsin d'aujourd'hui. On les fit inviter à une fête ; on y convia aussi les Cristinaux dont quelques bandes demeuraient au sud du lac Supérieur. Au printemps de 1660, cinq cents personnes, comprenant dix-huit tribus de Sioux, des Cristinaux, des Hurons et des Outaouas, se réunissaient, en présence de Groseilliers et Radisson, près d'un petit lac (Knife Lake, au sud-est du lac Mille Lacs). Les pourparlers et les réjouissances durèrent trois semaines. Tout se termina par un traité de paix et d'amitié entre les nations de l'Ouest et du Nord et les Français. Là-dessus, Groseilliers et Radisson accompagnèrent les Sioux à leur principal village, Kathio. Ceux-ci] leur parurent être un peuple puissant [et belliqueux,] avec des mœurs plus douces que celles des sauvages orientaux. [Ils avaient pour armes des arcs et des flèches. Ils étaient sédentaires et] partagés en quarante bourgades très populeuses. Doués d'un grand sens naturel, ils n'exerçaient point sur leurs prisonniers ces cruautés qui déshonoraient la plupart des autres peuplades. En outre, ils avaient

conservé une connaissance assez distincte d'un seul Dieu. [Groseilliers et Radisson revinrent à la baie Chequamegon et rentrèrent] à Québec, à la fin d'août 1660, escortés de soixante canots chargés de pelleteries et montés par trois cents Hurons, Outaouas, Algonquins et Amikoués. Cette expédition eut pour résultat de révéler l'existence d'une multitude de tribus errant dans toutes ces contrées, entre autres les Cristinaux, dont les cabanes, [éparses au nord du lac Supérieur,] s'élevaient jusqu'à la vue des mers du Nord.

[Groseilliers était né en 1625 à Saint-Cyr en Brie aux environs de Paris et vint à Québec pour la première fois en 1639. Il entre alors au service des Pères Jésuites comme donné et va passer dix ans avec eux au pays des Hurons. Il habita quelque temps les Trois-Rivières avant d'entreprendre ses grands voyages de découvertes. Quant à Radisson, il vit le jour à Paris en 1636. Après son arrivée au Canada (1651), il avait été pris et adopté par l'une des cinq nations iroquoises, les Agniers ; mais il réussit à s'évader et retourna en France.

Cependant il se rembarquait bientôt pour rejoindre Des Groseilliers aux Trois-Rivières].

En 1660, le P. René Ménard, Jésuite, « chargé d'années et d'infirmités » partit avec quelques Algonquins afin d'aller prêcher l'Évangile aux Outaouais et aux autres tribus éparses sur les bords du lac Supérieur. Il s'arrêta huit mois dans une baie de la rive méridionale, qu'il nomma la baie de Sainte-Thérèse (Keweenaw Bay), où il n'eut pour nourriture que du gland et de l'écorce d'arbre pilée ; il quitta enfin ce lieu désolé (1661), et prit, par des rivières et des lacs, le chemin d'une bourgade huronne placée à l'entrée de la baie Verte. Un jour, pendant que son fidèle compagnon, [Jean Guérin], était occupé au canot, le P. Ménard entra dans le bois ; on ne le revit plus. [Guérin de même ne devait point revenir.] Le vénérable missionnaire jouissait d'une grande réputation de sainteté parmi les indigènes, dans l'esprit desquels il avait su s'insinuer par sa douceur et son onction. Bien des années plus tard, on retrouva sa soutane et son bréviaire entre les mains de Sioux, qui les gardaient pieusement et leur rendaient une espèce de culte. Les sauvages

avaient un respect superstitieux pour les livres, qu'ils prenaient pour des esprits. Quatre ou cinq ans après la mort des PP. Brébeuf et Garnier, assassinés par les Iroquois, un missionnaire découvrit chez ces barbares un Testament et un livre de prières qu'ils conservaient comme des choses saintes.

La recherche d'un passage aux Indes par le nord-ouest avait amené la découverte de la baie d'Hudson. Jean Cabot tenta le premier cette voie (1497). [Les Cortereal (1500-1501), Verrazano (1524) et Jean Fonteneau dit] Alfonse de Saintonge (1542) marchèrent sur ses traces. [En 1576, le navigateur anglais Martin Frobisher se rendait à la baie appelée d'après lui, au nord du détroit d'Hudson et deux ans après, il pénétrait dans ce bras de mer. John Davis découvrait, en 1585, le détroit qui a immortalisé sa mémoire.] Enfin, en 1610 (3 août), un autre marin anglais renommé, Henry Hudson, entra, [sur un navire de cinquante tonneaux,) dans la vaste baie qui porte son nom, et en reconnut [toute la côte orientale.) Il y périt, victime de la mutinerie de son équipage. [Deux ans après, sir Thomas Button,

avec deux vaisseaux, explora l'ouest de cette mer glaciale et découvrit la rivière Nelson. En 1615-1616, Robert Bylot et William Baffin s'avançaient vers le nord jusqu'à la baie dénommée depuis Baffin's Bay. Après eux, deux capitaines éprouvés, Luke Fox et Thomas James prirent la même direction, en 1631, et parcoururent l'ouest de la baie d'Hudson, du nord au sud ; le second rangea, en outre, la rive orientale de la baie baptisée d'après lui).

[Les Français furent les premiers à explorer, par l'intérieur des terres, les régions que baignent la baie d'Hudson). En 1661, le gouverneur d'Argenson, chargea Michel Le Neuf de la Vallière, gentilhomme canadien, assisté de Denis Guyon, Després-Couture, François Pelletier et des PP. Druillettes et D'Ablon, de se rendre par terre à cette baie si fameuse, en prenant pour guides des sauvages du pays. L'expédition partit de Québec au cours du mois de mai. Elle remonta le Saguenay, malgré les rapides qui en interrompent fréquemment la navigation. Parvenue au lac Saint-Jean, elle s'engagea dans une rivière affluente qu'elle suivit jusqu'au lac

Nékouba, à mi-chemin de Tadoussac à la mer du Nord : ce fut le terme de sa course. Les guides, ayant appris que les Iroquois portaient la terreur de leurs armes jusqu'à ces contrées reculées, dirent qu'ils en ignoraient la route, et l'on revint sur ses pas.

[La même année ou l'année suivante (1662), Radisson et Groseilliers se rendaient de nouveau, par la rivière Ottawa, à la baie Chequamegon et gagnaient la rive septentrionale du lac Supérieur. Ont-ils ensuite poussé à l'ouest et atteint le lac des Bois (Lake of the Woods), peut-être même le lac Winnipeg ? ou, plus probablement se portant vers le nord, sont-ils montés au lac Nepigon et de là jusqu'aux côtes de la baie James ? On ne saurait l'affirmer avec certitude. Ce qui néanmoins ne fait pas de doute, c'est que Radisson et Groseilliers connaissaient le chemin de la baie d'Hudson pour avoir fréquenté les Cristinaux et trafiqué avec eux. Ils savaient aussi toutes les ressources qu'offrait ce territoire pour le commerce des pelleteries, et ils voulurent en

tirer parti. De retour à Québec, en 1663, avec des peaux de castor évaluées à 60 000 livres, ils eurent, à ce sujet, maille à partir avec le gouverneur d'Argenson. Groseilliers alla porter plainte en France. Six mois après, il était de retour].

Les traitants et les missionnaires savaient à cette époque que le continent américain était séparé de l'ancien monde par les mers. La *Relation* des Jésuites de 1660 contient ces mots : « Ces deux mers, du Sud et du Nord, estant connues, il ne reste plus que celle du couchant qui joigne l'une et l'autre pour n'en faire qu'une des trois... ce qui nous fait juger que toute l'Amérique septentrionale, étant ainsi environnée de la mer au levant, au sud, au couchant et au nord, doit être séparée de la Groeslande (Groenland) par quelque trajet dont on a déjà découvert une bonne partie, et qu'il ne tient plus qu'à pousser encore de quelques degrés, pour entrer tout à fait dans la mer du Japon. » [Aussi bien l'intendant Talon dirigea Cavelier de La Salle vers le sud-ouest en 1669 et l'année suivante fit prendre à François Daumont de Saint-

Lusson la route de l'ouest et du nord. Au même temps, il proposait à Colbert d'envoyer] le capitaine Laurent Poulet, de Dieppe, reconnaître la communication des mers du Nord et du Sud (océan Pacifique) [par le détroit de Davis ou] par celui de Magellan. (Talon au roi, 10 oct. 1670. Le même à Colbert, 10 nov. 1670. Colbert à Talon, mars 1671).

Dès 1665, le Père Jésuite, Claude Allouez était parti en direction du lac Supérieur. La magnificence du spectacle que présente l'entrée de ce vaste bassin dut exciter puissamment son admiration. Il longea les montagnes de sable que les vents et les flots ont soulevées le long du rivage, et suivit, pendant douze milles, un cap de trois cents pieds de hauteur, formé par l'extrémité occidentale des Laurentides. Tout ici est en harmonie avec la nature accidentée et grandiose des pays du Nord. Les vagues ont travaillé ce bloc énorme de rochers ; elles y ont creusé des arches et des antres, taillé de hautes tours, au pied desquelles reposent des débris qui offrent de loin l'aspect de murailles, de dômes, de colonnes, d'édifices en ruines. Le moindre mouvement des

flots dans la profondeur des cavernes produit un bruit semblable à celui d'un tonnerre lointain. Le P. Allouez passa devant ces rochers, auxquels les voyageurs ont donné depuis les noms de Portails et de Rochers-Peints. [Après s'être arrêté dans la baie Keweenaw,] il atteignit la baie Chequamegon, où il trouva un village de Chippewas (1^{er} octobre 1665). Il y dressa une chapelle d'écorces et de feuillages, et prêcha en langue algonquine devant douze ou quinze tribus qui entendaient cet idiome. Sa réputation se répandit au loin. Les guerriers de différentes nations s'ébranlèrent pour venir voir l'homme blanc ; les Poutewatomis, des profondeurs du lac Michigan ; les Outagamis et les Sakis, des déserts qui s'étendent du lac Michigan au Mississipi ; les Cristinaux, nommés Cris par les Canadiens, des forêts marécageuses du Nord ; les Illinois, des Prairies, aujourd'hui couvertes d'abondantes moissons, et enfin les Sioux. Tous furent touchés de l'éloquence du missionnaire. Ils lui donnèrent des renseignements sur les mœurs, la puissance, la situation de leurs différents pays. Les Sioux [(orientaux ou nation du Bœuf)] lui dirent qu'ils

couvraient leurs huttes de peaux de cerfs, et qu'ils occupaient de vastes prairies sur les bords d'un grand fleuve nommé Mississippi. Le P. Allouez fit en deux ans près de deux mille lieues. Il poussa ses courses fort loin dans le Nord, où il trouva des Nipissings que leur frayeur des Iroquois avait conduits en ces climats neigeux.

La paix, rétablie entre les diverses nations indigènes, permettait alors aux traitants d'agrandir le cercle de leurs courses ; elle avait ouvert aux missionnaires les riches et fertiles plaines à l'ouest du lac Michigan. Le P. Claude d'Ablon, dont il sera parlé plus loin, prêchant dans ces contrées, apprit de son côté l'existence du Mississippi par la peinture magnifique que les naturels lui en firent. Il résolut d'en tenter la découverte en 1669. Mais ses travaux évangéliques l'empêchèrent de réaliser son dessein, quoiqu'il se fût approché bien près de ce fleuve. Il pénétra avec le P. Allouez, de 1670 à 1672, jusque chez les Illinois, visitant sur sa route les Mascoutins, les Kikapous et les Outagamis sur la rivière aux Renards, qui prend sa source du côté du Mississippi et se décharge dans le lac

Michigan. L'infatigable missionnaire avait même projeté de se rendre, avec le temps, jusqu'à la mer du Nord, pour s'assurer si l'on pouvait de là passer aux mers du Japon et de la Chine (Relations des Jésuites 1670).

[Radisson et Groseilliers avaient éprouvé des mécomptes, en France et en Canada, dans l'exécution de leurs projets. Décus et désireux avant tout de s'enrichir par le trafic des fourrures, les deux traitants s'adressèrent, en 1664, à des négociants de Boston. Ils n'eurent guère plus de succès. Ils allèrent alors offrir leurs services au roi d'Angleterre, Charles II, qui les accueillit favorablement (1665). Les deux transfuges furent même chargés du commandement d'une expédition à la baie d'Hudson. Ils firent voile, le 3 juin 1668, sur deux navires, mais une tempête força Radisson de revenir, tandis que Groseilliers atteignait sa destination (29 septembre). À l'entrée d'une rivière (Rupert) qui se déverse dans la baie James, on bâtit un fort qui fut nommé Charles. Pendant ce temps-là, Radisson s'employait à mettre dans ses intérêts les grands personnages du royaume, parmi lesquels le prince

Rupert, cousin de Charles II. Ses efforts aboutirent à la création de la Compagnie de la baie d'Hudson (2 mai 1670), qui a connu depuis une si heureuse fortune. Sous les auspices de cette compagnie, Radisson et Groseilliers effectuèrent encore un voyage à la mer du Nord (1670). Ils élevèrent un autre fort sur la rive occidentale, à l'embouchure de la rivière Nelson. Pour récompenser ses services à l'Angleterre, le roi conféra à Des Groseilliers l'Ordre de la Jarretière et lui fit don de vingt mille écus. Ajoutons que Radisson avait épousé la fille de sir John Kirke, dont les parents assiégèrent et prirent Québec en 1629].

[Au bruit de ces agissements, le gouverneur Courcelle et] Talon organisèrent, en 1671, une expédition à la baie d'Hudson, par la rivière Saguenay. Paul Denys de Saint-Simon la commandait. Il était accompagné de Jean-Baptiste Couture, fils aîné de Guillaume et d'un Jésuite, le P. Charles Albanel. Ils se mirent en route de Québec le 6 août et après des retards parvinrent enfin à la baie le 28 juin 1672. Ils proclamèrent, au milieu des landes désertes et

silencieuses, qu'elles appartenait au roi de France. On enterra au pied d'un arbre une plaque de cuivre, sur laquelle étaient gravées ses armes, pour marquer la prise de possession (Talon à Colbert, 10 nov. 1672). Comme l'embouchure du Saguenay était un poste de traite considérable, on avait toujours désiré nouer plus étroitement des relations avec les tribus qui habitaient vers la source de cette rivière, et avec les peuplades beaucoup plus reculées de la baie d'Hudson. On venait donc de faire un grand pas. Mais les Anglais, conduits par [Radisson et Groseilliers,] profitèrent les premiers de ces découvertes pour former des établissements à la baie. Ils devaient être, toutefois, trahis eux-mêmes à leur tour par leurs conducteurs, qui passaient d'un pays à l'autre, suivant leur intérêt du moment. [En effet, Radisson et Groseilliers, après des démêlés avec la Compagnie de la baie d'Hudson, se tournèrent du côté de la France (1674). Colbert, malgré tout, obtint leur grâce du roi et les dédommagea de leurs pertes. Les deux trafiquants reprirent donc le chemin du Canada (1675). Cependant Radisson, mal satisfait et en quête d'aventures

nouvelles, se rembarquait presque aussitôt pour entrer dans la marine. On le voit ensuite aux Antilles combattant contre les Hollandais, à bord de l'escadre du comte d'Estrées (1676-1678). Il revient enfin dans la colonie (1681) et va retrouver Des Groseilliers installé avec sa famille aux Trois-Rivières. Mais ni l'un ni l'autre ne pouvait renoncer à des entreprises auxquelles s'ajoutaient les profits tant convoités de la traite. La compagnie du Nord, formée à Québec par Aubert de La Chesnaye, allait leur confier la direction d'une expédition au pays qu'ils connaissaient depuis longtemps. Ils mirent à la voile avec deux petits navires, en 1682, accompagnés d'un interprète, Jean-Baptiste Godefroy. Ils abordèrent cette fois sur la rive nord-occidentale de la baie James actuelle, à deux cents lieues de la baie d'Hudson. Un poste de traite servant aussi d'habitation y fut construit et placé sous la garde de huit hommes aux ordres de Jean-Baptiste Des Groseilliers, fils de Chouart ; puis les deux explorateurs, de retour à Québec, reprirent la mer vers la France. C'est à ce moment que Radisson passait secrètement à

Londres pour se vendre une fois de plus aux Anglais. Ayant équipé deux frégates aux frais de la Compagnie de la baie d'Hudson, il vint déloger ses compatriotes, qu'il fit prisonniers et s'empara de tout le butin comprenant vingt mille peaux de castor (1684). En fin de compte, Radisson devait achever sa carrière dans la pauvreté, hors de sa patrie, (1710), tandis que Des Groseilliers mourait en Canada (vers 1698), satisfait de son lot, dans sa demeure non loin de Sorel].

[Nous avons rapporté au chapitre précédent quels motifs avaient engagé le gouvernement, en 1670, à envoyer Nicolas Perrot en mission chez les tribus de l'Ouest. Dès 1663, âgé de dix-huit ans à peine, il allait commercer, et plus tard demeurer dans les régions qui forment aujourd'hui les États de Michigan, Wisconsin, Minnesota et Illinois. Il entra en rapports suivis avec les Outaouas, les Poutewatomis, les Maloumines, les Outagamis, les Miamis, les Mascoutins, les Chippewas, les Sioux, les Illinois, dont la plupart lui accordèrent les droits et les honneurs réservés à leurs propres chefs. Tour à tour traitant et interprète, puis

commandant de la baie Verte et des pays voisins (1684-1699), il acquit une grande réputation. Par son ascendant sur les indigènes, par sa connaissance intime de leurs mœurs, leurs coutumes, leurs langues, par une éloquence singulière qui les séduisait, ce voyageur fut, pendant presque quarante ans, un intermédiaire puissant entre les autorités coloniales et les peuplades répandues depuis le lac Érié jusqu'au Mississipi et au lac Supérieur. Plus d'une fois, nous le verrons, quand des difficultés surgissaient avec ces tribus, ou parmi eux, l'habileté de Perrot rétablit la paix et maintint les nations de l'Ouest dans les intérêts de la France. Ce manieur de sauvages d'un type singulièrement original naquit en 1644, mais le lieu de sa naissance reste obscur. À peine débarqué au Canada, il s'était mis au service des Jésuites et des Sulpiciens comme engagé dans les missions des pays d'en haut. Vers 1673, après son mariage, il venait habiter le village de Bécancourt (dans le comté actuel de Nicolet) où il reçut le grade de capitaine de milice. C'est là qu'il finit ses jours (1717)].

L'impulsion nouvelle donnée à la colonie par

Colbert et Talon commençait à porter ses fruits. Le commerce se ranimait ; l'immigration ne cessait d'augmenter ; et les indigènes, dominés par le génie de la civilisation, craignaient et respectaient partout la souveraineté de la France. Au reste, de découverte en découverte, on était parvenu fort loin dans l'intérieur de l'Amérique. Le temps arrivait où l'on allait résoudre le problème de l'existence du Mississipi et de la direction de son cours. Il paraissait certain, par les pays qu'on avait parcourus au nord et à l'est sans le rencontrer, que ce fleuve, s'il était aussi grand que le disaient les sauvages, ne pouvait couler vers aucun de ces deux points. Il fallait qu'il se jetât dans le golfe du Mexique ou dans la mer Pacifique.

[Rappelons à ce propos que Champlain, dès 1630, aurait entendu parler du Mississipi : « Les peuples du pays ont assuré le sieur de Champlain, voyageant avec eux *qu'il y a un grand lac comme d'une mer lequel se descharge du costé des mers du Sud...* » *Mémoire en requête de Champlain pour la continuation du paiement de sa pension* (1630). À son tour, Jean Nicolet,

durant ses voyages, en avait été informé, en 1634, suivant *la Relation des Jésuites* (1640). Mais de nouveaux renseignements arrivaient, consignés dans les *Relations* de 1660, 1662 et 1667. Ainsi à la date de 1666, le P. Claude Allouez précise davantage quand il écrit notamment : « Les Nadouessiouek sont peuples qui habitent au couchant d'icy ; vers la grande rivière nommée Messipi ». Peu après c'est le P. Claude d'Ablon, occupé à répandre la parole divine au pays des Illinois, qui va projeter une clarté encore plus lumineuse. Et voici comment il s'exprimait, sur la foi des indigènes, dans sa *Relation* de 1670 : « Leur nation bien considérable habite vers une grande rivière ; cette rivière, située à quelques journées de la baie des Puants, est large d'une lieue et davantage qu'elle vient des quartiers du Nord et coule vers le Sud ; et si loin que les Sauvages qui ont navigué sur cette Rivière, allant chercher des ennemis à combattre, après quantité de journées de navigation, n'en ont point trouvé l'embouchure, qui ne peut être que vers la Mer de la Floride ou celle de Californie ». Or le P. d'Ablon vient d'être nommé supérieur général de

la mission de la Nouvelle-France. De retour à Québec, il fait part à Talon et à Frontenac des informations qu'il tient des Illinois qui désignaient indiscutablement le Mississipi, ou ainsi que certains l'appelaient diversement : *le grand lac, la grande rivière, la mer douce et la mer merveille*. D'ailleurs, au cours de son entretien, ce religieux avait bien recommandé au gouverneur le P. Jacques Marquette, un autre Jésuite fort éclairé, chargé de la mission de saint Ignace à Michillimackinac, comme le plus propre à participer à l'expédition qu'on préparait en qualité de missionnaire et de collaborateur. Et Frontenac acquiesça de bonnes grâces].

La solution de cette question mettrait son auteur au premier rang des explorateurs du continent. Talon, nous l'avons dit, y prenait un vif intérêt. Il appréciait la gloire qui en reviendrait à sa patrie, et les avantages incalculables que le commerce et la navigation pourraient retirer de cette importante découverte. Talon engagea donc Frontenac à envoyer Jolliet vers le Mississipi pour lever les doutes sur le cours du fleuve. Né à Québec vers le 21 septembre 1645, Louis Jolliet

[était le cinquième fils de Jean Jolliet, originaire de La Rochelle, charron et employé de la Compagnie de la Nouvelle-France, et de Marie d'Abancourt. Il fit ses études au collège des Jésuites, et y soutint brillamment une thèse en philosophie devant « toutes les puissances », c'est-à-dire le marquis de Tracy, Mgr de Laval, le gouverneur Courcelle et l'intendant Talon. Dès lors Louis Jolliet se destine à l'Église. Il entre au séminaire ; il reçoit la tonsure et les ordres mineurs. Transformation soudaine. Le jeune clerc jette le froc aux orties. Il s'oriente vers des horizons nouveaux. Après un séjour en France (1667-1668) où il se perfectionne dans l'hydrographie, Jolliet deviendra coureur de bois, trafiquant de fourrures, prospecteur de mines, et, en fin de compte, explorateur. Il voyage aux lacs Érié et Ontario, et se rend au lac Supérieur pour examiner, sur l'ordre de Talon, un gisement de cuivre. Il vit maintenant parmi les tribus sauvages riveraines, il apprend les langues algonquine et huronne ; cependant qu'il s'adonne à la traite. Rien alors ne fait soupçonner la fortune qui l'attend. Au cours de ces années actives mais

ternes, aucun rêve ambitieux, nulle visée grandiose n'a hanté son cerveau ou touché son imagination. Et l'on doit reconnaître pour lui, comme pour le P. Marquette, que ce sera sans en avoir eu l'idée première, et peut-être même sans l'avoir proprement voulu, qu'ils vont accomplir un geste prestigieux qui fera leur gloire]. Jolliet avait acquis toute l'expérience nécessaire pour mener à bonne fin l'entreprise qui occupait alors les esprits.

Louis Jolliet se mit en route le 17 mai 1673 avec cinq autres Français, et rejoignit le P. Marquette à Michillimackinac. Des Maloumines (sur la rive Menominee) à qui le P. Marquette avait déjà prêché l'Évangile et qui lui étaient très attachés, apprirent avec étonnement l'objet de leur voyage. « Ne savez-vous pas, lui dirent-ils, que ces nations éloignées n'épargnent jamais les étrangers ; que les guerres infestent leurs frontières de hordes de pillards ; que la grande rivière abonde en monstres qui dévorent les hommes ; que les chaleurs excessives y causent la mort ? »

Parvenus, sur la rivière aux Renards, au dernier village visité par [Nicolas Perrot et par] les PP. Allouez et d'Ablon, les voyageurs trouvèrent les Kikapous, les Mascoutins et les Miamis, qui vivaient ensemble comme des frères. Le conseil des anciens les accueillit avec bonté et leur donna deux guides [miamis]. Aucun Européen n'avait encore pénétré au delà de cette bourgade.

Jolliet, le P. Marquette et leurs compagnons continuèrent leur navigation (10 juin). Ils chargèrent leurs canots d'écorce sur leurs épaules pour faire le portage [de 2700 pas] qui sépare la rivière aux Renards de la rivière Wisconsin. Celle-ci coule vers l'ouest. En cet endroit, les guides, effrayés de tant d'audace, les abandonnèrent. Sans s'arrêter, les explorateurs français entrèrent dans le Wisconsin, et se laissèrent glisser sur ses eaux, au milieu de solitudes profondes. C'était toujours sur les deux rives un sol uni, une végétation vigoureuse, des prairies ou de hautes forêts. Ils se croyaient encore loin de leur but, lorsque, le 17 juin, ils débouchèrent tout à coup dans le grand fleuve

dont on parlait depuis si longtemps avec incertitude. [Il est à observer que la priorité de cette découverte a été attribuée successivement à trois Espagnols : Alonzo de Pineda (1519), Cabeza de Vaca (1528) et Hernando de Soto (1541).] L'existence du Mississipi ne faisait plus de doute maintenant, car sa largeur répondait à la description qu'en donnaient les indigènes. « Les deux canots, dit Bancroft, ouvrirent alors leurs voiles, sous de nouveaux cieux, à des brises nouvelles ; ils descendirent le cours calme et majestueux du tributaire de l'Océan, tantôt glissant le long de larges et arides bancs de sable, refuges d'innombrables oiseaux aquatiques ; tantôt rasant les îles qui s'élèvent au milieu du fleuve et que couronnaient d'épais massifs de verdure ; tantôt fuyant entre les vastes plaines de l'Illinois et de l'Iowa, couvertes de magnifiques forêts ou parsemées de bocages jetés au milieu de prairies sans bornes ». Ils firent ainsi soixante lieues [pendant quinze jours] sans rencontrer un seul homme. Enfin ils découvrirent, sur la rive droite, à travers une prairie, un sentier qui les conduisit, au bout de six milles, à l'entrée [du

village de Peouarea (Peoria),] situé sur la rivière de Moïngouera qu'on appelle, par corruption, la rivière des Moines. Ils s'arrêtèrent et appelèrent à haute voix. Quatre vieillards vinrent au-devant d'eux avec le calumet de paix. « Nous sommes des Illinois, dirent-ils, soyez les bienvenus parmi nous. » C'était la première fois que le sol de l'Iowa était foulé par des blancs.

Ces sauvages avaient entendu parler des Français, et désiraient depuis longtemps une alliance avec eux contre les Iroquois ; lesquels à deux reprises avaient fait irruption dans leur pays, [les obligeant à fuir au delà du Mississipi]. Ils s'empressèrent d'accueillir ces hommes de la seule nation qui eût résisté aux Cantons, et qui venait encore de les châtier, comme le leur apprit Jolliet. Ils donnèrent un festin à nos Français ; ils leur apportèrent des présents. Le chef [des Peouarouas, suivi de près de six cents sauvages,] les reconduisit ensuite sur le rivage, et, pour dernière marque de son amitié, il passa au cou du P. Marquette un calumet orné de plumes de diverses couleurs, passeport inviolable chez les nations indigènes.

Le bruit que les eaux du Missouri font en se jetant dans le Mississippi leur annonça de loin l'approche de ce puissant affluent. Quarante lieues plus bas, ils atteignirent l'Ohio, [que Cavelier de La Salle avait découvert en 1669-1670], et le territoire des Chaouanons. Peu à peu l'aspect du pays avait changé. Au lieu de vastes prairies, ils ne voyaient plus que des forêts épaisses, demeures d'une race dont ils n'entendaient point la langue. Ils étaient sortis des terres de la famille algonquine, bornées au sud par l'Ohio, et étaient sur celles de la race siousse. Les Dakotas ou Sioux habitaient à l'ouest du fleuve. Ainsi les Français allaient avoir besoin d'interprètes pour se faire comprendre sur les deux rives du Mississippi, où se parlaient deux langues mères différentes de celles des Hurons et des Algonquins, dont ils savaient la plupart des dialectes.

Ils continuèrent à descendre le fleuve et parvinrent à la rivière Arkansas, vers le 33^e degré de latitude nord, région qu'avait déjà visitée le célèbre voyageur espagnol Soto, en 1541. Le calumet, que le chef illinois leur avait donné, les

faisait accueillir partout avec beaucoup d'égards. Le chef d'un village d'Akanseas, placé vis-à-vis l'embouchure de la rivière [(sur la rive gauche du Mississippi)] vint au-devant d'eux et leur offrit du pain de maïs. Les haches d'acier dont se servaient ces sauvages annonçaient qu'ils commerçaient avec les Européens, et qu'on ne pouvait être loin des Espagnols et du golfe du Mexique. [Au vrai, la distance était de sept cents milles]. La chaleur du climat d'ailleurs en faisait preuve. Les Français étaient parvenus dans les régions où l'on ne connaît l'hiver que par les pluies abondantes qui y règnent dans cette saison.

Ne doutant plus que le Mississippi, par la direction de son cours, ne se déchargeât dans la mer du Mexique et non dans l'océan Pacifique, comme on avait pu le penser jusque-là, les deux découvreurs ne voulurent pas aller plus loin dans un pays dont les habitants leur étaient inconnus. Ils avaient constaté que le Mississippi n'offrait aucun passage à la mer Vermeille (golfe de Californie). Au retour (17 juillet), ils remontèrent le fleuve jusqu'à la rivière des Illinois, prirent leur route par cette rivière, passèrent à Chicago et

revinrent atterrir à la baie Verte sur la fin de septembre (1673), [ayant accompli un trajet de deux mille cinq cents milles], et l'un des voyages les plus retentissants de l'histoire. Ils venaient de découvrir le pays le plus riche de la terre, un sol arrosé par d'innombrables rivières, parsemé de forêts magnifiques et de prairies grouillantes de bisons, de cerfs et de toutes sortes d'oiseaux. Cette contrée, d'une fertilité prodigieuse, exporte aujourd'hui d'immenses quantités de céréales, dont une partie, depuis l'ouverture des canaux du Saint-Laurent, passe par le Canada pour aller se répandre sur les marchés de l'Europe.

Le P. Marquette demeura [dans la mission de Saint-François-Xavier (au sud de la baie Verte), cependant que Jolliet s'acheminait vers Michillimackinac où il passa l'hiver. Il en repartit au mois de mai suivant et rentra à Québec au début de l'automne (1674)]. Il apportait la nouvelle de leur découverte. Talon s'était déjà rembarqué pour la France. Jolliet, qui avait perdu ses papiers dans les rapides de Lachine au-dessus de Montréal, en descendant le fleuve Saint-Laurent, fit de vive voix son rapport à Frontenac.

Il mit ensuite ce rapport par écrit, et l'accompagna d'une carte tracée de mémoire.

L'encouragement que Talon avait donné à l'entreprise lui en fait partager la gloire. Car l'on ne saurait trop honorer la mémoire de ceux qui ont contribué, tout en servant l'État, à l'agrandissement de leur patrie. [C'est peu après, en 1675, que Louis Jolliet se mariait à une jeune héritière de dix-neuf ans, Claire-Françoise Bissot, fille de Marie Couillard et arrière-petite-fille de Louis Hébert ; ils eurent sept enfants. Quatre années à peine passent. Jolliet, qu'obsède encore l'attrance d'aventures lointaines, repart pour une nouvelle expédition, dirigée cette fois, vers la baie d'Hudson, en prenant la route du Saguenay. Rendu à sa destination, il trouvait soixante Anglais installés près du rivage où ils avaient bâti trois forts. On lui offrit la somme de dix mille livres, en plus de mille livres de pension, s'il consentait à passer à l'Angleterre. À quoi Jolliet répondit fièrement « qu'il était né sujet du roi de France et se ferait gloire de le servir toute sa vie ». Ce voyage dura depuis le 13 mai jusqu'au 27 octobre 1679]. En récompense de cette

réussite, mais principalement de sa grande découverte, Jolliet reçut, six ans après, la seigneurie de l'île d'Anticosti, à l'entrée du fleuve Saint-Laurent. [Au surplus il avait demandé la permission de s'établir dans le pays des Illinois. Colbert fit parvenir cette réponse : « Il faut multiplier les habitants du Canada, avant que de penser à d'autres terres, et c'est ce que vous devez avoir pour maxime à l'égard des nouvelles découvertes qui sont faites ». (Lettre à Duchesneau, 28 avril 1677). En même temps Jolliet était nommé hydrographe du roi. Au reste, de nouvelles faveurs l'attendaient. On lui avait octroyé (1679), conjointement avec un autre, la concession des îles Mingan, au nord d'Anticosti ; en 1697, il se fit donner une troisième seigneurie sur la rivière Etchemin, dans le voisinage de Québec]. Il comptait tirer beaucoup d'avantages, pour la traite et pour la pêche, [des îles Mingan et Anticosti ;] il bâtit un fort [dans cette dernière île où il demeurait pendant l'été avec sa famille. À peu près au même temps, Jolliet avait par deux fois (1690, 1694) exploré les côtes du Labrador, ce qui lui valut encore le titre de pilote royal.

Cette année (1697), fort de sa riche expérience, il devient professeur et sera chargé du cours d'hydrographie à l'école de Québec. Mais sa fin était proche. Le premier parmi les découvreurs canadiens, dont la magnifique audace et les dons naturels l'égalent aux plus fameux, expirait à cinquante-cinq ans, (1700), sur une de ses terres des îles Mingan, à ce qu'il paraît]. Le nom de Jolliet a été donné à une montagne et à une ville situées sur la rivière des Plaines, dans l'État de l'Illinois actuel.

Le P. Marquette [alla visiter de nouveau les Illinois en 1675.] Ils étaient en guerre avec les Miamis et ils demandèrent de la poudre. « Je suis venu, leur répondit le Jésuite, vous parler de la prière. De la poudre ? je n'en ai point. Je viens pour faire régner la paix sur cette terre. » Il prêcha un jour devant deux mille guerriers de cette nation et une foule de femmes et d'enfants. Quoique sa santé fût épuisée par les longues fatigues de ses voyages, il se crut encore capable de retourner à Michillimackinac. [Il longeait la rive orientale du] lac Michigan, lorsque, sentant venir sa dernière heure, il se fit descendre [à

l'entrée d'une petite rivière (Ludington).] On dressa au-dessus de lui une cabane de branches : ce fut là qu'il rendit l'âme (19 mai 1675). Ainsi se termina, dans le silence des forêts américaines, la vie d'un missionnaire dont [la renommée, associée à celle de Jolliet ne périra point. Son nom reste aujourd'hui encore attaché à un comté, une ville, une université et une baie dans l'État du Michigan].

La découverte du Mississippi fit sensation en Canada, quoiqu'on y fût accoutumé depuis longtemps à de pareils événements, et qu'il ne se passât plus d'année sans que l'on annonçât l'existence de nouvelles contrées et de nouvelles nations. Chacun se mit suivant la coutume, à calculer les avantages que la colonie pourrait retirer de l'immense territoire dont venait d'hériter la France. Le Mississippi tombait dans le golfe du Mexique, il n'y avait plus guère à en douter : les possessions françaises allaient donc avoir deux issues à la mer, et embrasser, entre leurs deux grands fleuves, la plus belle partie du Nouveau-Monde.

Comme on n'avait pas descendu le Mississippi jusqu'à son embouchure, quelque incertitude subsistait encore. Les pays que le fleuve traverse au-dessous de l'Arkansas étaient inconnus. Les conjectures sur la configuration de l'Amérique dans cette latitude pouvaient être erronées. C'était un point qui restait à éclaircir.

[C'est à peu près à ce moment qu'apparaît sur la scène, dans un singulier contraste, par sa formation entièrement religieuse et par sa culture exceptionnelle, un autre découvreur, un nouveau Français, auquel était réservée la plus étonnante et en même temps la plus tragique fortune : Cavalier de La Salle]. Il se trouvait depuis quelques années à Québec, lorsque Louis Jolliet revint de son expédition du Mississippi. René Robert (Ignace) Cavalier de La Salle, était né à Rouen, le 21 novembre 1643, d'une famille honorable. [Il fut de bonne heure élève des Jésuites dans cette ville, et c'est à eux qu'il devra sa formation intellectuelle. Il entre bientôt au noviciat des Pères à Paris ; de là, il passe au collège royal de la Flèche où il suit les cours de mathématiques et de physique, et fait sa

philosophie et de même une partie de sa théologie. Ces études achevées, il va professer successivement à Alençon, à Tours et à Blois. Déjà, le 10 octobre 1660, il avait prononcé ses trois vœux de religion. Il a maintenant vingt-trois ans. À mesure qu'il avance dans la vie, il se rend plus nettement compte qu'il n'est pas appelé à l'état ecclésiastique, qu'il doit chercher ailleurs sa véritable vocation. Sa résolution est prise. Il adresse au Père Général une demande pour être relevé de ses vœux ; et sa demande étant agréée, le 1^{er} mars 1667, Cavelier de La Salle quitte la Compagnie de Jésus. La même année, il partait pour le Canada]. Sa première pensée fut peut-être de trouver un passage au Japon et à la Chine, [car, depuis deux siècles, cette idée était dans l'air]. Il n'apportait avec lui que son énergie indomptable et ses talents. [De haute stature, et bâti en force ; homme de sang-froid, concentré, opiniâtre, acharné au travail, dur envers les autres comme pour lui-même, mais d'une parfaite loyauté et d'une amitié sûre, ce Normand, au surplus, possède, avec] un esprit étendu et cultivé, [une imagination audacieuse et des

ressorts dynamiques de volonté et d'initiative par quoi il doit réaliser des choses dépassant l'humaine mesure.]

[Par son caractère imperturbable et par son cerveau créateur, Cavelier de La Salle s'apparente à Champlain. Non moins actif et prompt à exécuter, attestant la même suite dans les idées et une pareille continuité dans l'effort, s'il ne voyait pas plus grand que le fondateur de Québec, il voyait plus loin et embrassait plus d'horizon, plus d'immensité, plus d'inconnu. Aussi bien] le rapport de Louis Jolliet fut-il un jet de lumière pour son génie. Il conçut aussitôt un vaste dessein ; pour l'accomplir, il risqua sa fortune et sa vie.

Il commença par se faire des protecteurs, et parvint à gagner les bonnes grâces du comte de Frontenac, lequel aimait la hardiesse de ses idées, et ce caractère résolu qui le distinguait lui-même. Déjà favorisé par Courcelle et Talon, La Salle avait établi un comptoir de traite à huit milles de Montréal, à Lachine. Cet endroit était ainsi nommé par allusion au désir de La Salle de

chercher une route vers l'Asie. [C'est dans ce but, on l'a vu plus haut, qu'il se dirigeait, en 1669, avec les Sulpiciens Dollier de Casson et Galinée, au fond du lac Ontario. Quittant ensuite ceux-ci, La Salle alla visiter les Onnontagués. De là, il se dirigea vers le sud et découvrit la rivière Ohio qu'il aurait descendue jusqu'aux rapides de Louisville, dans le Kentucky (1669-1670) (*Mémoire sur le projet du sieur de La Salle, ... à Frontenac, 1677*)].

La Salle saisit le moment où le Canada était sous l'impression de la découverte du Mississippi pour communiquer ses vues à Frontenac. Il croyait qu'en descendant jusqu'à son embouchure le fleuve nouvellement visité, il trouverait un chemin au golfe du Mexique. Comme une pareille tentative exigerait des frais considérables, il dit qu'il la ferait volontiers si on lui donnait un point d'avitaillement pour ses voyages. [Il demandait, à cette fin, la concession du fort de Frontenac (Cataracoui) que le gouvernement avait fait élever (1673) à la sortie du lac Ontario.] Recommandé par son protecteur, La Salle se rendit en France, à l'automne de

1674, et obtint de Colbert tout ce qu'il désirait. Louis XIV l'anoblit ; il lui accorda la seigneurie du fort de Frontenac [et les terres et îles avoisinantes jusqu'à quatre lieues, avec le droit de chasse et de pêche, et le commandement de ce poste ; les habitants qui s'y établiraient auraient comme lui permission de traiter avec les sauvages (13 mai 1675). La Salle devait garder le fort en bon état et y maintenir une garnison ; mettre, à ses frais, vingt hommes au défrichement pour deux années ; bâtir une église et, en attendant, soutenir un religieux ; enfin, acquitter les dépenses effectuées pour dresser le fort et celles pour son entretien. Il s'agissait maintenant de trouver des fonds. Heureusement la famille de La Salle voulut les lui fournir et collaborer ainsi à l'entreprise. La Salle revint au Canada (1675). Avec lui étaient le célèbre Récollet, Louis Hennepin, et François Daupin de La Forest qui s'attacha désormais à son sort. Sans retard,] il se mit à agrandir son établissement. [Il remplaça le fort qui était en palissade par un autre en pierre à quatre bastions. Environ soixante personnes l'occupaient en 1677. Il fonda, à peu de distance,

deux villages où se fixèrent, dans l'un, douze familles françaises, dans l'autre, une centaine de familles sauvages.] Il fit, en outre, construire quatre barques pontées, [de vingt-cinq à quarante tonneaux,] les premières qui déployèrent leurs voiles sur le lac Ontario. Cela accompli, La Salle repassa en France (1677). Il venait chercher de nouveaux secours [et solliciter les pouvoirs nécessaires pour bâtir des forts dans l'Ouest et pour continuer ses découvertes vers le sud, en vue d'atteindre les boucles du Mississipi.] Il trouva de puissants protecteurs dans le prince de Conti [et dans Colbert qui firent agréer au roi toutes ses demandes. Cependant les dépenses à encourir étaient entièrement à la charge de La Salle : il n'en coûtait donc rien au trésor royal].

Plein d'espérance, La Salle s'embarqua à La Rochelle (14 juillet 1678), avec trente hommes, marins et ouvriers, des armes, des ancres, des voiles pour équiper ses navires, des articles de troc pour la traite des fourrures. Il amenait [le capitaine La Motte-Lussière et) le chevalier Henri de Tonty, [de naissance italienne], brave militaire qui s'associait de sa personne et de sa bourse à

ses projets. En arrivant à Québec, il s'achemina vers le fort Cataracoui (Frontenac) où son esprit d'initiative donna de l'activité à tout. Dès le 18 novembre, une des barques, [portant seize hommes, y compris La Motte et le P. Louis Hennepin, cinglait vers la rivière Niagara, qui se jette du lac Érié dans le lac Ontario ;] elle était remplie de marchandises et d'objets nécessaires à la construction d'un fort et d'un brigantin. Lorsqu'elle arriva à la tête du lac Ontario, les sauvages contemplèrent avec un plaisir mêlé de crainte ce navire couvert de sa haute voile blanche. À leur tour, les Français qui virent, quelques jours après, la cataracte de Niagara, furent saisis d'admiration à l'aspect d'un fleuve large d'un mille, accourant se précipiter d'un jet dans un abîme de cent soixante pieds, avec un bruit qui se fait entendre à plusieurs lieues de distance.

Les gens de La Salle commencèrent aussitôt la construction d'un fort [à deux lieues de l'embouchure du Niagara.] Quand les Tsonnontouans virent se dresser les murailles, ils murmurèrent. Pour ne point les avoir sur les bras,

La Salle convertit cet ouvrage en un magasin entouré de palissades. Durant l'hiver, il fit mettre sur le chantier, au-dessus de la chute, un bâtiment [de quarante-cinq tonneaux ; il fit aussi bâtir un second fort, sur l'emplacement actuel de Fort Niagara, qu'il nomma fort Conti. La Forest en eut le commandement.]

Les efforts de La Salle redoublaient [malgré les dures épreuves qui venaient l'accabler : en moins d'une année (1678-1679), il perdait trois de ses barques dont l'une, au prix de dix mille écus, contenait pour cinq mille livres de provisions ; il se fit en outre voler des peaux de castors et quantité de marchandises estimées à vingt mille livres ; et pour comble de malheur, le fort Conti et les logements voisins devenaient la proie des flammes]. La Salle n'en avait pas moins à cœur de réaliser ses desseins. Il envoya La Motte et le P. Louis Hennepin chez les Tsonnontouans [afin de les disposer favorablement à ses vues.] Lui-même visita ces Iroquois et plusieurs autres nations avec lesquelles il voulait nouer des relations commerciales. [Pendant son absence au fort

Frontenac] le *Griffon* fut achevé : c'est le nom qu'il donna à sa nouvelle barque, parce qu'il voulait, disait-il, faire voler le griffon par-dessus les corbeaux, par allusion à ses ennemis, que ses projets avaient rendus très nombreux. Tonty le fit lancer au printemps de 1679. Ce fut au milieu de salves répétées et des chants du *Te Deum* auxquels se mêlaient les cris de surprise des indigènes qui appelaient les Français *Otkon*, c'est-à-dire des Esprits.

La Salle étant de retour, le *Griffon* mit à la voile, le 7 août 1679, muni de sept pièces de canon et rempli d'armes, de vivres et de marchandises. [Il avait à son bord trente-cinq personnes dont trois Récollets, les PP. Gabriel de la Ribourde, Zénobe Membré et Hennepin]. Et au bruit de son artillerie, il entra dans le lac Érié. La Salle triomphait. Il parvint sans accident au Détroit, dont les beautés naturelles enchantèrent tous ses compagnons. Au lac situé vers le milieu du canal, il donna le nom de Sainte-Claire, que ce lac conserve encore. Le 23 août, on entra dans le lac Huron. Quatre jours après, on abordait à Michillimackinac, après avoir essuyé une

tempête. Les sauvages de l'île, en apercevant le navire qui s'élevait à l'horizon, ne furent pas moins étonnés que ceux des bords du lac Ontario, et le bruit éclatant du canon les jeta dans l'épouvante. Le chef français, couvert d'un manteau d'écarlate à bordure d'or, et suivi d'une garde, descendit à terre pour entendre la messe à la chapelle des Outaouas.

Il se remit en chemin (12 septembre) et alla jeter l'ancre dans la baie Verte (Green Bay). Cette première navigation sur les lacs devait avoir une fin malheureuse. La Salle, ayant appris que ses créanciers avaient fait saisir ses propriétés [au fort Frontenac et à Québec], renvoya le *Griffon* à Niagara avec une riche cargaison de pelleteries, [malgré les défenses royales], pour les désintéresser. [La barque, paraît-il, fut abordée en route par des Outaouas qui la brûlèrent après avoir massacré l'équipage. La perte du *Griffon* coûtait à La Salle une somme de quarante mille livres].

Après le départ de son navire, La Salle continua de remonter la vallée du Saint-Laurent

et des Lacs. Il se faisait accompagner par quatorze hommes de tous métiers, avec des armes et des marchandises. Rendu à l'embouchure de la rivière des Miamis, aujourd'hui Saint-Joseph, au sud du lac Michigan (1^{er} novembre), où le *Griffon* devait venir à son retour de Niagara, il bâtit un petit fort sur une éminence abrupte, baignée de deux côtés par la rivière et défendue d'un autre côté par une ravine profonde. Il balisa l'entrée de la rivière pour son bâtiment, dont dépendait en partie la continuation de ses entreprises, et renvoya deux hommes à Michillimackinac pour le piloter dans le lac. Comme la barque ne paraissait pas, La Salle, à l'approche de l'hiver, se résolut à pénétrer chez les Illinois. Laissant quatre hommes au fort, il partit (3 décembre 1679) avec les trois Récollets, le reste de ses gens, et Tonty, qui l'avait rejoint en ce lieu sans avoir pu retrouver tous ceux à la recherche desquels il s'était employé. La Salle parvint, sur la fin de décembre, à une bourgade déserte située [près du village actuel d'Utica] vers la source de la rivière Illinois, dans le canton qui porte aujourd'hui son nom. [Cette bourgade renfermait

quatre cent soixante cabanes, de quatre ou cinq feux chacune, et comptait une population de sept ou huit mille indigènes]. Il descendit la rivière jusqu'au lac Péoria (4 janvier 1680) où il rencontra un camp [d'environ quatre-vingts cabanes remplies] d'Illinois. Ces sauvages de mœurs douces et pacifiques, après un moment de défiance, lui donnèrent l'hospitalité. Selon leur usage, quand ils recevaient des étrangers fatigués d'un long voyage, ils frottèrent les jambes des Français avec de la graisse de bison et de l'huile d'ours. Ils apprirent avec plaisir que La Salle venait faire des établissements dans le pays. Comme les Hurons du temps de Champlain, les Illinois, qui étaient exposés aux courses des Iroquois, crurent que les Français seraient des alliés assez puissants pour les protéger. Les Illinois faisaient leurs cabanes de nattes de jonc plat, doublées et cousues ensemble. Ils étaient hauts de taille, forts, robustes, adroits à l'arc. Au dire du P. Membré, on les accusait d'être lâches, paresseux, dissolus et sans respect pour leurs chefs.

Les gens de La Salle, n'entendant point parler

du navire, commençaient à murmurer et à désertier : six hommes disparurent dans une nuit. L'entreprise lui semblait tendre maintenant vers un dénouement fatal. Depuis quelque temps, les obstacles se multipliaient autour de lui ; il fallait toute sa force d'âme pour les surmonter. [Plus d'une fois sa vie fut en danger : un nommé Duplessis le mit en joue, un autre tenta de l'empoisonner ; au surplus, un chef mascoutin fut dépêché secrètement auprès des Illinois pour les soulever contre lui]. La Salle voulut occuper ses compagnons, en [élevant sur une butte, près de la ville actuelle de Péoria], un fort qui fut nommé Crève-cœur, en mémoire des angoisses auxquelles il était en proie. Il prit alors la résolution de retourner lui-même à pied à Frontenac, éloigné de près de quatre cents lieues. Il y aurait des nouvelles du *Griffon* et en amènerait les objets nécessaires au grément d'une barque de quarante tonneaux qu'il avait mise déjà en construction à Crève-cœur, et destinée à descendre le Mississipi. Il chargea le P. Hennepin [avec deux autres, un Poitevin, Michel Accault, et un Picard, Antoine Auguelle, dit Duguay,] de suivre,

pendant ce temps-là, la rivière Illinois jusqu'au Mississipi, de remonter ce fleuve aussi loin que possible et d'examiner les contrées vers sa source. Et, après avoir laissé le commandement du fort à Tonty [avec quinze hommes,] il s'embarqua, le 2 mars 1680, accompagné de quatre Français et d'un sauvage. La rivière Illinois était, à maints endroits, couverte de glaces ou de neiges fondues. Il fallait, soit tirer les canots le long du rivage ou les transporter sur des traîneaux, soit marcher au travers des bois, sous la pluie, dans l'eau jusqu'à mi-jambe, n'ayant pour tous vivres que ce qu'on tuerait en route. [Après être rendu au fort des Miamis (Saint-Joseph), La Salle prit à l'est par les forêts du Michigan et, par la rivière Détroit et le lac Érié, atteignit Niagara (21 avril). Des nouvelles fâcheuses l'y attendaient. Des vingt ouvriers qu'il avait fait venir au fort, quatre seulement étaient restés ; en outre, son navire, le *Saint-Pierre*, qui apportait de France pour 20 000 livres de marchandises, se perdit dans le golfe Saint-Laurent. Sans perdre courage, La Salle reprit sa marche. Il arriva, enfin, le 6 mai, au fort

Frontenac, après le voyage le plus pénible, dit la *Relation* officielle, que jamais aucun Français ait entrepris dans l'Amérique].

[Pendant ce temps-là,] le P. Hennepin [et ses deux compagnons, partis du fort Crève-cœur, le 29 février,] avaient descendu la rivière Illinois jusqu'au Mississipi. [Ils remontaient le grand fleuve quand ils tombèrent entre les mains de cent vingt Sioux, près de l'embouchure du Wiscousin (11 avril). Ces sauvages les emmenèrent dans leur capitale, Kathio, les obligeant à faire encore deux cent cinquante lieues sur le haut Mississipi. Un jour qu'ils suivaient une troupe de mille Sioux à la chasse aux bisons, ils ne furent pas peu surpris de rencontrer, au-dessus du sault Saint-Antoine (vis-à-vis Minneapolis), cinq traitants conduits par Du Lhut (25 juillet). Tous retournèrent ensemble à la bourgade siousse. Grâce à Du Lhut, les trois captifs obtinrent bientôt leur liberté ; même le grand chef] traça sur un morceau de papier la route qu'ils devaient tenir. [Les Français, au

nombre de huit,] prirent leur chemin, à la fin de septembre, par la rivière Wisconsin et la rivière aux Renards, regagnèrent la baie Verte [puis Michillimackinac,] après avoir reconnu de magnifiques contrées. [Au printemps suivant (29 mars 1681), le P. Hennepin se dirigeait vers Québec et se rembarquait pour la France. Ce Père Récollet, bien qu'il eût admis n'avoir jamais navigué jusqu'à l'embouchure du Mississipi, osa s'en attribuer plus tard la découverte, avant La Salle et contre le gré de celui-ci. Avec une impudence incroyable, il n'hésita point à plagier la propre Relation du grand explorateur et celle de son compagnon, le P. Zénobe Membré, et de même l'ouvrage du P. Chrestien Le Clercq. En 1699 il voulut revenir au Canada, mais le roi le lui défendit formellement].

[Son libérateur, Daniel Greysolon Du Lhut, était né à Saint-Germain-en-Laye en 1647. Il avait servi dans l'armée française comme enseigne de la Compagnie lyonnaise, puis comme gendarme de la garde du roi. Deux fois il visita le Canada avant 1674. Cette année-là, il prit part aux campagnes de Franche-Comté et de Flandre

et assista à la sanglante bataille de Seneffe (11 août) en même temps que le P. Louis Hennepin qui était l'un des aumôniers. Peu après, il retraversait l'Atlantique avec son frère, Claude Greysolon de la Tourette, et s'établissait à Montréal (1675). On sait que les nations d'en haut y venaient assez souvent pour la traite des pelleteries. Du Lhut entra en rapports avec elles. Ainsi s'éveilla en lui le désir de parcourir leur pays et de pousser plus loin à l'ouest. Il prépara donc une expédition. Le 1^{er} septembre 1678, il partait accompagné de son frère et de six autres Français, par la route de l'Ottawa, gagnait le lac Huron et ensuite la côte nord du lac Supérieur. À Kaministiquia, où s'élève aujourd'hui la ville de Fort William, il bâtit un fort. L'année suivante, il pénétrait chez les Sioux et plantait les armes de la France à Mille Lacs (2 juillet 1679) et à trois cents milles plus haut. Comme on l'accusait de faire la traite sans congé, il alla se justifier auprès de Colbert. À son retour, sa vie se passe presque entièrement dans les régions de l'Ouest, où tantôt il commerce, tantôt il conduit des troupes, tantôt encore il commande des postes importants. Pour

faciliter l'accès des terres occidentales, il projeta d'établir une chaîne de forts. Lui-même construisit le fort de la Tourette, sur le lac Nipigon (1683), et le fort Saint-Joseph, à l'entrée du lac Huron, dans la rivière Sainte-Claire (1686). D'ailleurs, par sa fermeté et sa bravoure, il gagna le respect des indigènes. Son influence parmi les peuplades du lac Supérieur et du haut Mississipi était grande et, durant trente années (1678-1707), il la mit au service de la France. Il devait mourir à Montréal (1707).]

Tandis que le P. Hennepin explorait le haut de la vallée du Mississipi, les affaires de La Salle empiraient à Crève-cœur. Mais, pour faire bien comprendre les événements qui contraignirent Tonty à abandonner ce poste, il est nécessaire de dire en quelle situation se trouvait La Salle en Canada, et les craintes qu'excitaient dans le commerce ses projets sur les contrées occidentales.

Il était venu dans le pays sans fortune, comme on l'a vu, mais avec des recommandations qui lui donnèrent accès auprès des hauts fonctionnaires.

Bientôt il devint l'objet d'une faveur spéciale de la part du gouverneur, et d'une jalousie proportionnée à l'étendue de ses entreprises, de la part des traitants. [Parmi eux se trouvaient Jacques Le Ber, Aubert de la Chesnaye, Le Moyne et d'autres qui s'étaient associés pour le commerce des pelleteries et qui payaient au roi des droits annuels de 13 000 écus.] Ceux-ci tremblèrent pour leurs intérêts, surtout lorsqu'il eut obtenu, avec la concession du fort Frontenac, le monopole de la traite [dans le pays environnant] et ensuite [celui du trafic des peaux de bison] dans la vallée du Mississipi. Ils soulevèrent contre lui ses bailleurs de fonds et créanciers, qui, pendant son absence, saisirent ce qu'il avait laissé de biens à leur portée [à Montréal et au fort Frontenac (1679-1680). Bien plus. L'intendant Duchesneau fit mettre sous scellé les pelleteries qu'il avait en magasin à Québec. À son tour, le nouveau gouverneur La Barre donna l'ordre de s'emparer du fort Frontenac ; à ce que certains prétendent, il aurait peut-être même incité les Iroquois à massacrer La Salle. (*Mémoire pour rendre compte à Mgr le*

Marquis de Seignelay de l'état où le sieur de La Salle a laissé le fort Frontenac pendant le temps de sa découverte, 1682).] Aussi bien les trafiquants indisposèrent encore contre lui les tribus sauvages, et intriguèrent auprès de ses propres gens pour les faire désertter. Ils portèrent les Iroquois et les Miamis à prendre les armes contre les Illinois, ses alliés. À cette opposition du dedans vint s'ajouter l'hostilité du dehors. [Les négociants anglais et hollandais de la Nouvelle-York cherchaient à accaparer la traite des fourrures tandis que] les colons anglais, naturellement, voyaient avec déplaisir les Français s'agrandir tout autour de leurs établissements. Ils encouragèrent les Iroquois à attaquer les alliés de La Salle dans la vallée du Mississipi, et rendirent encore plus grave une situation beaucoup trop mauvaise. Tant d'obstacles et tant d'ennemis à la fois devaient ruiner des projets de commerce [et de colonisation d'une si large envergure et pleins de promesses pour l'avenir de la puissance française en Amérique, lesquels, à la vérité], dépassaient les forces d'un simple particulier.

Dans l'intervalle, Tonty, informé de ce qui se passait, faisait tout en son pouvoir à Crèvecoeur pour retenir les Illinois dans les intérêts de son chef. Ayant appris que les Miamis voulaient se joindre aux Iroquois, il se hâta d'enseigner à ses alliés l'usage des armes à feu, car ces deux nations avaient déjà adopté le fusil. Il leur montra aussi la manière de fortifier leurs villages avec des palissades. Lui-même s'occupait à bâtir le fort St-Louis [ou le *Rocher*, au haut d'une éminence de 125 pieds sur le côté sud de la rivière Illinois (1680)], quand les hommes qu'il avait laissés à Crèvecoeur, travaillés par les mécontents, démolirent le fort, pillèrent les munitions et les vivres, et désertèrent tous, [à l'exception de cinq. Mais les mutins ne s'en tinrent pas là. Ils rasèrent également le fort des Miamis, se saisirent des pelleteries de La Salle à Michillimackinac et enlevèrent tout ce qu'ils purent trouver dans le fort Niagara. (Récit de Cavalier de La Salle, dans P. Margry, tomes I, II)].

C'était au moment où [cinq cents Iroquois et cent Miamis] paraissaient à l'improviste sur le

village des Illinois (10 septembre 1680), et faisaient trembler ce peuple pusillanime. Cette irruption exposait au plus grand danger les Français restés fidèles à La Salle. Tonty intervint, et ménagea une espèce de paix, que les Iroquois, voyant à qui ils avaient affaire, n'eurent aucun scrupule à violer. Ils déterrèrent les morts, dévastèrent les champs de maïs, commirent cent autres atrocités. [Pendant ce temps, d'autres indigènes, les Kikapous, pourtant ennemis des Cinq-Cantons], assassinèrent le P. Gabriel de La Ribourde. Les Illinois, retraits vers le Mississipi, se dissipèrent peu à peu, et laissèrent les Français seuls au milieu de leurs ennemis. Tonty, qui n'avait plus que cinq hommes avec lui, abandonna à son tour la contrée (18 septembre 1680) [et regagna Michillimackinac (4 juin 1681)].

Tandis qu'il descendait par le côté nord le lac Michigan, La Salle le remontait par le côté sud. [Il avait quitté le fort Frontenac (10 août 1680) avec La Forest et vingt-cinq hommes,] et des agrès pour sa barque [en construction à Crève-cœur. Après un arrêt au fort des Miamis,

maintenant abattu, il atteignit sa destination (3 décembre). Le fort de Crève-cœur était en ruine et sa barque encore sur le chantier.] Comme il n'y avait personne, [La Salle reprit sa route et descendit l'Illinois jusqu'au Mississipi. Alors, pour la première fois, il entra dans le grand fleuve (6 décembre). De retour à l'embouchure des Miamis, il se remettait en chemin, l'année suivante (1^{er} mars 1681), toujours accompagné de son lieutenant La Forest. Il avait projeté de former une ligue défensive avec les tribus de l'Ouest afin de tenir en respect les Cinq-Nations. Au reste sa rare habileté à manier les indigènes fit merveille. Les Illinois se réconcilièrent avec les Miamis, lesquels renoncèrent aux Iroquois. Des Abénaquis et des Mahingans, qui fuyaient leur pays livré à la guerre, des Chaouanons, venus de l'Ohio, furent gagnés à la cause française. Enfin des sauvages de la Nouvelle-Angleterre par leurs envoyés, promirent leur appui. Fort de ces résultats, La Salle revint au fort Frontenac puis à Montréal]. Quoiqu'il eût subi des pertes très considérables, il réussit à s'entendre avec ses créanciers, auxquels il laissa la liberté du

commerce dans l'Ouest moyennant de nouvelles avances qu'ils lui firent pour continuer ses découvertes.

[L'expédition, composée de cinquante-quatre personnes, dont vingt-trois Français, des Abénaquis et des Mahingans, partit du fort des Miamis.] Tonty et le P. Zénobe Membré ayant pris les devants le 21 décembre 1681, [La Salle les rejoignit quelques jours après. Il suivit la rivière des Plaines et l'Illinois, et il] arriva au Mississipi, le 6 février 1682. (*Relation de la découverte de l'embouchure de la rivière Mississipi dans le golfe du Mexique faite par le sieur de La Salle l'année passée, 1682-1683*).

[Des tribulations de toutes sortes s'accumulaient comme à plaisir sur la carrière tumultueuse de La Salle]. « Un vaisseau chargé de vingt-deux mille livres de marchandises pour son compte, dit le P. Le Clercq, venait de périr dans le golfe Saint-Laurent ; des canots, montant de Montréal au fort Frontenac, chargés pareillement de marchandises, s'étaient perdus dans les rapides. Il disait qu'à l'exception de M.

le comte de Frontenac, il semblait que tout le Canada eût conjuré contre son entreprise ; que l'on avait débauché les gens qu'il avait amenés de France, dont une partie s'était échappée avec ses effets par la Nouvelle-Hollande, et qu'à l'égard des Canadiens qui s'étaient donnés à lui, l'on avait trouvé moyen de les dégoûter et de les détacher de ses intérêts ». De son côté, le P. Zénobe Membré écrivait : « Dans tous ses malheurs, je n'ai jamais remarqué en lui la moindre altération, paraissant toujours dans son sang-froid et sa possession ordinaire, et je le vis plus résolu que jamais de continuer son ouvrage et de pousser sa découverte. »

La douceur du climat, la beauté du pays réveillaient, à mesure que La Salle descendait vers le sud, ses anciennes espérances de fortune et de gloire. Il reconnut alors la nation des Arkansas, qui habitaient à l'entrée de la rivière de ce nom, et les diverses tribus que Louis Jolliet et le P. Marquette avaient déjà visitées. Il traversa le territoire où demeuraient d'autres peuplades, telles que les Chicachas, les Taensas, les Coroas, et enfin les Natchez, qu'a rendus célèbres la

plume de Chateaubriand. S'arrêtant fréquemment en route pour examiner l'entrée des rivières affluentes, comme le Missouri et comme l'Ohio, [il éleva un fort nommé fort Prudhomme, sur le Mississipi (24 février 1682).] Il ne put cependant atteindre l'embouchure du fleuve que le 7 avril et il vit enfin l'Océan se déployer majestueusement devant lui sous le beau ciel des régions méridionales. Un cri de joie s'échappa de sa bouche ! Il avait réalisé l'objet de tant d'années de soucis, de travaux et de dangers. Il avait assuré par sa persévérance une noble conquête à sa patrie. La Salle prit solennellement possession de ces immenses contrées pour la France le 9 avril 1682, et leur donna, en l'honneur de Louis XIV, son protecteur, le nom de Louisiane. (*Relation de la découverte de l'embouchure de la Rivière Mississipi... déjà citée. Procès-verbal de prise de possession de la Louisiane...*). [La carte de Jean-Baptiste Franquelin, dressée en 1684, révèle que la Louisiane était à cette époque bornée à l'est par les montagnes Alleghanys et à l'ouest par les montagnes Rocheuses, et s'étendait depuis le Rio Grande et le golfe du Mexique jusqu'aux sources

du Missouri]. Ce nom a été retenu par le riche État, situé sur le golfe du Mexique, et dont la Nouvelle-Orléans, fondée par notre compatriote, Jean-Baptiste Le Moyne sieur de Bienville, trente-cinq ans plus tard, février (1718), est la capitale.

Ainsi fut achevée la découverte du Mississipi : les Français avaient parcouru le fleuve depuis [la région du lac Mille Lacs (dans le Minnesota)] jusqu'à la mer, c'est-à-dire sur une étendue d'environ quatre cents lieues.

La Salle envoya le P. Membré en France pour rendre compte au roi du résultat de son voyage (15 novembre 1682). [Quant à lui, pris de fièvre et retenu au fort Prudhomrne, il gagna ensuite Michillimackinac. Ayant appris que les Cinq-Nations se préparaient à l'attaquer aux Illinois, il vint y rejoindre Tonty, à la fin de décembre. On employa l'hiver à mettre en état le fort Saint-Louis, et La Salle continua ses établissements. Il forma, autour du fort, une colonie de Français et de sauvages qui comptait vingt mille de ces derniers. Il aurait ainsi un comptoir pour la traite

et un rempart contre les incursions iroquoises.] Mais les préventions infusées dans l'esprit du nouveau gouverneur La Barre, successeur de Frontenac, le déterminèrent à aller aussi à Paris, en novembre 1683.

[Il était accompagné de La Forest. À venir jusqu'à ce moment, La Salle évaluait ses dépenses et ses pertes à un total de 200 000 livres. (Lettres à La Barre, 1682-1683)]. Ce gouverneur avait déjà écrit à Colbert que c'était l'imprudence de La Salle qui avait rallumé la guerre entre les Français et la confédération iroquoise, et que la colonie pourrait bien être attaquée avant qu'elle fût prête à se défendre. (La Barre au ministre, 12 et 14 novembre 1682). Plus tard, après la découverte des bouches du Mississipi, il avait encore écrit qu'en passant à Québec pour se rendre en Europe, le P. Membré n'avait rien voulu lui communiquer de l'expédition de La Salle ; qu'il ne croyait pas qu'on pût ajouter beaucoup de foi à ce que dirait ce missionnaire récollet ; que La Salle paraissait avoir de mauvais desseins ; qu'il était avec une vingtaine de vagabonds, Français et sauvages,

dans le fond du lac Michigan, où il tranchait du souverain, pillait et rançonnait les gens, exposait les peuples aux irruptions des Iroquois, et couvrait toutes ses violences du prétexte de la permission qu'il avait eue du roi de faire seul le commerce dans les pays qu'il pourrait découvrir. (La Barre au ministre, 30 avril et 4 novembre 1683). Ces rapports, répétés par la plus haute autorité de la colonie, et suivis de la mise en séquestre du fort Frontenac et du fort Saint-Louis, des Illinois, faisaient soupçonner la fidélité de La Salle, qui passa en France pour se justifier auprès du roi.

À cette époque Louis XIV, au comble de la gloire, reconnu pour le prince le plus puissant de la chrétienté, ne mettait plus de bornes à son ambition. Vainqueur de l'Europe coalisée, il lui avait imposé la loi à Nimègue (1678-1679). Tout semblait favoriser les plans de conquête du fier monarque. La découverte du Mississippi venait encore de lui donner des droits sur un nouveau pays, et flatter d'une autre sorte l'ambition d'un roi qui recherchait toutes les gloires. On pouvait supposer que, malgré les rapports hostiles du

gouverneur La Barre, il se montrerait sympathique et reconnaissant envers celui qui avait assuré [à la France la possession d'immenses territoires dans l'Amérique septentrionale. Quoique défiant au début de son entretien], Louis XIV ne trouva aucune parole de blâme pour La Salle. Si Colbert était descendu dans la tombe (6 septembre 1683), l'impulsion qu'il avait donnée au commerce, à l'industrie et à la colonisation durait encore. Son fils, le marquis de Seignelay, ministre de la marine, après avoir conféré avec le découvreur, qu'il écouta avec intérêt, demeura convaincu que La Barre avait été induit en erreur. Et il ne put rien refuser à celui qui, le premier, avait parcouru le Mississippi jusqu'à la mer. L'ordre fut envoyé à La Barre (1684) de le remettre en possession des forts Frontenac et Saint-Louis, et de tâcher à réparer les dommages qu'on lui avait tant de fois fait subir. En même temps, La Salle fut chargé de commencer la colonisation de la Louisiane, pour laquelle le gouvernement s'obligea de fournir tout le nécessaire.

Bibliographie

Sources : ouvrages et travaux à consulter. *Relations des Jésuites*, édit. de Thwaites. *Journal des Jésuites*, édit. de l'abbé Laverdière. – Parkman, *The Jesuits in North America*, réédit. de 1904, Boston. – Le P. C. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, tome III, Paris, 1895-1896. – Le P. H. Fouqueray, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France... 1528-1762*, Paris, 1910-1925, 5 vols. – P. Harney Martin, S. J., *The Jesuits in History. The Society of Jesus through four centuries*, Boston College, New-York, 1941. – P. Margry, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outremer*, Paris, 1879-1889, 6 vols. – Le P. Chrestien Le Clercq, *Premier établissement de la foy*, Paris, 1691, 2 vols. – S. Marion, *Relations des voyageurs français en Nouvelle-France au XVII^e siècle*, Paris, 1923. – E. Gagnon, *Louis Jolliet*, Québec, 1902. – J. Finlay, *The French in the earth of*

America, New-York, 1915, trad. franc. Paris, 1916. – Parkman, *La Salle and the Discovery of the Great West*, Boston, réédit. de 1904. – C. de La Roncière, *Le père de la Louisiane : Cavelier de La Salle*, Paris, 1936. – G.-L. Jaray, *L'Empire français d'Amérique*, Paris, 1938. – Ajouter : G. Goyau, *Le découvreur du Mississipi : Jacques Marquette*, *Revue des Deux-Mondes*, mai 1937. – N. E. Dionne, *Chouart et Radisson*, Québec, 1910. – Marc de Villiers, *L'expédition de Cavelier de La Salle dans le golfe du Mexique, 1683-1687*, Paris, 1931. – Agnes Repplier, *Père Marquette*, Garden City, New-York, 1929. – G.-J. Garraghan, *Some hitherto unpublished Marquettiana*, Mid-America, 1936. – Rapport sur les archives canadiennes, Ottawa, 1895 : *Relation du voyage du Sieur Pierre Esprit Radisson*. – D. Frémont, *Pierre Radisson*, Montréal, 1933. – Abbé A. Gosselin, *Jean Nicolet et le Canada de son temps*, Québec, 1905. Joindre notamment Grace Lee Nute, *Caesars of the Wilderness Médard Chouart, Sieur des Groseilliers and Pierre Esprit Radisson, 1618-1710*, New-York et

Londres, 1943. Sur La Salle, Mrs F. Gaither, *The fatal river*, New-York, 1931.

Chapitre III

Le massacre de Lachine 1682-1689

Antoine Lefebvre de La Barre était venu succéder au comte de Frontenac le 9 octobre 1682. [Né dans le Valois en 1622, il devint d'abord conseiller au Parlement puis maître des requêtes. Une chance surprenante lui ouvrait les plus grands espoirs. Il reçoit successivement l'intendance de Paris et celle de plusieurs villes en Auvergne. Plus tard officier de marine, il est chargé, en 1664, du commandement de neuf vaisseaux portant sept cent cinquante soldats pour aller reprendre à la Hollande la colonie de la Guyanne ci-devant possession française : elle se rend sans combat. Deux années après, la Compagnie des Indes occidentales le nommait lieutenant-général dans toute l'Amérique,

méridionale et septentrionale, tant par mer que par terre, en remplacement du marquis de Tracy. Avec une escadre nombreuse et secondé vaillamment par les capitaines placés sous ses ordres, il dirige alors une attaque contre les Anglais dans les Antilles, enlève Antigoa et Montserrat ; cependant, malgré l'aide des Hollandais devenus les alliés de la France, en cherchant à s'emparer de l'île Nevis, point capital de l'ennemi, il manœuvre si maladroitement qu'il est forcé de retraiter en toute hâte afin d'éviter une défaite humiliante (1667). De sorte que La Barre, loin de se distinguer, accusait partout son incompetence, ayant déjà attiré sur lui les reproches du cardinal Mazarin aussi bien que de Colbert. Comment, après cela, pouvait-on songer à confier à ce sexagénaire, impropre « à commander à d'autres hommes », comme disait Colbert du Terron, le poste de gouverneur général du Canada ? Toujours est-il que là encore La Barre allait se montrer] administrateur médiocre, manquant à la fois de cette souplesse qui élude les obstacles et de cette grandeur qui impose.

[En même temps que La Barre, Louis XIV

avait désigné (1^{er} mai 1682) Jacques de Meulles, seigneur de la Source et chevalier, comme intendant de la justice, police et finances, à la place de Jacques Duchesneau. Natif du Calvados en Normandie, on ignore tout de lui si ce n'est qu'il était conseiller du roi en ses Conseils et avait rempli l'office de grand bailli d'Orléans. Le gouverneur et l'intendant firent voile ensemble au mois de septembre. En débarquant à Québec, ils apprirent que, peu auparavant, dans la nuit du 4 au 5 août, un incendie avait ravagé la basse ville et détruit les deux-tiers des magasins avec tout ce qu'ils contenaient d'articles de première nécessité et de marchandises, épargnant seulement quelques habitations. Ce désastre imposait de dures privations à la colonie dont la population en 1681, en dehors de l'Acadie, comptait 9677 âmes. D'ailleurs la tâche de La Barre s'annonçait comme bien malaisée]. La guerre était commencée entre les Cinq-Cantons et les Illinois et il devait s'attendre à l'avoir aussi bientôt en Canada. Ses instructions du 10 mai 1682 lui recommandaient de lever un corps de cinq à six cents miliciens pour être envoyé sur le lac

Ontario afin d’effrayer les Iroquois ; mais de ne point rompre avec eux sans une nécessité pressante, et sans être suffisamment certain de terminer les hostilités d’une manière heureuse en peu de temps. Après avoir jeté un regard sur l’état des choses, il se méprit à des difficultés apparentes, faute d’être versé dans ces affaires. La situation lui parut beaucoup plus critique qu’elle ne l’était réellement. Suivant un usage en France, lorsque l’état traversait des circonstances graves, il convoqua, le 10 octobre 1682 [à la maison des Pères Jésuites de Québec], une assemblée des notables, pour prendre leur avis. L’intendant, l’évêque Mgr de Laval, les membres du Conseil supérieur, les chefs des juridictions inférieures, M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, [les PP. Beschefer, supérieur, d’Albon et Frémin, Jésuites, René Gaultier de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières ; les principaux officiers des troupes, Charles Lemoyne, Daniel Greysolon Du Lhut, Olivier Morel de La Durantaye, Pierre de Sorel, Jacques Bizard], et quelques anciens habitants du pays composaient cette réunion.

Après avoir délibéré, on fit sur la situation du Canada un rapport qui fut envoyé à Paris. Les Anglais et les Hollandais de New-York, y disaient, voulaient attirer tout le commerce des sauvages, et dans cette vue ils excitaient les Iroquois à déclarer la guerre aux Français : c'étaient par conséquent nos premiers ennemis. De leur côté, les Cinq-Cantons, pour n'avoir point à lutter contre des forces supérieures, travaillaient à ôter à la colonie ses alliés, ou à les détruire les uns après les autres. Ils avaient commencé par les Illinois, à qui, l'année précédente, ils avaient tué trois ou quatre cents hommes et enlevé neuf cents prisonniers. Il y aurait un grand intérêt à empêcher cette nation de succomber. La chose était difficile, parce que, si la colonie était en état de fournir mille hommes, accoutumés aux expéditions en canot et aux courses dans les bois, elle ne pouvait le faire qu'en suspendant une partie des travaux des champs. Il fallait aussi amasser des provisions de bouche et de guerre dans le voisinage des Cinq-Cantons, car il ne s'agissait plus de les effrayer, comme du temps de M. de Tracy mais de les

réduire au point qu'ils ne pussent plus faire de mal. Le fort Frontenac était très avantageux pour cela. De ce poste on pouvait, en quarante-huit heures, tomber sur le canton des Tsonnontouans. C'était le canton le plus éloigné vers le lac Érié et le plus peuplé. Il avait, à lui seul, quinze cents guerriers bien armés, et il importait de lui porter les premiers coups. L'assemblée déclarait ensuite qu'avant de s'engager dans une pareille entreprise, on devait demander au roi deux ou trois cents soldats, qui seraient mis en garnison au fort Frontenac et à La Galette (aujourd'hui Prescott), située à vingt-deux lieues en aval, afin de protéger la tête de la colonie canadienne, tandis que toutes les forces disponibles marcheraient à l'ennemi. On avait besoin également de mille à quinze cents laboureurs, qui cultiveraient les terres pendant l'absence des habitants à l'armée, outre l'argent nécessaire pour faire les approvisionnements. Au surplus, il fallait construire, sur le lac Ontario, trois ou quatre barques destinées au transport d'une partie des troupes et de leur matériel. La guerre était urgente, le Canada incapable de la faire seul. Le

défaut d'appui de la part de la métropole recommençait à attirer à la colonie le mépris des sauvages. Si la confédération iroquoise voyait arriver des secours, elle n'oserait pas l'attaquer ; les alliés des Français s'empresseraient de prendre les armes contre une nation qu'ils se croiraient alors assurés de vaincre.

Le rapport ne contenait rien d'entièrement étranger à la question iroquoise. La demande, assez mal motivée, de quinze cents colons pour remplacer les miliciens, resta sans réponse et sans résultat. Cependant elle était faite dans un temps où les huguenots sollicitaient encore une fois la permission de s'établir en Amérique, et promettaient d'y vivre en sujets paisibles à l'ombre du drapeau de leur patrie, qu'ils ne pouvaient cesser d'aimer. [Mais Louis XIV, qui au début de son règne songeait à réaliser pleinement l'unité religieuse du royaume, voulut maintenir la politique d'exclusion que le cardinal de Richelieu avait adoptée contre eux dès 1627]. Ils furent donc refusés. [Au même moment mourait Colbert (1683), et son fils, le marquis de Seignelay, venait le remplacer au ministère de la

marine et des colonies où il se distinguera à son tour].

Louis XIV, qui allait perdre [par la révocation de l'Édit de Nantes], près d'un million de ses sujets, n'eut que cent cinquante soldats à envoyer à Québec, [formant trois compagnies dont l'une était commandée par le baron de La Hontan]. Et c'était pour protéger une contrée plus de quatre fois plus vaste que la France, car elle embrassait les terres de la baie d'Hudson, l'Acadie, le Canada, une grande partie du Maine, du Vermont et du New-York, avec toute la vallée du Mississipi. Il put bien annoncer à La Barre qu'il s'était adressé à l'Angleterre pour l'engager à empêcher ses colonies de violer la paix entre les deux nations ; et que le roi de la Grande-Bretagne, Charles II, avait donné des ordres très précis au gouverneur de la colonie de New-York, le colonel Thomas Dongan, d'entretenir la bonne intelligence avec les Français. Mais Dongan voulait partager avec les Canadiens les avantages de la traite. Il n'eut garde de se conformer aux instructions de sa Cour. Au contraire, il continua à exciter les Iroquois. À la nouvelle qu'il les avait

décidés à lever la hache contre les Miamis et les Outaouas, La Barre leur dépêcha en toute hâte un homme sûr, [Charles Le Moyne,] qui arriva chez les Onnontagués la veille même du jour où ils devaient se mettre en marche (1683).

Le Moyne fut bien reçu. Les Iroquois, qui n'avaient point l'intention de tenir leurs promesses, consentirent à tout ; ils s'obligèrent à envoyer des députés à Montréal avant la fin de juin. Mais, dès le mois de mai, huit cents hommes, [armés par les Onnontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans] tombèrent sur les Outaouas et les Miamis. Bientôt après, on apprit que les deux autres cantons allaient lancer leurs bandes sur Montréal même. [Pendant ce temps, les PP. Jean et Jacques de Lamberville, Jésuites, envoyés comme missionnaires chez les Iroquois, tâchaient à les inciter à rester en paix avec les Français. Tentative inutile.] Le gouverneur écrivit à Paris (30 mai 1683). Dongan se servait des transfuges français pour conduire à ses fins les négociations avec les Cinq-Cantons ; on devait se résoudre à abandonner le Canada, ou à faire un grand effort pour détruire au moins les

Tsonnontouans et les Goyogouins, les plus animés contre la colonie ; et dans cette vue, un renfort de quatre cents hommes serait nécessaire dès le printemps suivant. Tandis qu'il adressait ainsi à la Cour des instances qui respiraient la guerre, ses démarches auprès des sauvages, dont il méconnaissait entièrement le caractère, faisaient supposer qu'il redoutait par-dessus toute chose la reprise des armes. La Barre ignorait qu'en recherchant avec trop d'ardeur leur amitié, il ne faisait qu'accroître leur orgueil et s'attirer leur mépris. Les délégués qu'ils devaient lui envoyer ne paraissant pas, il fit inviter les Cantons à venir dégager leur parole à Montréal. Ils répondirent alors qu'ils ne se souvenaient point d'avoir donné cette parole et que, si l'on avait quelque chose à leur communiquer, on pouvait venir les trouver chez eux.

De son côté par un stratagème bien connu, New-York donnait ses marchandises à perte aux Cantons, dans le dessein de ruiner les traitants français, ou de les rendre odieux. Ils ne cherchent, leur faisait-il dire, qu'à vous dépouiller de vos pelleteries. On eut encore avis à

Québec que les Iroquois se préparaient à faire une guerre sanglante. La cupidité armait tout le monde. Deux nations européennes venaient en concurrence commerciale, la pire de toutes, sous les huttes de ces indigènes, qui ne demandaient qu'à combattre, et qui offraient par leur barbarie même plus de facilité à devenir d'aveugles instruments. Au reste, pour contrebalancer l'influence anglaise, la France n'avait qu'à mettre ses marchands en état d'acheter aussi cher et de vendre à aussi bas prix que leurs rivaux. Mais c'est à quoi elle ne songeait pas.

Quoiqu'ils fussent entraînés par leur amour de la guerre, tentés par leur intérêt et excités par les promesses, les louanges, les menaces même de New-York, il y avait encore des instants où les Iroquois redoutaient beaucoup plus les Français qu'ils ne voulaient le faire paraître. Aussi bien ils ne pouvaient s'empêcher d'observer à leur égard quelques mesures qui leur étaient inspirées par un reste de respect et de crainte. Ils envoyèrent en août (1683) des députés pour renouveler leurs protestations d'amitié, conserver les apparences, surtout gagner du temps en trompant le

gouverneur sur leurs projets. Tout le monde en était convaincu. Les missionnaires notamment (10 septembre 1682) et ceux qui connaissaient bien ces tribus avertissaient La Barre d'être en défiance ; que les Iroquois s'étaient même approchés du fort Frontenac, pour le surprendre si l'occasion s'en fût présentée. Rien ne put faire sortir le gouverneur de ses illusions. Il reçut les députés iroquois le mieux qu'il put, leur fit mille caresses et les renvoya comblés de présents. Cette conduite paraissait d'autant plus étrange, qu'elle était en contradiction avec tout ce qu'il pensait et écrivait lui-même au ministre.

La Barre, en apparence si opposé au monopole qu'il ne semblait avoir enlevé les forts Frontenac et Saint-Louis à La Salle que pour plaire aux partisans de la traite libre, ne travaillait plus que pour les intérêts d'un trafic qui se faisait à son compte sur les Grands Lacs. [Ainsi avait-il formé à Québec (1683) ou du moins favorisé une compagnie de quatorze traitants, que dirigeait Aubert de La Chesnaye, pour l'exploitation des pelleteries au pays des Illinois. À la vérité], la soif des spéculations n'était compensée chez lui

par aucune des qualités nécessaires au chef d'un gouvernement au début d'une guerre [qui cachait de gros périls].

Les Iroquois enfin levèrent tout à fait le masque, et il n'y eut alors qu'un cri dans la colonie contre le gouverneur. Les moins violents disaient que son grand âge le rendait crédule lorsqu'il fallait se méfier, timide lorsqu'il fallait entreprendre, ombrageux et défiant à l'égard de ceux qui méritaient sa confiance. L'intendant de Meulles écrivit à Paris (8 juillet 1684) que le public était mécontent de la lenteur qu'on mettait aux préparatifs militaires ; que, sans lui, il y aurait eu peut-être quelque sédition sérieuse ; que les motifs du peuple étaient bons, mais qu'il était très important de ne point lui laisser la liberté d'exprimer ses sentiments.

Deux cents Iroquois étaient allés attaquer le fort Saint-Louis, chez les Illinois, où le chevalier Henri de Baugy, lieutenant des gardes du gouverneur, commandait depuis que celui-ci avait fait retirer ce poste des mains de son légitime possesseur. [Après six jours de siège], les

assaillants furent repoussés (28 mars 1684). La Barre devait, dans ces conjonctures, frapper fort et surtout frapper vite, car le bruit courait que les ennemis avaient renouvelé la paix avec les sauvages de la Virginie, pour n'avoir rien à craindre derrière eux. Il montra un moment quelque velléité d'agir avec vigueur, en se portant à Montréal. Mais, bientôt à ses démarches et à son indécision, personne ne crut qu'il voulût sérieusement combattre, quoique les hostilités eussent été décidées dans l'assemblée générale de la colonie. Sous prétexte qu'il avait peu de secours à attendre de France, il voulut engager ses alliés à unir leurs forces aux siennes. C'était annoncer un nouveau délai. Morel de La Durantaye et Du Lhut chargés de la négociation, eurent beaucoup de peine à décider les tribus des lacs à prendre part à une attaque combinée. Ils n'y auraient peut-être pas réussi sans Nicolas Perrot, dont l'influence sur ces peuples fit triompher les raisons, d'ailleurs plausibles, qui leur furent présentées. La Durantaye amena du Michigan deux cents Canadiens et cinq cents Hurons, Outaouas, [Sauteurs,] Outagamis,

[Poutewatomis,] à Niagara, où devait se trouver le gouverneur avec les troupes de Québec et de Montréal. On peut juger du mécontentement de tous les indigènes qui n'avaient marché qu'à contrecœur, lorsque, loin de trouver La Barre au rendez-vous, ils apprirent quelques jours après que la paix était faite. Ils s'en retournèrent le cœur plein d'un dépit qu'ils ne cachaient pas, malgré les assurances qu'ils reçurent que le traité leur était favorable.

Les troupes avaient été rassemblées à Montréal au mois de juillet (1684). Mais, le gouverneur, au lieu de se porter sur un point donné dans le voisinage des Cantons, afin de fondre avec toutes ses forces réunies, après avoir rallié ses auxiliaires, sur les Goyogouins et les Tsonnontouans, s'était amusé à correspondre avec le colonel Dongan pour le gagner à se joindre à lui. Sans s'occuper beaucoup des injonctions contraires du duc d'York son maître, dont il tenait sa commission, Dongan s'efforçait à faire manquer la campagne des Français. Il offrit aux Cantons des secours considérables, qu'ils refusèrent, parce qu'il y mit des conditions de

sujétion qui choquèrent leur orgueil. La négociation fut rompue (juillet-août 1684). [Les Iroquois, il est vrai, avaient accepté la souveraineté de l'Angleterre ; mais en même temps ils firent entendre qu'ils ne voulaient point renoncer à leur indépendance (24 juillet 1684)].

Se voyant alors incapables sans aide de tenir tête aux forces du Canada si elles étaient bien conduites, les Iroquois envoyèrent une ambassade à La Barre pour traiter avec lui. Les troupes françaises se composaient de sept cents Canadiens, de cent trente réguliers et de deux cents sauvages, outre les sept cents hommes que La Durantaye amenait de l'Ouest. Elles n'avaient quitté Montréal que le 27 juillet (1684), après y avoir passé onze jours à attendre le résultat de la proposition faite à Dongan ; elles perdirent encore deux semaines entières au fort Frontenac ; enfin, elles traversèrent le lac Ontario. Tout le Canada murmurait hautement contre ces lenteurs, qui faillirent devenir funestes à l'expédition. Les vivres se gâtèrent, causèrent des maladies mortelles et, pour comble de malheur, manquèrent bientôt. La disette allait forcer

l'armée à battre en retraite, quand [Charles Le Moyne avec quatorze] députés iroquois les rencontrèrent, [à l'entrée de la rivière Salmon], dans une anse qui a porté depuis le nom de la Famine (Hungry Bay). Le gouverneur ne put dissimuler sa joie à l'arrivée des ambassadeurs. Ceux-ci virent bien à l'aspect des Français, que les rôles étaient changés, et qu'au lieu de solliciter humblement la paix, ils devaient parler en vainqueurs. Ils refusèrent hardiment de comprendre les Illinois dans le traité, et déclarèrent qu'ils ne poseraient les armes que lorsque l'un des deux peuples, les Iroquois ou les Illinois, aurait détruit l'autre. La Barre se contenta de répondre qu'ils prissent garde du moins, en voulant frapper les Illinois, que la hache ne tombât sur les Français qui demeuraient avec eux. Cette réponse peu noble rappelle celle que Pitt, plus d'un demi-siècle après, fit dans la Chambre des Communes à l'occasion du désastre de Quiberon, et qui lui attira cette belle exclamation de Sheridan : « Oui, le sang anglais n'a pas coulé, mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores ! »

La paix fut conclue (5 septembre 1684) à la seule condition que les Tsonnontouans indemniserait les traitants français qu'ils avaient pillés dans leur incursion chez les Illinois. La Barre, que les Jésuites fixés dans les cantons iroquois, surtout le P. Jean de Lamberville, confirmaient dans son désir d'éviter la guerre, promit de se retirer dès le lendemain avec toute son armée. Ainsi échoua, par la lenteur et par la pusillanimité du général, une expédition qui, bien conduite, aurait eu des résultats tout différents. Les Cinq-Nations eurent la gloire de repousser avec mépris les propositions avilissantes des Anglais, et de signer avec le gouverneur du Canada, lorsque son armée était à leurs portes, un traité déshonorant pour les Français.

À peine La Barre fut-il de retour à Québec qu'un renfort de trois cents soldats, venant de France, entra dans le port. Quoique l'on eût la paix, ce secours ne fut pas regardé comme inutile, parce qu'on comptait peu sur la durée de la tranquillité. Toute la colonie pensait qu'il était de son intérêt de défendre à tout prix les Illinois, abandonnés à la vengeance de leur ennemi

victorieux, et qu'on devait se préparer à la guerre, parce qu'ils pouvaient être attaqués d'un moment à l'autre. Cette nécessité n'avait pas échappé à la perspicacité des Iroquois eux-mêmes, qui se tenaient prêts à reprendre les armes contre le Canada.

Le P. Jean de Lamberville vivant parmi eux mandait que les Tsonnontouans n'étaient pas sortis de leur canton de peur de surprise ; qu'ils se plaignaient d'avoir été attaqués par les Mascoutins et les Miamis, fiers de la protection des Français ; que tous les Cantons avaient resserré leur alliance ensemble ; que les Mahingans leur avaient promis un secours de douze cents hommes, et les Anglais, un secours plus nombreux encore avec toutes sortes d'armes et de munitions ; que les Iroquois étaient déjà en campagne contre les Miamis ; qu'ils refusaient de livrer les mille peaux de castors, première partie de l'indemnité qui devait être payée tel que convenu par le traité ; enfin qu'ils prétextaient plusieurs choses pour ne pas envoyer de députés à Québec régler les points restés en suspens entre les deux nations. (21 septembre et 9 octobre

1684).

Le gouverneur avait depuis quelque temps entre les mains ces lettres qui lui démontraient la fragilité du traité de la Famine, lorsqu'un successeur, le marquis de Denonville, lui arriva de France avec trois cent cinquante soldats (1^{er} août 1685). La première nouvelle de ce qui s'était passé causa beaucoup de surprise au ministre. L'intendant de Meulles en effet écrivait à Seignelay (10 octobre 1683) que le gouverneur avait entrepris cette guerre sans consulter personne ; et de même il avait conclu la paix, sans nécessité, au grand mécontentement des officiers et des soldats, qui tenaient en mépris leur général. Aussitôt que les conditions en furent connues à Paris, elles furent désavouées. La Cour révoqua La Barre pour sa paix honteuse, dit le roi, et pour l'abandon des Illinois. (Lettre à de Meulles, 18 février 1685).

[Au cours de sa brève administration, La Barre termina une affaire qui remontait assez loin et qui avait provoqué l'intervention du roi, en apportant une solution définitive au problème de la dîme et

des cures fixes. Et ce dénouement se produisit en plein accord avec Mgr de Laval. Les deux questions étaient résolues pour le plus grand bien de la colonie. Le gouverneur en donnait à Seignelay ces quelques précisions : « Nous entrons M. l'intendant et moi dans les sentiments de régler les revenus de chaque curé à 450 liv., monnaie de France, parce qu'il lui faut un homme pour l'aider à mener son canot dans une étendue de 5 à 6 lieues que contient la cure, ou pour porter sa chapelle sur les neiges en hiver aux lieux où il est obligé d'aller dire la messe. » (Novembre 1682). Du reste, il entretenait les meilleures relations avec les Jésuites et les Sulpiciens, encore qu'il eût été prévenu contre les empiètements que pourraient commettre les Pères dans le domaine temporel. Ses instructions du 10 mai 1682 disaient notamment : « Les Pères Jésuites ayant un établissement considérable au dit pays et ayant beaucoup contribué par leur vertu et par leur piété à étendre au dit pays la lumière de la foi et de l'Évangile, Sa Majesté désire qu'il les assiste de son autorité, sans néanmoins souffrir qu'ils portent l'autorité

ecclésiastique plus loin qu'elle ne doit s'étendre.» À dire vrai, La Barre penchait toujours pour les Jésuites. En fait, il leur réserva entièrement la conduite des missions chez les nations iroquoises, parmi les Hurons, les Outaouas et les autres tribus des Grands Lacs, et encore au milieu des peuplades qui habitaient les contrées de l'Ouest. Par contre la malveillance du gouverneur allait aux amis et aux protégés de son prédécesseur, le comte de Frontenac. C'est ainsi que loin de reconnaître la valeur personnelle de Cavelier de La Salle et les efforts laborieux qu'il poursuivait tenacement dans l'intérêt de la France, il l'avait frustré de la possession des forts Frontenac et Saint-Louis des Illinois, saisi les vivres, les armes, les pelleteries, le bétail, et renvoyé ses lieutenants, La Forest et Tonty, sans justification et sans compensation. On peut s'étonner encore qu'il ait tenu sur son compte, dans la correspondance avec Colbert et Seignelay, les propos les plus acrimonieux et contraires à la vérité. Louis XIV, mieux averti et qui avait pris La Salle « sous sa particulière protection », obligea La Barre (nous l'avons vu) à

restituer ses forts à l'explorateur et à l'indemniser de ses pertes].

[La Barre dut se rembarquer pour la France tandis que l'intendant de Meulles continuait dans sa charge plus d'une année encore. Le nouveau gouverneur entra en fonction le 3 août 1685. Ses provisions, datées du 1^{er} janvier, contenaient les prescriptions royales adressées à tous les gouverneurs généraux de la Nouvelle-France : « accroître le christianisme, améliorer le commerce, augmenter les colonies ». Jacques René de Brisay, marquis de Denonville, était né en 1642 d'une famille noble établie depuis longtemps dans le pays confinant au Poitou et à la Touraine. Son père fut gentilhomme de la chambre du roi et conseiller d'État. Sa carrière à lui, par contre, est toute militaire : il passera trente ans aux armées. Ses excellents états de service lui valent d'être promu au grade de maréchal des camps et ensuite nommé colonel et brigadier des dragons. Une longue expérience et les qualités d'un chef aguerri et respecté avait désigné, il semble bien, le marquis de Denonville au choix de Louis XIV pour conjurer le péril

iroquois. D'autre part], ce personnage était un homme pieux, brave, d'une grande dignité et distingué par ce sentiment exquis de l'honneur et de la politesse que la noblesse française encore si grande et si fière, regardait comme l'un de ses plus beaux attributs. Mais on verra que de fausses idées, une connaissance imparfaite du caractère des relations politiques avec les sauvages, surtout avec les cantons iroquois, lui firent commettre des actes qu'aucune justice ne pouvait excuser, et qui eurent la conséquence qu'on doit toujours attendre d'une pareille conduite, c'est-à-dire une rétribution plus ou moins tardive.

[Denonville était venu au Canada avec sa femme et sa fille et en compagnie de l'abbé Jean-Baptiste de Saint-Vallier, nommé vicaire général de Mgr de Laval qu'il devait bientôt remplacer. Deux vaisseaux amenèrent en même temps un renfort de cinq cents soldats parmi lesquels étaient dix officiers ; mais, sur ce nombre, cent cinquante moururent en mer]. Le gouverneur avait reçu, comme ses prédécesseurs, des instructions détaillées (10 mars 1685). Le ministre lui disait que la désunion entre les

gouverneurs et les intendants avait été préjudiciable au bien public ; qu'il devait se montrer très prudent et modéré ; en outre, qu'il fallait soutenir les Illinois et les autres alliés que La Barre avait abandonnés, et, par une conduite ferme et résolue, rabaisser l'orgueil des Cinq-Nations et les forcer à observer la paix. Denonville s'appliqua aussitôt à cette dernière partie de ses instructions. Il ne resta que quelques jours à Québec, pour se reposer d'une traversée très orageuse et se rendit au fort Frontenac, [avec le gouverneur de Montréal, Hector de Callières, qui avait remplacé Perrot, en 1684.] D'abord, il chercha à persuader les Iroquois de ses dispositions pacifiques, puis à les amener à ménager les Illinois, qui désiraient vivre en paix avec tout le monde. Il ne tarda pas à s'apercevoir que, loin de le craindre, les Iroquois ne mettaient plus de bornes à leur insolence, et qu'il faudrait les humilier pour les rendre plus traitables. Il vit aussi qu'il n'y avait guère de fond à faire sur aucun des alliés indigènes, à cause du mépris où étaient tombés les Français. La dispersion des Canadiens les exposait aussi aux attaques de

l'ennemi. Comme les seigneuries les plus peuplées n'avaient encore que trente ou quarante habitations, il était extrêmement difficile de mettre les habitants à couvert de toute insulte. Les circonstances laissaient peu espérer que l'on pût terminer la guerre en une campagne. D'autres renforts seraient donc nécessaires pour la pousser avec vigueur (Denonville à Seignelay, 20 août 1685.)

Le gouverneur envoya ses observations à Paris. Peu après (12 novembre) il écrivit que les hostilités commises par les Cantons contre les Illinois étaient un motif suffisant pour reprendre les armes, mais qu'il fallait être prêt comme les Iroquois, qui l'étaient toujours ; qu'il se persuadait chaque jour davantage combien il importait de se défaire à tout prix de cette nation, ou du moins la réduire à un tel degré de faiblesse qu'elle restât incapable de rien entreprendre contre les Français ; car on ne pouvait espérer de l'avoir jamais pour amie tant que son intérêt commercial la porterait vers les Anglais.

Tout cela avait été dit souvent. Le moment

favorable paraissait enfin venu de l'écouter. L'Angleterre, la seule alliée dont les Cantons fussent assurés, était à la veille d'une révolution. Les troubles qui la déchiraient déjà suffisaient pour paralyser son action en Amérique en l'empêchant d'y faire passer aucun secours. Des forces commandées par un chef habile et jetées au milieu des Cantons pouvaient anéantir, en deux années au plus, leur puissance et obliger même les Iroquois à chercher ailleurs une autre patrie.

On oubliait que les colons de New-York étaient alors assez nombreux eux-mêmes pour appuyer les Cinq-Nations. [Ils s'élevaient en 1685 au nombre de dix-huit mille, cependant que la population totale de la Nouvelle-France comptait seulement onze mille trois cent vingt-cinq âmes]. Ils soutenaient donc les Iroquois malgré les remontrances de l'ambassadeur français à Londres, Barillon d'Amoncourt, et les ordres répétés de l'Angleterre au gouverneur Dongan d'observer strictement les lois de la neutralité. Les marchands de New-York, attirés par la traite à Niagara et jusqu'à

Michillimackinac, entre Montréal et les pays de l'Ouest, restaient sourds à tous les appels et n'en travaillaient qu'avec plus d'ardeur à détacher des Français toutes les peuplades de ces contrées. Le marquis de Denonville, pour les arrêter et pour maîtriser ensuite les Iroquois, proposa au ministre (20 août 1685), d'entourer Montréal de murailles et de bâtir deux forts : l'un, à la rivière Niagara, capable de contenir quatre à cinq cents hommes, l'autre, entre les lacs Huron et Érié]. Le fort Frontenac, à la tête du lac Ontario, celui de Niagara, au pied [et le troisième, au nord de Détroit,] rendraient la colonie maîtresse des Lacs en temps de guerre comme en temps de paix ; les Iroquois seraient à sa discrétion pour la chasse, puisque, leur propre pays étant épuisé de gibier, ils venaient la faire au nord du Saint-Laurent. Si les Anglais et leurs alliés étaient exclus de cette rive du fleuve, New-York ferait une perte de quatre cent mille francs par année. Aussi, quoique cette exclusion eût été ajournée, Dongan ne fut pas plus tôt instruit des choses, qu'il protesta contre le grand approvisionnement qui se faisait à Frontenac, et contre la construction d'un

fort à Niagara, sur un point qu'il prétendit situé dans sa province. Le gouverneur français répondit (20 juin 1686) que l'Angleterre était mal fondée dans ses prétentions sur les terres des Iroquois, ne pouvant ignorer que les Français en avaient pris possession avant même qu'il y eût un seul Anglais dans la contrée, ce qui était vrai.

Dongan n'en resta pas là. Il convoqua les députés de toute la confédération iroquoise à Albany. Les Français, leur dit-il, se préparaient à faire la guerre à leurs tribus ; elles devraient les prévenir et les attaquer à l'improviste, eux et leurs alliés ; ces ennemis seraient facilement vaincus, parce qu'ils n'étaient pas encore sur leurs gardes ; en tout cas, il ne les abandonnerait point. Le P. Jean de Lamberville, qui était chez les Onnontagués, combattit de son mieux les suggestions de Dongan. Après avoir eu la parole des chefs qu'on ne commencerait point les hostilités pendant son absence, il vint informer Denonville de ce qui se passait. Dongan, à la première nouvelle de son départ, en devina le motif, et pressa davantage encore les Cantons. Il chercha même secrètement à soulever les

Iroquois chrétiens du sault Saint-Louis, et ceux de la montagne de Montréal [sur l'emplacement actuel du séminaire, et qui formaient deux groupes, le premier, de six cents, et le second, de deux cent cinquante sauvages] ; en outre, il essaya de se faire remettre le frère du P. Jean de Lamberville, le P. Jacques, resté en otage chez les Onnontagués. Mais il ne réussit pas dans ses tentatives, ou du moins qu'imparfaitement ; car, après avoir envoyé des guerriers en course, les Cantons les retirèrent avant qu'ils eussent fait beaucoup de mal.

Denonville, en apprenant les nouvelles irruptions des Iroquois, résolut d'attaquer les Tsonnontouans, entremetteurs de toutes ces menées, et les plus mal disposés des Cinq-Cantons. Pour les tromper sur ses préparatifs, il renvoya le P. de Lamberville chez les Onnontagués avec des présents destinés aux chefs qu'il pourrait conserver dans les intérêts des Français. Il l'avait chargé de convoquer les chefs de toutes les nations iroquoises au fort Frontenac le printemps suivant. Le retour de ce missionnaire vénéré, qui ignorait l'intention du gouverneur,

dissipa les soupçons que les avertissements de Dongan avaient inspirés aux sauvages, et les engagea à rappeler leurs guerriers partis en course. Au même temps, les agents français secondant les missionnaires, s'efforçaient de reconquérir la bonne amitié des tribus des Grands Lacs, ébranlées par les intrigues de New-York. L'été de 1686 se passa ainsi en préparatifs pour la guerre et en négociations pour la paix.

Les Iroquois, ne pouvant rester longtemps tranquilles, recommencèrent leurs incursions. Leurs bandes attaquèrent [les Outaouas à Michillimackinac]. Cela facilita, par suite, les nouvelles démarches des Français auprès de ces derniers, des Miamis et des Hurons, afin de les engager à reprendre les armes. [Il convient de dire qu'en 1685, Dongan avait envoyé des traitants sous la conduite d'un Hollandais, aux Pays d'en Haut ; l'année suivante, il organisa une expédition qui devait avoir pour objectif la conclusion d'une entente avec les peuplades des Grands Lacs, alliées des Français].

Denonville écrivait au ministre Seignelay, le 8

novembre 1686, en ces termes : « Les Cinq-Cantons, qui n'aiment les Anglais que pour le bon marché de leurs marchandises, et qui d'ailleurs craignent et haïssent plus leur domination que la nôtre, n'ont en vue que de détruire les autres sauvages pour venir ensuite à nous. Le colonel Dongan, qui veut se porter à Niagara, caresse beaucoup nos déserteurs, dont il tire de grands services pour ruiner notre commerce et avancer le sien, et je suis moi-même obligé de les ménager jusqu'à ce que je sois en état de les châtier. J'apprends que les Cinq-Cantons ont marché contre les Miamis et les sauvages de la baie des Puants (baie Verte), et qu'ils ont ruiné un de leurs villages. Mais les chasseurs de la baie sont revenus sur eux et les ont complètement battus ; ils veulent avoir leur revanche. Ils ont fait depuis peu un grand carnage des Illinois. Ils ne gardent plus aucune mesure avec nous et ils pillent nos canots partout où ils les trouvent. » [Ainsi le gouverneur de New-York poursuivait ses menées inlassablement. Il avait fait venir du Canada des centaines d'indigènes auxquels il avait concédé gratuitement des terres

sur la rivière Hudson. Il proposait d'ailleurs aux autorités de Londres, dans le rapport qu'il adressait au comité du commerce (22 février 1687), la construction d'une chaîne de forts en vue d'assurer à l'Angleterre la possession de tout le territoire jusqu'au golfe du Mexique].

Louis XIV chargea son ambassadeur à Londres, Barillon, et Bonrepas, autre diplomate, de se plaindre de nouveau des procédés de Dongan, et de presser la nomination de commissaires pour régler les contestations au sujet des territoires appartenant aux deux couronnes en Amérique. (Le roi à Denonville, 30 mars et 17 juin 1687). Les commandants [à Saint-Louis,] à Michillimackinac et au Détroit, [Tonty, La Durantaye, La Forest et Du Lhut] avaient reçu ordre de Denonville de mettre leurs postes en état de défense ; d'y amasser des vivres pour la prochaine campagne ; de descendre ensuite à Niagara avec les Canadiens et les sauvages dont ils pourraient disposer. Il était important d'observer en tout cela le plus grand secret. [Au surplus, Nicolas Perrot devait amener à ces postes les contingents qu'il recruterait parmi les tribus

du Mississippi et du lac Michigan].

Au printemps de 1687, [six navires de France, sous la conduite du chevalier d'Amblimont, amenèrent des renforts.] Ils consistaient en huit cents hommes [de l'infanterie de marine,] commandés par un gentilhomme de Dauphiné, Philippe de Rigaud, chevalier de Vaudreuil, lequel s'était distingué, dans les mousquetaires du roi, à la prise de Valenciennes (1677). Plusieurs de ses descendants ont depuis gouverné la Nouvelle-France. [Comme beaucoup de colons firent la campagne contre les Tsonnontouans, ces troupes restèrent pour garder les habitations. Le chevalier de Vaudreuil, cependant, voulut être de l'expédition.] L'armée de Denonville, d'environ huit cents soldats réguliers, [neuf cents] Canadiens et [trois] cents sauvages, se trouva réunie, au mois de juin, dans l'île Sainte-Hélène, en face de Montréal. Le gouverneur de la ville, le chevalier Louis-Hector de Callières, ancien officier qui avait servi vingt ans dans les glorieuses campagnes de Louis XIV, commandait en second.

« Avec cette supériorité de force, dit un auteur, Denonville eut pourtant la malheureuse idée de commencer les hostilités par un acte qui déshonora le nom français chez les Cinq-Nations, ce nom que, malgré leur plus grande fureur, elles avaient toujours craint et respecté. » Lorsqu'il fut prêt à se mettre en marche, il voulut frapper les Iroquois de terreur.

[Dans l'intervalle, l'intendant Jacques de Meulles avait été rappelé sans motifs sérieux apparemment, puisqu'il donnait des preuves de bonne volonté et d'une intelligence avertie. En conséquence, il se démit de ses fonctions le 23 septembre 1686. Le même jour, Jean Bochart de Champigny vint le remplacer. On ne connaît à peu près rien de lui. Il était issu d'une famille qui habitait anciennement la Bourgogne où elle possédait des terres seigneuriales. L'un de ses ancêtres fut surintendant des finances sous Henri IV. Champigny acquit sa première expérience quand il occupa, de 1659 à 1663, l'intendance de la ville de Rouen. Plus de vingt ans passent avant qu'il soit nommé, le 24 avril 1686, intendant de la Nouvelle-France. Et, au mois de juillet, il

faisait voile vers Québec, accompagné de sa femme].

[Denonville avait donné pour sa campagne des instructions précises à Champigny. Ce dernier prit les devants avec une trentaine d'hommes et atteignit le fort Frontenac. Il y trouva les Iroquois qui s'y étaient rendus sans défiance, à la demande du P. de Lamberville, suivis des femmes et des enfants, au nombre de cent cinquante.] Champigny en outre en avait attiré plusieurs, sous le prétexte d'un grand festin. Quand ils se présentèrent, il fit saisir [puis lier à des poteaux cinquante et un des chefs.] Ces malheureux, se croyant perdus, avaient entonné leur chant de mort. [Quelques-uns furent placés dans les missions, mais la plupart envoyés en France pour ramer sur les galères de Marseille].

La nouvelle de cet attentat, désapprouvé hautement dans le pays, porta d'abord au comble la fureur des Iroquois. On trembla pour les jours du P. Jean de Lamberville, instrument innocent de cette violation du droit des gens, car c'en était une. Les anciens d'Onnontagué le firent appeler.

« Tout nous autorise à te traiter en ennemi, lui dirent-ils, nous ne pouvons nous y résoudre. Nous te connaissons trop ; ton cœur n'a point eu de part à l'insulte qu'on nous a faite ; et il serait injuste de te punir d'un crime que tu détestes autant que nous. Mais il faut que tu nous quittes. Tout le monde ici ne te rendrait peut-être pas justice. Quand une fois les jeunes gens auront chanté la guerre, ils ne verront plus en toi qu'un perfide, qui a livré nos chefs à un honteux esclavage ; ils n'écouteront plus que leur colère, et nous ne serions plus les maîtres de te soustraire à leurs coups. » Ils lui donnèrent des guides, qui prirent par des routes détournées, et ne le quittèrent qu'après l'avoir mis hors de danger. (D'après le P. Charlevoix).

Le roi désavoua la conduite du gouverneur. Les ordres expédiés dans le temps à La Barre, et récemment encore à Denonville lui-même et à l'intendant Champigny, semblaient néanmoins les autoriser à envoyer les prisonniers iroquois aux galères comme sujets révoltés. Mais ici le droit des gens et le caractère sacré d'ambassadeur avaient été violés. Louis XIV s'empressa de

renvoyer les captifs pour détruire l'effet d'une si fâcheuse méprise tant par rapport à la religion que par rapport à la guerre ; car cette méprise pouvait porter les Cantons aux plus terribles représailles.

La petite armée de l'île de Sainte-Hélène s'était ébranlée, le 11 juin (1687). Elle était sur quatre cents canots et petits bateaux plats. [Les soldats du roi, ainsi que] les Canadiens étaient divisés en quatre bataillons : [les premiers avaient pour chefs d'Orvilliers, Saint-Cirque, le chevalier de Troyes et Valrennes ; les seconds étaient] sous les ordres de La Valtrie, Berthier, Grandville et Charles Le Moyne de Longueuil, [ayant eux-mêmes à leur tête Pierre Dugué de Boisbriand.] Le chevalier de Vaudreuil marchait avec les réguliers. Afin de n'être pas blâmé, comme le fut de Meulles, en 1684, pour n'avoir pas suivi l'expédition de La Barre, l'intendant Champigny accompagnait les troupes. Elles débarquèrent au rendez-vous, à l'anse aux Sables (Irondequoit Bay) sur le bord méridional du lac Ontario (10 juillet), au milieu du territoire ennemi, et s'y retranchèrent. Le même jour, elles furent

rejointes par La Durantaye, Tonty et Du Lhut, qui amenaient environ six cents sauvages et coureurs de bois. [Nicolas Perrot était du nombre.] Ces officiers avaient fait une soixantaine d'Anglais et de Hollandais prisonniers sur le lac Huron, où ils les avaient rencontrés qui s'en allaient trafiquer à Michillimackinac, contre le traité de neutralité conclu entre les deux Couronnes.

[Laisant d'Orvilliers avec quatre cents hommes pour garder la redoute,] Denonville remit en marche son armée à travers la forêt (12 juillet). Les troupes souffrirent beaucoup de la chaleur. Le pays où elles s'avançaient montagneux, coupé de ravines et de marais, était favorable aux embuscades. Il fallait s'avancer avec une extrême précaution. Les Tsonnontouans avaient été informés de l'approche des Français par des prisonniers agniers échappés à leurs gardes au moment du départ. Ils brûlèrent aussitôt leur premier village, et prirent la fuite. Ce moment de frayeur passé ils résolurent de s'opposer aux progrès de Denonville, en profitant des accidents du terrain. Ils revinrent sur leurs pas. Trois cents hommes se placèrent dans un

ruisseau, entre deux collines boisées, et cinq cents autres dans un marais rempli d'herbes fort hautes et épaisses, à quelque distance de là. Ainsi postés, ils attendirent (13 juillet).

Les Français, se fiant à certains indices trompeurs semés exprès sur la route par les ennemis, précipitaient leur marche ; leur avant-garde, fort éloignée du corps de bataille, arriva au ruisseau. Les trois cents Tsonnontouans embusqués devaient laisser passer l'armée française, et l'assaillir par derrière, afin de la rejeter par cette brusque attaque dans la seconde et principale embuscade, formée dans le marais. Mais ils prirent cette avant-garde pour l'armée entière, et, croyant en avoir bon marché, parce qu'elle était presque toute composée de sauvages, ils poussèrent leur cri et firent feu. À cette fusillade inattendue d'un ennemi qu'ils ne voyaient point, la plupart des alliés lâchèrent pied, le désordre se communiqua, dans le premier moment de surprise, aux soldats qui étaient avec eux, et qui n'étaient pas habitués à combattre dans les bois. Heureusement, les sauvages chrétiens tinrent ferme. Tout à coup La Valtrie

arriva au pas de course, à la tête d'une partie des milices, au bruit des tambours battant la charge. À cette vue l'épouvante passe dans les rangs de l'ennemi. Il abandonne sa position et s'enfuit du côté de la bande cachée dans le marais. Celle-ci, saisie à son tour de panique, disparaît en un clin d'œil en jetant ses armes. La perte des Français fut peu considérable, [ne dépassant pas onze tués, et autant de blessés parmi lesquels était le P. Enjelran, Jésuite]. Les Iroquois comptèrent quarante-cinq morts et une soixantaine de blessés. Les vainqueurs couchèrent sur le champ de bataille de crainte de nouvelles surprises. Les sauvages se saisirent des corps de leurs ennemis, et suivant leur coutume, firent dans leur camp un horrible festin de chair et de sang humains. (Denonville à Seignelay, 25 août 1687).

Le lendemain (14 juillet), l'armée monta à un autre village incendié des Tsonnontouans, sur une petite montagne, dont la cime était couronnée de nombreuses tours, qui se détachaient pittoresquement sur le fond clair du ciel. C'étaient leurs greniers. On y trouva une énorme quantité de maïs, que les Iroquois n'avaient pas

eu le temps de détruire. Il ne restait plus du village que des cendres, et des tombeaux qui avaient été épargnés. L'intérieur du pays fut ravagé durant dix jours. Deux autres bourgades, plus petites, furent embrasées à la main, les maïs, alors mûrs, coupés avec les épées dans tous les champs, les animaux tués. On ne rencontra pas un seul homme. Toute la population avait fui, partie chez les Goyogouins, partie au delà des montagnes, dans la Virginie, semant un grand nombre de morts sur la route. Ce désastre réduisit de moitié la nation des Tsonnontouans, et humilia profondément la fière confédération dont elle faisait partie.

Au lieu de marcher ensuite contre les autres Cantons, comme l'armée s'y attendait, surtout les sauvages alliés, et d'anéantir la puissance des Iroquois pendant que la nation était encore terrifiée, le gouverneur, laissant sa conquête inachevée, renvoya une partie de ses forces, et avec le reste, se rendit à l'entrée de la rivière Niagara. [Denonville prit alors possession, le 19 juillet 1687, du pays des Tsonnontouans et de Niagara. (31 juillet).] Il y fit construire, [sur

l'emplacement du fort ruiné de La Salle,] un autre fort de pieux [qu'il mit sous la garde du chevalier de Troyes et de] cent hommes ; mais la garnison fut enlevée bientôt presque tout entière par une épidémie, [y compris le commandant (1688).]

Le résultat de cette campagne ne fut point proportionnée aux préparatifs qu'on avait faits, ni aux espérances qu'elle avait données. Un général plus habile et plus décidé eût certainement terminé la guerre dans l'année, ses heureux commencements le font croire. Le gouverneur s'arrêta trop longtemps dans le canton conquis, lorsqu'il en restait d'autres à vaincre. Au milieu de sa conquête il oublia ce qu'il avait entrepris pour élever un fort inutile à ses desseins. Il lui manquait l'ardeur et le coup d'œil pour tirer parti d'un premier succès. Tandis qu'il réfléchissait, comme si le temps n'eût pas pressé, la campagne se trouva finie sans avoir produit aucun grand avantage durable.

Le défaut de vigueur a caractérisé toute la conduite de Denonville. Peu de gouverneurs ont

tant écrit, tant donné de sages conseils sur le Canada ; bien peu ont laissé le pays dans un état plus déplorable. C'est lui qui recommandait avec l'intendant au ministre d'envoyer de bons paysans, qui « mettent la main à la hache et à la pioche », pour défricher les terres. C'est lui encore qui se plaignait du grand nombre de nobles qu'il y avait en Canada. « À ce sujet, je dois rendre compte à monseigneur, écrivait-il au ministre (10 nov. 1686), de l'extrême pauvreté de plusieurs nombreuses familles, qui sont à la mendicité, toutes nobles ou vivant comme telles. La famille de Saint-Ours est à la tête. Il est bon gentilhomme du Dauphiné (il était parent du maréchal d'Estrades), chargé d'une femme et de dix enfants. Le père et la mère me paraissent dans un véritable désespoir de leur pauvreté. Cependant les enfants ne s'épargnent pas, car j'ai vu deux grandes filles couper des blés et tenir la charrue. » Denonville nommait encore les Linctot, les d'Ailleboust, les Dugué, les Boucher, les Chambly, les Repentigny, les Tilly. La femme et la fille du dernier labouraient aussi la terre. Il craignait que les fils de ces familles ne se

livrassent aux Anglais ; « ces derniers n'épargnent rien, ajoutait-il, pour s'attirer nos *coureurs de bois* et du côté nord et du côté de la Nouvelle-Angleterre. » Dans la même dépêche il conseillait d'accorder des lettres de noblesse aux riches seulement, « car de faire en ce pays un noble, pour n'être bon ni au commerce, ni à aucune autre chose, c'est augmenter le nombre des fainéants ». Il demandait des pilotes et des matelots, et proposait aussi d'ouvrir une communication par terre vers l'Acadie.

Ces avis étaient excellents. Toutefois il faut dire que l'administrateur doit être essentiellement un homme d'action, s'occupant plutôt à mettre en œuvre des plans possibles, qu'à en présenter sans cesse de toutes sortes sans se donner le temps d'en exécuter aucun.

Le retraite de Denonville fut le signal de nouvelles invasions par les Iroquois, sanglantes représailles qui répandirent une juste alarme dans la colonie. La rage dans le cœur, ces barbares entreprirent de porter le fer et le feu sur tout le Canada occidental. Le gouverneur Dongan, qui

écrivait à Londres que Denonville avait envahi le territoire anglais, les animait maintenant avec adresse, se donnant pour leur allié fidèle et non pour leur maître, et s'adressant à leur patriotisme pour les exciter à défendre leur pays avec toute l'énergie dont ils étaient capables. Il offrait en même temps des Jésuites anglais aux Iroquois du sault Saint-Louis, et tâchait de les rapprocher de la ville de New-York, par la promesse de terres plus avantageuses que celles qu'ils occupaient. Il voulut aussi, en apparence, se rendre médiateur entre les parties belligérantes, et fit faire des propositions qu'il savait que les Français n'accepteraient point. Il affectait alors de parler au nom des Cantons. Il dit au P. Vaillant de Gueslis envoyé aussitôt à Albany par Denonville, que le Canada ne pouvait obtenir la paix qu'à condition de faire revenir les sauvages conduits en France pour y servir sur les galères ; d'obliger les Iroquois chrétiens du sault Saint-Louis et de la Montagne à retourner dans leurs tribus ; de raser les forts à Niagara et à Frontenac, enfin de restituer aux Tsonnontouans ce qu'on avait pris dans leurs villages. Dongan réunit ensuite les

anciens des Cantons, leur annonça que le gouvernement français demandait la paix, et expliqua les conditions qu'ils en devaient exiger avant tout. « Je souhaite, ajouta-t-il, que vous mettiez bas la hache ; mais ne l'enterrez pas, cachez-la seulement sous l'herbe. Mon roi m'a défendu de vous fournir des armes, si vous pensiez à entreprendre la guerre contre les Français ; mais rassurez-vous, vous ne manquerez de rien. Je vous fournirai à mes dépens ce qui sera nécessaire pour une aussi juste cause. Tenez-vous sur vos gardes, de peur de surprise et soyez prêts à fondre sur votre ennemi par le lac Champlain et par le lac Ontario, en cas qu'il vous faille recommencer la guerre. »

De leur côté, les sauvages des Grands lacs s'étaient beaucoup refroidis pour les Français surtout les Hurons de Michillimackinac, qui entretenaient des correspondances secrètes avec les Iroquois, quoiqu'ils se fussent battus contre eux dans la dernière campagne. Tout cela, et une grande épidémie survenue dans le Canada après le retour de l'armée, firent abandonner au gouverneur le projet d'une nouvelle expédition.

L'ennemi alors put insulter [le fort Niagara,] le fort Frontenac, et même le fort Chambly. Celui-ci, investi tout à coup par cent cinquante Agniers et des Mahingans, [à l'instigation de Dongan], ne dut son salut qu'à la promptitude avec laquelle les habitants accoururent à son secours (4 octobre 1687). Ces bandes se glissèrent jusque dans l'île de Montréal, où l'une d'elles se jeta sur une maison barricadée, tenta d'en arracher les palissades et ne fut mise en fuite qu'après avoir perdu plusieurs hommes. Une seconde bande, composée de deux cent guerriers, tomba sur un autre point, tua plusieurs personnes, incendia quelques maisons. Ces petites attaques n'étaient, du reste, que les signes avant-coureurs des terribles irruptions des années suivantes.

Le récit que le gouverneur Denonville fait de cette guerre, nous retrace vivement la situation de nos ancêtres, les dangers auxquels ils étaient tout le temps exposés, le courage et la constance qu'ils montraient dans ces luttes barbares. « Les Iroquois, disait-il, dans un mémoire à Seignelay de 1688, sont comme une grande quantité de loups répandus dans une vaste forêt, d'où ils

ravagent tous les pays environnants. On s'assemble pour leur donner la chasse, on s'informe où est leur retraite, et elle est partout ; il faut les attendre à l'affût, et on les attend longtemps. On ne peut aller les chercher qu'avec des chiens de chasse, et nos sauvages sont les seuls limiers dont on puisse se servir pour cela ; mais ils nous manquent, et le peu que nous en avons ne sont pas des gens sur lesquels on puisse compter ; ils craignent d'approcher de l'ennemi, et encore plus de l'irriter contre eux. Le parti qu'on a pris a été de bâtir des forts dans chaque seigneurie, pour y réfugier les personnes et les bestiaux ; avec cela les terres labourables sont si écartées les unes des autres, et tellement environnées de bois ; qu'à chaque champ il faudrait un corps de troupes pour soutenir les travailleurs. »

Pendant quelque temps, on crut à la possibilité de la paix. Les négociations furent reprises. L'hiver de 1687-88 se passa en allées et venues, en conférences, qui se prolongèrent jusque dans l'été, et en correspondances entre Denonville et Dongan. Ce dernier dans une lettre au gouverneur

(31 octobre 1687), déclarait formellement qu'il avait réuni les Iroquois et leur avait donné des armes pour défendre le territoire britannique contre toute invasion. Les Cantons envoyèrent au Canada [le fameux capitaine des Onnontagués, Otréouati, surnommé la Grand'Gueule, avec six chefs onneyouts, onnontagués et goyogouins (juin 1688),] qu'ils firent escorter jusqu'au lac Saint-François par douze cents guerriers, suite redoutable qui porta la terreur dans l'île de Montréal. Après avoir exposé leurs prétentions avec une grande hauteur, mais aussi avec une grande adresse, ces députés dirent que leur pays ne voulait pas profiter de ses avantages ; que les Iroquois connaissaient la faiblesse de la colonie ; qu'ils pourraient incendier les maisons et les grains dans les champs s'ils le voulaient, et, après avoir affamé les habitants, les attaquer et détruire leurs forts. Denonville leur faisant remarquer que Dongan lui avait écrit qu'ils étaient sujets anglais et ne pouvaient rien conclure sans ses ordres, ils répondirent, comme toujours, qu'ils étaient indépendants ; qu'ils avaient constamment résisté aux prétentions de Dongan, et qu'ils voulaient

être seulement amis des Français et des Anglais, sans que ni les uns ni les autres fussent leurs maîtres ; ils tenaient leurs terres de Dieu, n'avaient jamais été conquis, et prétendaient garder une entière neutralité. Les ambassadeurs acceptèrent, cependant, les conditions que Denonville leur proposa : tous ses alliés seraient compris dans le traité ; le canton des Agniers et celui des Tsonnontouans lui enverraient des députés pour signer la paix ; les hostilités cesseraient de part et d'autre, et les Français pourraient en toute liberté ravitailler leur fort à Frontenac. Une trêve fut conclue (15 juin 1688) à Montréal, et cinq Iroquois restèrent en otage. Malgré cette trêve, quelques bandes, ignorant peut-être ce qui se passait, continuèrent de commettre des assassinats et des incendies en différents lieux au-dessus de Québec, à la Rivière-du-Loup, à Saint-François du Lac Saint-Pierre, à Sorel, à Contrecoeur, à Saint-Ours, à Boucherville, où elles brûlèrent les maisons isolées et tuèrent les bestiaux ; mais peu à peu elles finirent par se retirer de la colonie (Denonville à Seignelay, 30 octobre 1688).

Tous les alliés du Canada ne voyaient pas alors du même œil la cessation des hostilités. Les Abénaquis pénétrèrent dans le canton des Agniers et jusque dans les habitations anglaises, où ils levèrent des chevelures. Les Iroquois du sault Saint-Louis et de la Montagne les imitèrent. Les Hurons de Michillimackinac, que l'on avait crus les plus opposés à la guerre, furent ceux qui mirent le plus d'obstacles au traité, et qui le traversèrent avec le plus de succès.

« Pendant qu'on négociait, dit Raynal, un Machiavel né dans les forêts, Kondiaronk, nommé le Rat par les Français, [un chef Huron de Michillimackinac], lequel était le sauvage le plus intrépide, le plus ferme et le plus éclairé qu'on ait jamais trouvé dans l'Amérique septentrionale, arriva au fort Frontenac avec une troupe choisie de Hurons, résolu de faire des actions dignes de la réputation qu'il avait acquise. » Denonville ne l'avait gagné qu'avec peine ; car il avait été d'abord contre les Français. On lui dit qu'un traité était entamé, que les députés des Iroquois étaient en chemin pour le conclure à Montréal, et qu'il désobligerait le gouverneur français s'il

continuait les hostilités.

À cette nouvelle, le Rat sut se posséder quoiqu'il crût qu'on sacrifiait sa nation et ses alliés, il ne lui échappa aucune plainte. Mais il était vivement offensé de ce que les Français faisaient la paix sans les consulter, et il se promit de punir cet outrage. Il dressa une embuscade aux députés des diverses nations sauvages favorables au traité ; les uns furent massacrés, les autres faits prisonniers. Il se vanta après ce coup d'avoir tué la paix. Quand les prisonniers lui dirent l'objet de leur voyage, il simula le plus profond étonnement, et leur assura que c'était Denonville qui l'avait envoyé à l'anse de la Famine (Hungry Bay) pour les surprendre. Poussant la feinte jusqu'au bout, il les relâcha sur-le-champ, sauf un seul, qu'il garda pour remplacer, dit-il, un de ses Hurons tué dans l'attaque. Il se rendit ensuite en toute diligence à Michillimackinac, et donna son prisonnier au commandant, La Durantaye, qui, ne sachant point qu'on traitait avec les Iroquois, fit fusiller le malheureux sauvage. Celui-ci protesta en vain qu'il était ambassadeur. Le Rat fit croire à tout le monde que la crainte de la mort lui avait

dérangé l'esprit. Après son exécution, le Rat fit venir un Iroquois, depuis longtemps captif chez les Hurons, et le mit en liberté pour aller apprendre à sa nation que les Français, tandis qu'ils l'amusaient par des négociations, continuaient à faire des prisonniers et les massacraient. Cet artifice, d'une politique vraiment diabolique, réussit au gré de son auteur. Car, quoiqu'on parût avoir détrompé les Iroquois sur cette prétendue perfidie du gouverneur, ils ne furent pas fâchés d'avoir un prétexte pour ne pas poser les armes. Les plus sages, cependant, qui voulaient la tranquillité, les avaient gagnés à dépêcher de nouveaux ambassadeurs en Canada. Mais un exprès de sir Edmund Andros, qui succédait comme gouverneur de New-York au colonel Dongan, [dont Louis XIV avait demandé le rappel], arriva sur ces entrefaites et défendit aux Iroquois de traiter avec les Français sans la participation de son maître. Le roi de la Grande-Bretagne, leur dit-il, les prenait sous sa protection.

Andros avait embrassé la politique de son prédécesseur en tout ce qui concernait les Cinq-

Nations. Il écrivit à Denonville (21 août-29 septembre 1688) qu'elles dépendaient de la Couronne d'Angleterre, et qu'il ne leur permettait de traiter qu'aux conditions proposées par Dongan. Tandis qu'Andros se donnait ainsi pour le maître et le protecteur des nations iroquoises, le roi Jacques II était chassé du trône et remplacé par le prince d'Orange (13 février 1689). Toutes les espérances de paix en Canada s'évanouirent. La guerre recommença bientôt avec acharnement. Elle fut d'autant plus longue que l'Angleterre, par sa rupture avec la France après le renversement de Jacques II, se trouva ouvertement l'alliée des Cantons.

Andros, sûr maintenant d'être appuyé par le nouveau souverain, ne garda plus de mesure dans ses menées, et travailla non seulement à rallier les Iroquois à sa politique, mais même à détacher des Français les Abénaquis, sans succès, toutefois, auprès de ces derniers. Car ce peuple aima mieux affronter les plus grands périls que d'abandonner la nation qui lui avait communiqué les lumières de l'Évangile. Il forma, du côté du levant, une barrière que ne purent jamais franchir les forces

de la Nouvelle-Angleterre, qu'il attaqua au contraire lui-même et réduisit plus d'une fois, par ses courses, à solliciter le secours des Cinq-Nations.

La déclaration d'Andros, et la conduite des Iroquois, qui avaient lâché de nouveau leurs bandes, inspirèrent aux Canadiens un de ces projets énergiques qu'adopte un peuple dans une situation désespérée : c'était de se jeter sur les provinces anglaises. Le chevalier de Callières, gouverneur de Montréal, après avoir entretenu Denonville d'un plan pour la conquête de New-York, se rendit en France afin de le soumettre à Louis XIV comme l'unique moyen de prévenir la destruction entière de la colonie.

Il exposa son projet au monarque dans plusieurs mémoires adressés au ministre Seignelay. (*Mémoire* sur l'état des affaires du Canada, janvier 1689. *Mémoire* touchant l'entreprise contre New-York. s.d. Lettre sur le même projet. s.d.) Les Anglais, qui donnaient en troc leurs marchandises à près de moitié meilleur marché que les Canadiens, finiraient sans doute

par s'attacher les sauvages tout en ruinant le Canada ; après quoi, unis à ces barbares, ne pourraient-ils pas brûler tous les établissements épars sur les deux rives du Saint-Laurent jusqu'à Québec ; la province de New-York soutiendrait toujours les prétentions des Cantons, avec lesquels il n'y aura jamais de paix solide tant qu'ils auraient cet appui ; et par suite le seul moyen de conserver le Canada était de s'emparer de New-York. « Qu'on me donne, dit-il, quatorze cents soldats et six cents Canadiens d'élite, j'y pénétrerai par la rivière Richelieu et le lac Champlain. Orange (Albany) n'a qu'une enceinte de pieux non terrassée, et un petit fort à quatre bastions, où il n'y a que cent cinquante soldats. Cette bourgade contient à peine trois cents habitants capables de porter les armes. Manhatte (New-York) en a quatre cents, y compris trois compagnies de cavalerie ; elle possède un fort de pierre avec du canon ; sa conquête rendrait le roi maître de l'un des plus beaux ports de l'Amérique, ouvert en toutes saisons, et d'un pays fertile sous un climat doux ». (*Mémoire* de janvier 1689). Le roi approuva d'abord ce projet,

puis l'ajourna, préférant une bonne paix si elle était possible. Il y revint ensuite et voulut alors en confier l'exécution à un autre capitaine que Denonville, que sa campagne contre les Tsonnontouans avait fait juger, et que sa conduite, d'ailleurs, venait de faire révoquer.

Il était temps de confier à des mains plus habiles le gouvernement du Canada qu'avaient dirigé depuis le départ de Frontenac des hommes décrépît ou dénués de clairvoyance. Une plus longue persistance dans la politique des deux derniers gouverneurs pouvait compromettre irréparablement l'avenir de la colonie. Mais le malheur s'acharnait sur Denonville. La fin de son administration fut marquée par de véritables désastres, qui font de cette époque l'une des plus lamentables des premiers temps de notre histoire.

Contre toute attente, le pays jouissait depuis plusieurs mois d'une tranquillité profonde que des bruits sourds d'invasion étaient impuissants à troubler. Quoique l'on se prît parfois à s'étonner de ce calme, dans lequel, sans la lassitude générale, on aurait pu deviner quelque chose de

sinistre ; quoique le gouverneur eût été positivement informé que les Iroquois préparaient une agression contre le Canada, l'on trouvait le repos si doux qu'on ne voulut pas croire à ce rapport. Denonville en parla aux Pères Jésuites ; ils lui dirent que celui qui avait apporté cette nouvelle était indigne de foi. Au reste tout le monde était familiarisé depuis longtemps avec les irruptions passagères des tribus iroquoises. Aussi bien les premiers colons, accoutumés à la menace permanente et aux dangers renaissants que présentait le voisinage des barbares, vivaient-ils presque dans l'oubli de la mort qui pouvait fondre sur eux au moment où ils y penseraient le moins.

On était aux premiers jours du mois d'août (1689). Rien ne présageait aucun événement extraordinaire. Soudainement ; dans la nuit du 4 au 5, quinze cents Iroquois traversent le lac Saint-Louis, durant une tempête de grêle et de pluie qui les favorise, et débarquent en silence à Lachine, sur la partie supérieure de l'île de Montréal. Avant l'aube, ils se sont placés par pelotons à toutes les maisons, sur un espace de plusieurs

lieues. Les habitants sont plongés dans le sommeil. Les Iroquois n'attendent plus que le signal : il est donné. Alors s'élève un effroyable cri de mort. Les portes sont rompues, et le massacre commence partout en même temps. Les sauvages égorgent d'abord les hommes ; ils mettent le feu aux maisons qui résistent, et, lorsque la flamme en fait sortir les habitants, ils épuisent sur eux ce que la fureur et la férocité peuvent inventer. Ils ouvrent le sein des femmes enceintes pour en arracher le fruit qu'elle portent, et contraignent des mères à rôtir vifs leurs enfants. Environ deux cents personnes périssent. [Plus de cent vingt] autres sont entraînées dans les Cantons pour y être brûlées. L'île est inondée de sang et ravagée jusqu'aux portes de la ville, où pourtant se trouve Denonville lui-même. De là, les Iroquois passent sur la rive opposée ; la paroisse de La Chenaie est incendiée tout entière et vingt habitants sont massacrés. (Callières à Seignelay, 8 novembre 1689. Champigny au même, 15, 16, 17 novembre 1689).

Aucun obstacle ne vint arrêter le torrent dévastateur qui se donna libre cours pendant des

semaines. À la première alarme, Denonville perdit la tête. Il se présenta plusieurs troupes d'hommes pour marcher aux Iroquois. Il les fit revenir, ou leur défendit de remuer. Maintes fois on aurait pu surprendre les barbares, ivres de vin et dispersés dans la campagne et les détruire, ou les attaquer en chemin avec avantage. L'ordre formel empêchait de rien faire. Les soldats et les habitants restaient immobiles sous les armes, devant ces ravages, sans pouvoir se venger. Il n'y eut de chocs que sur quelques points. Quatre-vingts hommes, Français et sauvages, commandés par le lieutenant La Rabeyre, avaient été détachés pour aller porter secours au fort Roland, à Lachine, où s'était rendu le chevalier de Vaudreuil. Ce faible détachement fut attaqué en chemin et détruit. La Rabeyre tomba vivant, mais blessé, au pouvoir des Iroquois, qui le réservèrent pour servir de spectacle dans leur village, où ils le brûlèrent à petit feu. Ces barbares parcouraient la colonie, laissant partout leurs traces sanglantes. Ils se portaient rapidement d'un lieu à un autre dans leurs canots d'écorce, et cédaient, lorsqu'ils rencontraient de

la résistance, pour se répandre là où ils n'en trouvaient point. Ils se promenèrent ainsi pendant deux mois et demi avec le fer et la flamme, comme un incendie excité par un vent qui change sans cesse de direction ; ils restèrent maîtres de la campagne jusque vers le milieu d'octobre, puis ils se retirèrent.

Alors le gouverneur envoya à la découverte pour s'assurer de leur retraite. La troupe, formée de coureurs de bois [que conduisaient Du Lhut et d'Ailleboust de Mantet,] rencontra sur le lac des Deux-Montagnes vingt-deux Iroquois dans un canot. Les Canadiens étaient au nombre d'une trentaine et montaient deux embarcations. Ils essayèrent le feu de l'ennemi, puis l'abordèrent, et, chacun prenant son homme, dix-huit sauvages tombèrent, [tués ou blessés,] à la première décharge.

Quoiqu'il fût difficile de se garantir d'une irruption soudaine dans un vaste pays couvert encore de forêts, et que certains prétendent que la catastrophe de l'île de Montréal n'est pas imputable à Denonville, on peut se demander

comment le gouverneur n'avait pas su prévoir une pareille invasion d'un ennemi dont les surprises étaient plus à craindre que les attaques ouvertes. En général, l'insuccès dans la guerre est une forte présomption d'incapacité. Si quinze cents barbares se sont promenés longtemps en vainqueurs au milieu de la colonie, c'est que Denonville avait d'abord manqué de jugement en n'écoutant pas des bruits qui l'avertissaient de se mettre sur ses gardes, et qu'il n'avait pas su ensuite employer les forces dont il disposait.

Pendant que le Canada déplorait encore tant de désastres, qui firent donner à l'année 1689 le nom funèbre d'*année du massacre*, le comte de Frontenac arriva aussi le 12 octobre pour remplacer le marquis de Denonville. [« Je vous renvoie au Canada, lui disait Louis XIV, où je compte que vous servirez aussi bien que vous avez fait ci-devant ; je ne vous en demande pas davantage. » (*Oraison funèbre du comte de Frontenac* par le P. Olivier Goyer, Récollet, Québec, 19 décembre 1698). Frontenac avait alors soixante-dix ans. Depuis son rappel, il vivait à Versailles et jouissait de l'amitié de hauts

personnages comme le maréchal de Bellefonds ; au reste, il recevait une pension royale de 3500 livres. Ses nouvelles provisions sont du 15 mai et ses instructions du 7 juin 1689. Il se rembarqua donc du port de La Rochelle au commencement d'août, tandis que le gouverneur de Montréal, Callières, qui avait eu un entretien avec le monarque touchant les affaires du Canada et en particulier la conduite de Denonville, le devançait. Peu après l'arrivée de Frontenac, deux vaisseaux portant des vivres et des munitions mouillaient à Québec]. Les Canadiens, qui connaissaient toute l'habileté de leur ancien gouverneur, osèrent alors, et alors seulement, se livrer à des espérances ; ils le reçurent avec des démonstrations de joie extraordinaires. Frontenac fit son entrée dans la ville, le soir, au bruit du canon et de la mousqueterie, et fut accueilli à la lueur des flambeaux par le Conseil souverain, et tous les habitants sous les armes. Québec illumina spontanément. Il fut complimenté par les corps publics, [les membres du clergé, les Jésuites comme les Récollets.] De même aussi les nobles, les marchands, les bourgeois, les

indigènes alliés se portèrent à sa rencontre. [Spectacle parfaitement beau, hors d'exemple en Canada, témoignant bien qu'il est des situations critiques] où le véritable talent triomphe des factions, des jalousies, des haines et de toutes les mauvaises passions des hommes. [L'heure était maintenant venue pour Frontenac de donner toute sa mesure].

[À peine installé dans sa charge, Frontenac se rendit à Montréal pour conférer avec Denonville et Champigny et prendre les décisions nécessaires en face d'une situation aggravée par les raids iroquois. Cette visite ne laissa pas de l'impressionner péniblement. « Il serait difficile de vous représenter, écrivait-il au ministre, le 15 novembre 1689, la consternation générale que je trouvai parmi tous les peuples et l'abattement qui était dans la troupe, les premiers n'étaient pas encore revenus de la frayeur qu'ils avaient eue, de voir à leurs portes brûler toutes les granges et maisons qui étaient en plus de trois lieues de pays dans le canton qu'on appelle la Chine. » Les autres habitants alertés presque sans cesse, avaient dû transporter à Montréal le blé d'Inde

des sauvages de la maison du sault Saint-Louis. Le gouverneur insistait en terminant sur le besoin qu'avait le pays de troupes et d'argent pour l'exécution de l'entreprise projetée et aussi « pour se soutenir et se défendre contre les Iroquois. »]

L'administration de Denonville avait duré quatre ans. Il était venu avec une grande réputation de capacité, et il la perdit en peu de temps. Il échoua presque toujours dans ses entreprises. Il rechercha sans cesse l'amitié des tribus indiennes, il ne put gagner leur confiance. Il fit d'amples préparatifs de guerre, et se trouva sans soldats au moment du danger. Il manquait à la fois de persévérance, de fermeté et de vigueur. Il connaissait mal les hommes et sa faiblesse lui attira le mépris des sauvages. On lui reprocha de ne pas s'être initié davantage aux affaires de la colonie, et d'avoir cru sur parole des gens qui abusaient de sa crédulité pour faire triompher leurs idées ou pour servir leurs intérêts. Mais, quel que soit le mérite des gouvernants, la condition du succès doit être la seule recevable de leur part, puisque la sûreté de l'État en dépend.

Ainsi la puissance de Rome, selon Tacite, était conditionnée par la victoire que ce grand peuple exigeait de ses chefs pour leur accorder le droit de lui commander. Malgré tout ce que l'on a dit de Denonville afin de le justifier et d'atténuer ses fautes, il doit être regardé comme l'un des plus malheureux parmi les gouverneurs du Canada. [À son retour en France, Denonville fut nommé précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri. Plus tard il obtint le grade de maréchal des camps et armées du roi. Il mourut en 1710].

L'Angleterre avait déclaré la guerre à la France le 17 mai 1689. Frontenac, en reprenant le gouvernement de la Nouvelle-France, eut donc à lutter à la fois contre les colonies anglaises et contre les Cinq-Cantons. On verra que son énergie et son adresse eurent raison de toutes les difficultés. Cette guerre fut tout à fait glorieuse pour les Canadiens, si faibles en nombre en regard de leurs adversaires. [Leur population, en 1688, était de dix mille trois cents âmes, tandis que les colonies anglaises en comptaient de deux cent à deux cent cinquante mille]. Et loin de succomber, ils attaquèrent bientôt eux-mêmes les

ennemis et portèrent l'effroi jusqu'au cœur de leurs établissements les plus reculés.

Avant d'aller plus loin, il convient de donner une description rapide des colonies anglaises, avec lesquelles nous avons eu à lutter tant de fois depuis sur les champs de bataille, et dont l'histoire se rattachera désormais chaque jour plus étroitement à la nôtre. Cette esquisse de leur origine, de leurs progrès, de leurs institutions, de leur puissance, nous fera mieux connaître aussi la force de l'ennemi que nous devons combattre, la force du peuple qui s'élevait à côté de nous, et qui forme aujourd'hui, par sa population et par son industrie, l'une des premières nations du monde.

Bibliographie

Ouvrages à consulter : Charles de La Roncière, *Histoire de la marine française*, tome V, Paris, 1920. – H. Lorin, *Le comte de*

Frontenac, Paris, 1895. – Parkman, *The Old Régime in Canada*, Boston, 1904. – C. Mc L. Andrews, *Colonial Self-government*, New-York, 1905.

Livre cinquième

Chapitre premier

Les colonies anglaises 1607-1691

Le Canada avait été en paix avec l'Angleterre depuis le traité de Saint-Germain-en-Laye, conclu en 1632. À cette époque, les colonies de l'Amérique septentrionale naissaient à peine. Les combattants étaient des Européens qui se disputaient la possession de ce Nouveau-Monde, que la destinée leur laissait en partage. Aucun d'eux, en prenant les armes, ne pensait défendre le sol de la patrie. La terre qu'ils foulaient était encore à leurs yeux terre étrangère. Mais, en 1689, les choses avaient déjà changé. Une nouvelle génération était née sur le continent nord-américain ; elle allait y attacher son honneur et son existence. Les métropoles laissèrent le champ libre à ces nouveaux habitants, qui

essayèrent leur force les uns contre les autres, et qui déployèrent dans le conflit la même ardeur, les mêmes haines nationales que la France et l'Angleterre donnaient en spectacle depuis des siècles dans l'ancien monde.

Nous avons vu le développement qu'avait pris jusqu'alors la Nouvelle-France en population, en industrie et en richesse. Pour bien juger des dangers que la guerre pouvait offrir aux Canadiens, si peu nombreux, il est nécessaire de connaître aussi quels progrès avaient faits les colonies anglaises.

Après les tentatives infructueuses de colonisation dont nous avons parlé au commencement de cet ouvrage, l'Angleterre avait cessé de s'occuper de l'Amérique. Ses pêcheurs et ses baleiniers seuls continuèrent d'en fréquenter les parages. La France, au contraire, plus persévérante, s'obstina jusqu'à ce qu'elle eût réussi à s'établir en Acadie et à prendre pied solidement en Canada.

Mais dans le temps même où la France s'assurait une grande partie du Nouveau-Monde,

des luttes politiques et religieuses bouleversaient l'Angleterre, et rejetaient hors de cette île les débris des partis vaincus, qui, tour à tour opprimés par le vainqueur, étaient contraints de s'expatrier. [D'autres motifs déterminèrent aussi cette émigration outre-mer : « les conditions économiques du royaume, la transformation agraire, la baisse du pouvoir de l'argent, la restriction des ventes du drap anglais, les embarras de marchands ruinés par les guerres européennes. » (H. Hauser). Ces dissidents, anglicans ou puritains], fort nombreux pour le temps, ces *Pilgrim Fathers* ou Pères Pèlerins, ainsi que se nommait un groupe d'entre eux, vinrent se réfugier sur les bords hospitaliers de l'Amérique ; ils y fondèrent successivement la Virginie, le New-Plymouth, le Massachusetts, [le Connecticut, le Rhode-Island, le New-Hampshire et le Maine]. Comme les causes d'émigration, tantôt forcée, tantôt volontaire durèrent longtemps, les colonies anglaises se peuplèrent rapidement ; elles surpassèrent bientôt celles de la France.

Le génie commerçant des Anglais, se

déployant à la faveur de la liberté politique, qu'ils avaient enfin acquise, concourut à l'accroissement de leurs possessions lointaines, auxquelles la direction nouvelle donnée à l'esprit national fut avantageuse ; car elles en profitèrent plus que l'Angleterre elle-même. Plus tard, une puissante république sortit de ces causes si diverses.

« La race saxonne, agreste et engourdie, dit Maillefer, aurait fait peu de bruit dans le tournoi des peuples si des myriades de Normands, de Poitevins et d'autres Français de toutes les provinces ne fussent venus la réveiller rudement à la suite de Guillaume le Conquérant. De cette époque et de la fusion graduelle des deux races, datent les progrès qui se sont manifestés successivement dans le génie, les institutions et la puissance de l'Angleterre. L'audace, l'activité, la rapacité normandes fécondèrent la vieille torpeur saxonne. Des excès de la tyrannie organisée par la conquête, et des résistances féodales naquirent les alliances des intérêts lésés ; et de ces alliances, tout le système municipal et parlementaire de la Grande-Bretagne » (*De la*

puissance et des institutions de l'union américaine). Les colons américains apportèrent avec eux ce système comme un dépôt sacré, générateur de leurs succès futurs.

L'époque de leur établissement en Amérique est remarquable encore par la révolution qui s'opérait dans les esprits, chez toutes les nations européennes, surtout en Angleterre, contre les vices et les abus du régime féodal. Le peuple ne se contenta plus dans ce dernier pays de vaines théories politiques. Il réclama l'application de ces grands dogmes sociaux que la marche de la civilisation et les doctrines chrétiennes commençaient à répandre parmi la multitude. Les Anglais furent les premiers qui possédèrent dans leur Parlement l'arme nécessaire pour lutter longtemps avec avantage contre le despotisme des nobles et des princes. Jacques I^{er} donnait le nom de « rois » aux membres des Communes, tant s'était accrue déjà leur puissance. Les droits de l'homme, la liberté politique, la nature et l'objet du gouvernement, telles étaient les questions qui se discutaient avec une chaleur extrême jusque dans le village le plus éloigné.

Faute d'expérience, néanmoins, on abusa de cette liberté pour laquelle on combattait, et le parti vaincu était opprimé et proscrit. Les querelles de religion, se mêlant à celles de la politique, fournirent de nouveaux aliments à l'incendie, dans lequel disparut ce qui restait de l'Église catholique avec le trône (1649). Les puritains, républicains fanatiques, prétendaient défendre la liberté religieuse et la liberté politique ; et, tant qu'ils dominèrent sous Cromwell, ils se montrèrent plus exclusifs et plus persécuteurs que les royalistes eux-mêmes, qu'ils avaient renversés. Mais les principes survivent à ceux qui en abusent. La réaction qui se produisit après la mort du Protecteur, et qui amena la restauration des Stuarts, priva les puritains de toute autorité. Les plus zélés et les plus compromis passèrent en Amérique pour se soustraire au nouveau gouvernement. Ils y introduisirent leurs principes. Le droit de représentation, l'institution du jury, le vote des subsides par le peuple, furent les facteurs essentiels de leur organisation politique, et ne cessèrent d'être regardés par eux comme les droits les plus précieux de l'homme. Les

monopoles, les ordres privilégiés, les charges sur l'industrie, les maîtrises, les corporations de métiers, la féodalité qui accablaient encore le peuple dans les pays même les plus libres de l'Europe, ne suivirent point les émigrants au delà de l'Atlantique.

Jacques I^{er} [par lettres patentes du 10 avril 1606, accordait à une société formée de grands seigneurs et de riches marchands sous l'ardente impulsion d'un géographe érudit, Richard Hakluyt], une vaste partie du continent américain [s'étendant depuis le cap Fear jusqu'à la baie Passamaquoddy. Cette concession a gardé la dénomination : « The First Virginia Charter ».] Le roi la partagea en deux provinces, la Virginie et la Nouvelle-Angleterre : le territoire méridional, situé entre le 34^e et le 38^e degré de latitude nord, était octroyé à la Compagnie de Londres ou de Virginie ; [tandis que la région septentrionale, entre le 41^e et le 45^e] allait à la Compagnie de Plymouth, avec le droit d'y établir des colonies et d'y commercer. [La partie intermédiaire était donnée aux deux compagnies].

[La même année ou un an] après la fondation de Port-Royal, en Acadie, par les Français, la Compagnie de Londres [envoya trois navires de 100, de 40 et 20 tonneaux, commandés par le capitaine Christopher Newport, avec cent vingt colons parmi lesquels était le marin expérimenté John Smith], pour commencer l'établissement de la Virginie. [Ils avaient quitté le port de Londres (20 décembre 1606), et prenant par les Canaries et les Indes occidentales, puis cinglant vers les rives atlantiques, ils allèrent, après une navigation orageuse et incertaine de quatre mois, mouiller l'ancre au pied d'un promontoire, l'actuel Point Comfort. Ils repartirent bientôt pour aborder sur une péninsule, à 32 milles de l'embouchure d'une rivière qu'ils nommèrent James ; ils se fixèrent enfin au lieu qui fut baptisé Jamestown où ils bâtirent un fort (24 mai 1607). Toute la contrée qui s'espaçait entre la rivière Roanoke, dans la Caroline du Nord actuelle, et l'extrémité de la baie de Chesapeake, était alors habitée par trente-quatre tribus sauvages appartenant à la race algonquine et obéissant à un chef suprême appelé Powhatan. Au reste, l'épuisement des vivres, la

misère, les dissensions et aussi les attaques des Indiens avaient réduit le nombre des Anglais au début de septembre, à quarante-six. En 1609 et 1612, la Compagnie de Londres reçut de nouvelles chartes lui conférant des pouvoirs encore plus étendus. Au mois de juin 1609, six cents hommes, femmes et enfants à bord de neuf vaisseaux qui amenaient en même temps le gouverneur, sir Thomas Gates, se mirent en mer. Malgré de fortes tempêtes qui séparèrent quelque temps les navires, les nouveaux colons purent débarquer à Jamestown (23 mai 1610)]. Presque tous devaient périr de faim par leur propre imprévoyance. [Certains même, pour échapper à la mort, se portèrent à des actes extrêmes de cannibalisme]. Néanmoins la fertilité du sol, la beauté du climat firent oublier ces infortunes et ces désastres. Peu à peu la colonie prit une expansion qui la mit enfin à l'abri de tous les dangers. Ces premiers pionniers de la colonisation anglaise vécurent à travail et à profits communs jusqu'en 1613. Alors on leur distribua des terres, et, peu après, la plupart reçurent des femmes, que la Compagnie, fidèle à

l'esprit de spéculation qui caractérise aujourd'hui ce peuple, leur vendit de cent à cent cinquante livres de tabac chacune [ou le prix de leur voyage soit 12 livr. ster. Le 30 juillet] 1619, fut convoquée dans l'église de Jamestown, par le gouverneur, sir George Yeardley, la première assemblée représentative qu'ait vue l'Amérique. [C'est au même temps que l'esclavage prit naissance dans la Virginie : au mois d'août 1619 une vingtaine de nègres recrutés en Afrique parvinrent à Jamestown où ils furent vendus à des planteurs. L'usage s'en propagea aussitôt dans les colonies du Nord (Pennsylvanie et Maryland). Il convient de dire que la métropole, loin d'interdire ce trafic, le favorisa délibérément, souvent contre le gré de ses colons eux-mêmes. Dès cette période, comme nous l'avons constaté ailleurs (liv. 1, chap III), les prisons de Londres avaient déjà commencé à fournir de forts contingents pour la colonisation américaine].

Les députés à l'Assemblée, élus par le peuple, réglèrent les affaires de la province qui avaient

été dirigées jusque-là par le Compagnie de Londres. En 1621, la Virginie obtint une espèce de gouvernement constitutionnel, composé d'un gouverneur, d'un Conseil et d'une Chambre élective. Sur ces entrefaites, elle fut attaquée par les sauvages, qui massacrèrent trois cent quarante-sept personnes (1622). La Compagnie, blâmée de ne l'avoir pas suffisamment protégée, fut dissoute (1624), et le pays remis sous la protection du roi. [Il est vrai que la Compagnie avait dépensé deux cent mille liv. ster. pour l'exploitation et le peuplement de la colonie et que ses convois y avaient transporté au total quatorze mille personnes]. La Virginie perdit à cette époque, sous Jacques I^{er}, sa législature, qui fut remplacée par une commission de seize, puis de quarante membres, mais devait la recouvrer ensuite quand Charles I^{er}, son fils, eut accédé au trône.

De son côté, la Compagnie de Plymouth, [après deux vaines tentatives en 1606], avait expédié le 31 mai de l'année suivante cent vingt colons sous les ordres de son président, le juge en chef, sir George Popham, vers l'embouchure du

Kennebec dans l'État actuel de Maine. Ce dernier étant mort pendant l'hiver, les quarante-cinq Anglais survivants retournèrent en Europe au printemps de 1608 et la société abandonna toute idée de colonisation jusqu'en 1620. [Peu auparavant, (1614), le capitaine John Smith avait exploré les côtes de Maine, New-Hampshire et Massachusetts et donné à cette partie orientale du continent le nom qui lui est resté de « Nouvelle-Angleterre »]. Alors, en 1620, des puritains dits brownistes ou séparatistes, réfugiés en Hollande depuis quatorze ans, pour échapper aux persécutions dans le royaume, obtinrent la permission de s'établir en Virginie avec la liberté d'y professer leur doctrine religieuse. [Au même temps, la Compagnie de Plymouth fut reconstituée sous la désignation de Conseil pour la Nouvelle-Angleterre et reçut une charte qui lui accordait la concession du territoire entre le 40^e et le 48^e degré de latitude nord. Ces émigrants, pour la plupart ouvriers agricoles, au nombre de cent deux, soit soixante-dix-neuf hommes et vingt-trois femmes, firent voile de Londres sur le *Mayflower*, de 180 tonnes, le 6 septembre 1620.

Mais, entraînés par les vents, au lieu d'atterrir au sud de la rivière Hudson, qui était leur objectif, ils vinrent aborder aux rivages du cap Cod : de là, reprenant la mer, ils entrèrent finalement dans un port de la Nouvelle-Angleterre, à l'endroit qu'on appela New-Plymouth (25 décembre)].

Sans charte du roi, [et avant de quitter leur navire, ils rédigèrent une déclaration intitulée « The Mayflower Compact », par quoi] fut créée une société purement démocratique, fondée sur l'égalité absolue, régie par des lois et une magistrature qu'elle-même devait se donner ; elle a duré jusqu'à l'époque de la réunion au Massachusetts, en 1691. Le texte du pacte du 11 novembre 1620 a été conservé. [À partir de ce moment, la Virginie du Nord prend le nom qu'elle a gardé depuis de Nouvelle-Angleterre]. Au dire de Joseph Story, dans ses *Commentaires sur la constitution des États-Unis*, c'est le monument de ce genre le plus authentique que l'on trouve dans l'histoire de la naissance des peuples. Les philosophes et les publicistes, pour établir la mesure des droits et des devoirs du gouvernement et du gouverné, reviennent sans

cesse à la théorie d'un contrat fondamental volontaire ; mais presque toujours on a tenu qu'un pareil contrat n'avait jamais eu d'existence hors de l'esprit. « On ne pensait guère que l'Amérique en fournissait un exemple d'une simplicité primitive et presque patriarcale » (Boston, 1833, 3 vols).

[En 1622 et en 1623] la Compagnie de Plymouth concéda une partie du Massachusetts à quelques aventuriers, qui essayèrent en vain de former un établissement. Le 19 mars 1628, une nouvelle association, [la Compagnie de la baie de Massachusetts, composée de six personnes], acheta ce pays, et fut constituée en corps politique en vertu d'une charte royale. Elle transféra de Londres dans son domaine le siège de l'administration (1629) : quelque temps après, les habitants élurent les députés pour faire des lois et pour établir des tribunaux. L'immigration afflua. Il arriva dans [la seule année de 1630 deux mille personnes]. C'est à cette date que fut fondé Boston. En 1633, les immigrants furent encore plus nombreux. C'étaient des mécontents politiques, des hommes qui, avec des lumières,

possédaient de l'expérience et de la fortune. L'Angleterre, voyant grossir ces flots de population vers l'Amérique, s' alarma. Elle fit suspendre, un moment, en 1634, le départ des navires, et donna l'ordre qu'à l'avenir aucun vaisseau ne pourrait faire voile pour le Nouveau-Monde, avec des émigrants, sans en avoir obtenu la permission de l'autorité compétente. En même temps il fut enjoint aux capitaines des bâtiments retenus de se présenter devant le Conseil d'État avec la liste de leurs passagers. Mais, après réflexion, la bonne politique l'emporta. Et les émigrants purent partir avec l'assurance que le roi « n'avait aucune intention de leur imposer la liturgie de l'Église anglicane, persuadé qu'il était que c'était pour jouir de la liberté religieuse qu'ils passaient dans le Nouveau-Monde ». Charles II se guida d'après le même principe en accordant une charte au Rhode-Island en 1663. « Notre plaisir royal, dit le monarque, est que personne dans la colonie ne soit à l'avenir molesté, puni, inquiété, ni recherché pour différence d'opinion en matières religieuses. » [À dire vrai cette charte, comme celle de la Caroline

(1665), excluait les catholiques de toutes les fonctions publiques, civiles ou militaires].

Parmi les puritains qui songèrent à émigrer, [par deux fois il eut l'intention de passer en Amérique], se trouvait un homme obscur, qui portait les destinées de sa patrie : il s'appelait Oliver Cromwell. L'œil de Charles I^{er} ne put percer l'avenir de ce nom roturier dans la liste qui lui fut soumise. L'ordre donné aux navires en partance causa du délai. Dans l'intervalle, Cromwell changea d'idée, et ne sortit point du royaume.

La colonie de New-Plymouth remit bientôt (1635) sa charte à l'autorité du roi. Cet événement influa peu alors sur l'administration intérieure du Massachusetts, parce que cette administration resta aux colons. Outre leur législature, ils élisait tous les fonctionnaires, depuis le gouverneur jusqu'au dernier officier public. Ce n'est que plus tard, vers 1638, que les clameurs de leurs ennemis à Londres engagèrent le souverain à nommer une commission des plantations pour entendre les plaintes. Cette

commission dont Laud, archevêque de Canterbury, était le chef, fut investie d'une autorité suprême et absolue sur toutes les colonies américaines, avec le pouvoir de faire des lois touchant le gouvernement, les personnes et les biens des habitants. C'était soumettre d'un seul coup la société, déjà accoutumée aux institutions les plus libres, au pouvoir absolu d'hommes vivant à mille lieues d'elle et qui ne la connaissaient pas. Aussi, à la première nouvelle, le Massachusetts fit des remontrances énergiques. Les colons, disait-il, étaient venus avec le consentement du prince, dont ils avaient beaucoup agrandi les domaines ; si on leur enlevait leur charte, ils seraient forcés de s'en aller ou bien de retourner dans leur pays natal et tous leurs établissements tomberaient entre les mains des Français ou des Hollandais. Ils demandaient qu'on leur laissât leurs anciennes libertés et qu'on ne mît aucune entrave à l'émigration. En face d'une opposition d'autant plus sérieuse qu'elle paraissait raisonnable, l'Angleterre n'osa pas exécuter un projet devenu odieux dès le principe, et la Commission des

plantations s'éteignit sans rien faire, tant l'opinion publique pesait d'un grand poids sur le gouvernement de la métropole.

Les colonies anglaises, respectées ainsi dans leurs droits, voyaient arriver sans cesse des partisans vaincus au cours des guerres civiles de la mère-patrie, et augmenter en même temps leur population et leurs richesses. Les puritains allaient chercher un asile dans la Nouvelle-Angleterre ; les royalistes, dans la Virginie ; les catholiques, dans le Maryland.

Le Maryland fut concédé en avril 1632 par Charles I^{er} à sir George Calvert, baron de Baltimore. [Ancien secrétaire d'État, pair irlandais, membre du Conseil privé, et l'un des premiers directeurs de la Compagnie de Londres, il s'était récemment converti au catholicisme. Sa concession comprenait, outre le Maryland actuel, l'État de Delaware, les terres méridionales de la Pennsylvanie et une petite portion de la Virginie. Déjà, en 1623, le roi avait accordé à Baltimore une concession au sud-est de l'île de Terre-Neuve, sous le nom de province d'Avalon. Et

quatre ans après, il partait avec sa femme et ses enfants pour y établir une colonie ; mais la rigueur du climat l'empêcha de continuer son entreprise. Dès lors, avant même d'avoir obtenu la nouvelle charte qu'il demandait, il reprenait la mer en direction de la Virginie, en vue d'occuper le pays au nord de la Caroline (1629). Il était parti plein d'espoir : un obstacle imprévu, autrement grave que le premier, l'arrêtait brusquement. Les autorités virginienues l'avaient sommé de souscrire à une déclaration par quoi il eût adjuré ses croyances religieuses. Baltimore refusa net, et par suite, dut regagner l'Angleterre. Il venait à peine de recevoir la concession de Maryland ou *Terra-Mariae* ainsi appelée en l'honneur de la reine Henriette-Marie, lorsqu'il mourut. Sa charte fut confirmée (juin 1632) à Cecilius Calvert, son fils aîné et second lord Baltimore, qui allait réaliser ses projets. Ce dernier fit donc équiper deux navires de 300 et 60 tonneaux, portant une vingtaine de gentilshommes dont plusieurs catholiques, ainsi que trois cents ouvriers presque tous protestants. Ils avaient avec eux deux Pères Jésuites.

L'expédition était dirigée par Léonard Calvert, frère de lord Baltimore qui lui donna des instructions détaillées. On mit à la voile le 22 novembre 1633. Ce contingent de colons, après avoir atteint la baie de Chesapeake, remonta le Potomac et vint atterrir sur les bords de la petite rivière Saint-Georges (27 mars 1634). C'est à cet endroit que Léonard Calvert fondait Sainte-Marie et érigeait un fort. En cours de route, on avait élevé une croix dans l'île Saint-Clément et fait célébrer la messe. Les habitants de la colonie naissante ne tardèrent pas, une fois installés, à organiser, à l'instar de la Nouvelle-Angleterre mais sur le modèle du palatinat de Durham, un gouvernement représentatif. Ce corps politique se composait d'un gouverneur, d'un conseil nommé par lui et d'une chambre de députés élus par les bourgeois ; Léonard Calvert, le délégué de son frère, remplissait l'office de gouverneur. Ainsi fut instituée « l'assemblée générale » du Maryland (1640-1641).] Cette province eut l'honneur d'être la première à proclamer le principe de la liberté de conscience [sous l'inspiration généreuse et personnelle des deux Baltimore, car aucune

clause de leur charte n'en faisait la moindre mention. Il est à remarquer à ce propos que la plupart de ceux qui passèrent dans le Maryland professaient la religion protestante ; cependant, plusieurs parmi eux devaient y renoncer pour embrasser le catholicisme. D'autre part, les adversaires de Léonard Calvert, qui étaient soutenus par la majorité de la population, voulurent lui enlever le gouvernement de la colonie. Les catholiques, en conséquence, eurent à subir durant deux années toutes sortes de vexations et d'avaries, les Pères Jésuites furent arrêtés, et le gouverneur lui-même obligé de fuir et de chercher un refuge en Virginie. Mais à la fin du conflit, Calvert, grâce à l'appui de Cromwell, réussit à reprendre son poste et à exercer encore son autorité (1646)]. Malgré tout, la colonie se peupla rapidement. Pendant que les coreligionnaires de lord Baltimore étaient en proie aux persécutions dans leur patrie, elle attirait chez elle une immigration nombreuse, sûre d'y trouver pour quelque temps au moins le repos et la paix.

Telle fut l'origine de la Virginie et de la

Nouvelle-Angleterre. Autour des premières colonies vinrent se grouper les autres, en cherchant à se modeler sur elles. Quelques-unes cependant voulurent se donner une organisation politique différente, comme nous allons voir.

Les colonies anglaises eurent au début trois formes de gouvernement bien distinctes, qui se modifièrent par la suite de manière à constituer les éléments du gouvernement fédéral établi par la révolution de 1776. Ces formes prirent les noms de gouvernement de charte, de gouvernement royal et de gouvernement de propriétaires. [« Le gouvernement anglais ne prit aucune part réelle à la fondation des colonies ; même ces colonies une fois fondées, l'ingérence de la métropole dans leur administration intérieure fut toujours très limitée en droit et presque absolument nulle en fait ; enfin, malgré toutes les divergences de constitutions des diverses provinces de l'Amérique, un même esprit les rapproche des unes des autres, c'est que les citoyens anglais étaient regardés comme portant avec eux partout où ils se rendaient, les droits inaliénables dont ils jouissaient dans la

mère-patrie. (P. Leroy-Beaulieu)]. Le gouvernement de charte exista dans la Nouvelle-Angleterre [et dans les colonies de propriétaires]. La première jouissait de tous les avantages des sujets anglais les plus favorisés. Elle possédait les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Une seule restriction était imposée à son autorité législative, c'était que ses lois ne fussent pas contraires à celles de l'Angleterre. Lorsque la métropole voulut un jour réclamer le droit de révoquer les chartes, les colons le lui dénièrent, sans pouvoir empêcher cependant que quelques-unes d'elles ne fussent abolies ; particulièrement vers la fin du règne de Charles II, où les corporations anglaises éprouvèrent le même sort. Les contestations auxquelles cette question donna lieu devinrent plus tard l'une des causes de la révolution.

Au Massachusetts, le pouvoir législatif était confié à un corps s'appelant « Cour générale de la colonie de la baie de Massachusetts », et formé d'un gouverneur, d'un lieutenant-gouverneur, d'assistants ou magistrats et de représentants des « communes », tous élus annuellement par le

peuple. Le gouverneur et les magistrats siégeaient dans une chambre, les députés dans une autre. Cette législature avait une session tous les ans. Le pouvoir exécutif était exercé par le gouverneur assisté d'un Conseil, qui tenait audience deux fois par semaine.

Le gouvernement royal fut établi en 1624, dans la Virginie, et dans la colonie de New-York, dès 1664 ; dans les deux Carolines, à partir de 1728 ; dans le New-Hampshire depuis 1679 ; dans le New-Jersey en 1702 et la Georgie en 1754. Dans toutes ces provinces, le gouverneur et le Conseil étaient nommés par la Couronne ; les Chambres d'assemblée, élues par le peuple. Les gouverneurs recevaient leurs instructions du roi ; au moyen du veto, ils annulaient souvent les décisions des Chambres, qui ne pouvaient rien faire sans leur assentiment, au lieu que les gouverneurs agissaient parfois sans elles. Les fonctionnaires étaient nommés par la Couronne, mais ce sont les colonies qui payaient leurs traitements. La conduite arbitraire des gouverneurs, et le droit que réclamait le souverain de sanctionner ou de rejeter à son gré

les actes des assemblées, furent toujours autant de sources de difficultés ou d'abus.

Le gouvernement de propriétaires tenait du régime féodal, et avait quelque ressemblance aux palatinats d'Allemagne. Ces propriétaires possédaient les pouvoirs exécutif et législatif, le tout subordonné à l'autorité suprême de la métropole, de sorte qu'ils n'étaient en réalité que des agents. Le Maryland, les deux Carolines le New-Jersey, la Pennsylvanie, le Delaware furent dotés de cette forme de gouvernement qui subsista dans le Maryland et dans les deux dernières provinces jusqu'à la révolution. Leur histoire est remplie de dissensions, occasionnée par la manière dont les concessionnaires exerçaient leur pouvoir de veto sur les mesures votées par les assemblées législatives ; car le système représentatif s'était établi aussi dans ces colonies, où les députés étaient choisis moitié par les propriétaires et moitié par le peuple. En 1719, les Caroliniens du Nord, excités contre les propriétaires, s'emparèrent du gouvernement et

élirent un gouverneur, un conseil et une assemblée, qui publièrent une déclaration d'indépendance en exposant les motifs par quoi ils renonçaient à leur ancienne forme de gouvernement.

[Vers 1640, huit colonies anglaises étaient déjà fondées et en progrès sur le littoral de l'Atlantique : le Maine, le New-Hampshire, le Massachusetts, le New-Plymouth, le Rhode-Island, le Connecticut, le New-Haven et la Virginie. L'année ensuite le Massachusetts annexait le New-Hampshire et en 1653 elle s'adjoignit le Maine. Alors, en 1643], les provinces de la Nouvelle-Angleterre se réunirent pour former une ligue offensive et défensive dans laquelle entrèrent [le Massachusetts, le New-Plymouth, le Connecticut et le New-Haven] ; chacune néanmoins se réserva son gouvernement et ses juridictions. [Elles adoptèrent le nom de « colonies-unies de la Nouvelle-Angleterre » ou « Confédération de la Nouvelle-Angleterre ». Leur population totale était de vingt-trois mille cinq cents âmes. Le Rhode-Island, que l'on refusa d'admettre au début, en fit partie

néanmoins beaucoup plus tard (1687)]. Les affaires générales se décidaient dans un congrès annuel où chaque province avait deux représentants. Pour bien marquer sa souveraineté, la confédération frappait sa propre monnaie ; les charges publiques étaient données au nom du gouverneur, avec l'agrément du Conseil. Obéir sans sa permission aux lois anglaises ou aux ordres du roi, c'était une violation de ses privilèges. Cette confédération possédait, comme on le voit, une quasi-indépendance, mais elle ne la garda pas longtemps.

À partir de 1630, la population des colonies anglaises prit un accroissement rapide ; et déjà, en 1690, époque de la seconde guerre avec le Canada, elle s'élevait à environ deux cent cinquante mille âmes. La population française du Canada et de l'Acadie atteignait alors à peine douze mille habitants, c'est-à-dire le vingtième environ de cette population anglaise contre laquelle elle allait lutter les armes à la main.

Placés dans la région centrale de l'Amérique du Nord, sur l'océan Atlantique, entre le Canada

et la Floride, les établissements anglais jouissaient dans toute leur étendue d'un ciel chaud ou tempéré et d'un sol fertile dont les productions étaient une source inépuisable de richesse par leur extrême variété. Le blé venait partout sur cet immense territoire, ainsi que le maïs, plante indigène qui croît sans effort, surtout dans le Midi et dans l'Ouest, où elle donne le double du blé. Le Maryland se mit à cultiver le tabac ; sa feuille forme aujourd'hui le principal article d'exportation de cet État et de la Virginie, de même que le coton, qu'on exploite en grand depuis le 37^e degré de latitude. Le riz, qui demande un climat chaud et un sol marécageux, le coton, qui exige une terre plus sèche, abondaient dans les provinces méridionales. Le chanvre, le lin, le houblon, croissaient dans les provinces du Nord.

Ces colonies eurent au début une certaine liberté commerciale. Les navires, battant pavillon de tous les pays, entraient dans leurs ports, et les leurs allaient trafiquer chez quelques nations. Mais, après avoir traversé les épreuves et les souffrances d'une première colonisation et

commencé à goûter cette aisance qui n'était encore partagée que par un petit nombre en Europe, elles furent appelées à contribuer aux dépenses que la métropole faisait pour les protéger. Cromwell, qui sortait tout sanglant de la conquête de l'Irlande, se chargea, avec sa volonté inexorable, de les y contraindre. Il fallait des prétextes, il en fit naître. Il donna ordre à la Nouvelle-Angleterre d'envoyer des émigrants en Irlande pour remplir les vides laissés par ses soldats ; la colonie ne voulut en expédier ni en Irlande, ni à la Jamaïque, qu'il désirait coloniser. Durant la guerre civile terminée par la mort de Charles I^{er}, le parti royaliste avait été vaincu. La Virginie et le Maryland s'étaient attachés à ce parti. Il fallut les soumettre par la force des armes. Ce fut une seconde offense, plus grave que la première. Tout cela parut plus que suffisant pour autoriser les restrictions que l'Angleterre imposait déjà au commerce des colonies, et qui furent présentées comme un châtiment. [Le parlement de la République interdit, le 3 octobre 1650, à tout vaisseau étranger d'aborder dans les colonies anglaises.

L'année suivante, le 9 octobre, fut voté le fameux « Acte de Navigation » d'après lequel il était] défendu aux colonies d'importer et d'exporter des marchandises dans d'autres navires que des navires anglais montés par des marins anglais. [En 1660, le roi Charles II renouvela la loi de 1651 et, en 1663, tendant toujours aux mêmes fins,] il publia une troisième loi, plus sévère encore, pour obliger les colons à vendre et à acheter en Angleterre ou dans les possessions anglaises seulement. En 1672, le système reçut son complément par un impôt sur les marchandises [énumérées (*enumerated commodities*) qui n'étaient pas exportées directement en Angleterre. Enfin, on prohiba, sous peine de confiscation et d'amende, l'expédition d'articles de laine] d'une colonie à une autre (1698). La politique de Cromwell et de Charles II avait été de les empêcher d'établir des manufactures et de commercer entre elles ou avec l'étranger, au préjudice de la métropole. Mais ils ne purent faire observer partout ces lois prohibitives. [Les colonies de la Nouvelle-Angleterre et la Virginie passèrent outre] ; et les

autres provinces, qui avaient fait dans le temps les remontrances les plus énergiques, violaient ces lois, quand elles le pouvaient. Edward Randolph, agent de la métropole, voyant arriver à Boston, des navires d'Espagne, de France, de la Méditerranée, des îles Canaries, rappela au gouverneur Leverett que cela était contraire aux Actes de navigation. Celui-ci répondit que les ordonnances du roi et les lois du Parlement n'obligeaient la Nouvelle-Angleterre qu'en autant qu'elles étaient conformes aux intérêts de la colonie, en laquelle seule résidait le pouvoir législatif, d'après la charte accordée par Charles I^{er} et les matières commerciales devaient être réglées par la Nouvelle-Angleterre sans appel à l'autorité royale ; celle-ci pouvait bien étendre, mais non restreindre ses libertés.

Toutes les provinces ne réclamèrent pas contre la politique de l'Angleterre avec le même esprit d'indépendance. La Virginie, par exemple, se montra plus soumise ; et aussi bien les réponses de sir William Berkeley aux lords commissaires, en 1671, nous apprennent qu'elle avait accepté la loi de navigation, quoique cette loi eût fait cesser

presque entièrement la construction des navires qui était sa principale industrie.

Cette lutte d'intérêts commerciaux, poursuivie sourdement entre l'Angleterre et l'Amérique, annonçait déjà les progrès accomplis par les colonies anglaises dans le domaine où elles devaient atteindre une si haute fortune. [D'autre part, le fait contradictoire c'est que la métropole encourageait et stimulait parmi ses possessions d'outre-mer, au moyen de faveurs et de primes spéciales, la production des denrées et des matières premières dont elle avait besoin elle-même pour assurer son existence et aussi sa prospérité]. En 1721, on évaluait à 300 000 liv. ster. les exportations américaines pour l'Angleterre et les importations de ce pays à plus de 430 000 liv. ster., la différence étant couverte probablement par les valeurs que les émigrés avaient apportées et par les dépenses de l'administration militaire. Les colonies payaient elles-mêmes depuis longtemps les frais de leur gouvernement civil. En temps de guerre, elles fournissaient aussi leur contingent en hommes et en argent, selon leurs forces, leur population et la

proximité du théâtre des hostilités.

Le Massachusetts tenait le premier rang par son industrie et par ses lumières. Possédant en abondance tout ce qui est nécessaire à la création d'une marine, comme le bois, le goudron, le chanvre, le fer, cette colonie construisait chaque année quantité de navires, qu'elle vendait en Angleterre et ailleurs. Son commerce employait déjà, vers la fin du XVII^e siècle, près de sept cent cinquante bâtiments de six à deux cent cinquante tonneaux ; ses principaux chantiers étaient à Boston, à Charleston, à Salem, à Ipswich, à Salisbury et à Portsmouth. Elle transportait des bois, des grains, de la farine, des salaisons de viande et de poisson, du bétail vivant, dans la Virginie et le Maryland ; à la Jamaïque, à la Barbade, à Saint-Christophe et dans plusieurs autres îles du golfe mexicain ; en Espagne, en Portugal, dans l'île Madère et les Canaries ; en France, en Hollande, aux villes hanséatiques, et, enfin, dans les Îles Britanniques ; elle en rapportait les objets indispensables à sa consommation et à son négoce. Les marchandises manufacturées et les produits des climats

méridionaux formaient la masse de ses importations.

Edward Randolph, sans cesse témoin de la violation des décrets de l'Angleterre, écrivait à la Cour qu'on ne tenait aucun compte en Amérique des lois de navigation et de commerce votées par le parlement britannique : toutes les nations y négociaient librement ; le marchand anglais était presque exclu de l'important commerce des Antilles par son concurrent de la Nouvelle-Angleterre, qui pouvait vendre ses denrées à beaucoup plus bas prix que lui, et qui expédiait déjà sur des navires chargés de mâtore à destination de la Guinée, de Madagascar et jusque dans les pays de l'Inde.

L'Angleterre, effrayée de cette activité toujours croissante, résolut de prendre des moyens assez énergiques pour imposer les restrictions qui lui convenaient. Par de nouvelles lois plus rigoureuses, par des douanes gênantes, elle réussit à faire triompher sa politique ; mais les colons ne se soumirent qu'à la force, en

attendant l'occasion de reprendre ce qu'ils regardaient comme un de leurs droits essentiels, la liberté commerciale, aussi précieuse à leurs yeux que la liberté religieuse ou politique.

Randolph fut l'instrument qui servit à l'Angleterre pour amener leur soumission. C'était un homme résolu, infatigable, doué de pénétration, adroit dans les affaires. Charles II l'avait envoyé en Amérique en 1676, avec la mission de lui faire un rapport sur l'état de la Nouvelle-Angleterre. Cet agent parcourut le pays et chercha à diviser les colons en les excitant les uns contre les autres par des propos couverts et des insinuations perfides. Dans la correspondance qu'il adressait au roi et aux ministres, il proposait de suspendre la charte de la Nouvelle-Angleterre. Il ne fit pas moins de huit voyages à Londres en neuf ans pour presser le gouvernement d'abolir les privilèges de cette province. Enfin il atteignit le but de tant d'efforts. Il fut nommé receveur général des douanes de la Nouvelle-Angleterre et chargé d'appliquer avec vigueur les lois du parlement de Londres (1677). Une de ses dépêches de 1680, au comte de Clarendon,

contient le passage suivant, plein de sentiments analogues à ceux qu'on a exprimés longtemps au sujet des Canadiens français. « Si Sa Majesté, écrit Randolph, veut bien ordonner au gouverneur Cranfield (de New-Hampshire) d'examiner les derniers écrits contre la faction du Massachusetts, elle y trouvera des motifs suffisants non seulement pour révoquer la charte, mais pour envoyer dans cette province un homme prudent en qualité de gouverneur général. (Le gouverneur était élu par le peuple). Si les factieux étaient assez forts pour se révolter contre la résolution que prendrait le roi de régler les affaires de cette colonie ainsi que je le suggère, leur premier acte serait de me demander compte de ma conduite, à moi qui ouvertement appelle le renversement de leur constitution ; et, d'après la loi du pays, la mort serait mon châtiment. Mais ce parti s'éclipse ; il est divisé ; les magistrats sont opposés aux magistrats ; les uns désirent, les autres craignent un changement. Mylord, Sa Majesté ne doit ajouter foi ni à ce que feront, ni à ce que diront les agents de la faction en Angleterre. Veuillez bien vous rappeler que,

quand le père de votre seigneurie était grand-chancelier, il eut, en 1662, à traiter avec les agents du Massachusetts ; ils consentirent à tout ce qu'il proposa pour l'honneur du prince et l'avantage de ses sujets coloniaux. Cependant cette même province ne laissa pas après de mépriser les ordres du roi ; elle usa de faux-fuyants, de petites supercheries pour s'y soustraire. Si on lui abandonne le soin de remédier elle-même à ses griefs, il en résultera encore de grands maux. Une erreur malheureuse, sinon volontaire, les a fort aggravés. On a dit que le roi ne peut ni ne veut, quelles que soient les provocations, sévir contre le pays, et que ses finances sont dans un état peu florissant. Ici le peuple croit tout... D'un autre côté, par une étrange méprise (*deceptiveness*), on représente au monarque les habitants de cette province comme un peuple fidèle autant que loyal, comme un grand peuple, qui peut mettre sur pied des troupes considérables, qui a fait des sacrifices et dépensé beaucoup d'argent pour convertir les forêts du Nouveau-Monde en belles campagnes, sans qu'il en ait rien coûté à la Couronne.

« En effet, il y a ici beaucoup de fidèles sujets ; mais il y en a très peu dans les places de confiance. Les forces du pays n'ont rien de formidable ; elles sont plus d'apparat que de service. Je me ferais fort de les chasser hors des frontières avec cinq cents hommes des gardes de sa Majesté. Quant aux sacrifices, je ne sache qu'un bien petit nombre d'hommes, parmi les fondateurs de la colonie ou parmi leurs enfants, qui en aient fait. M. Dudley, l'un des agents actuels du Massachusetts, est un des premiers colons et un homme comme il faut ; il est venu ici avec une fortune assez honnête. La plupart des autres bienfaiteurs de la colonie sont morts, et les dépouilles de leurs enfants sont passées dans les mains de leurs serviteurs ; ceux qui restent vivent si misérablement qu'on n'en fait aucun cas. Parmi les personnes qui se sont jointes à la faction, qui la composent, qui mènent tout ici, le gouverneur et le pays, je ne connais qu'un seul homme qui n'ait pas été domestique ou qui ne soit pas fils de domestique. Je prie votre seigneurie de croire que je ne cherche dans tout ceci que l'honneur du roi et le bien de la colonie

dont je suis maintenant un des habitants, grâce à la bonté de Sa Majesté et à la faveur de votre seigneurie. » (Hutchinson, Collection of original papers rel. to the history of the colony of Massachusetts-Bay. Prince Soc. Pubs. Albany, 1865, vol. 11).

C'est à la suite de ces insinuations et de ces calomnies d'Edward Randolph, [qu'on a appelé leur mauvais génie], que le Massachusetts et les autres provinces de la Nouvelle-Angleterre perdirent leurs chartes. Déjà le New-Hampshire avait reçu, en 1679, une nouvelle forme de gouvernement, composée de deux parties seulement, un gouverneur et une chambre élective. Le Massachusetts fut traité en province rebelle, et soumis, en 1686, à un gouvernement despotique, formé d'un gouverneur général et d'un Conseil nommé par lui. Ce Conseil obtint le pouvoir de faire des lois et d'imposer des taxes. Il n'y eut plus de chambre représentative. Le système électif fut aboli.

Cette révolution qui anéantissait à la fois toutes les libertés du pays, attira la haine publique

sur Randolph. Il devint si odieux à tous qu'il suffisait de correspondre avec lui pour perdre sa popularité. Emprisonné par le peuple pendant l'insurrection qui éclata à Boston en 1689, à la nouvelle de l'avènement de Guillaume III au trône d'Angleterre, il reconnut lui-même, dans une lettre à l'un des gouverneurs des Îles, le mal qu'il avait fait aux colons et leur juste ressentiment. « Ce pays est pauvre, disait-il, l'application rigoureuse des lois de commerce a pesé lourdement sur les habitants. Tout le blâme retombe sur moi : j'ai le premier attaqué leur charte, je la leur ai fait perdre, et ma fonction de receveur des douanes a prolongé leur asservissement. »

Le despotisme ainsi établi et organisé ne put durer que jusqu'en 1691. Alors l'opposition toujours croissante des habitants força Guillaume et Marie d'en atténuer les rigueurs en donnant aux colonies une constitution moins limitée. La Nouvelle-Angleterre fut réunie en une seule province, sous le nom de Massachusetts (7 octobre 1691), avec l'Acadie, nouvellement conquise, presque aussitôt perdue, puis encore

reprise. On la dota d'un gouvernement représentatif, qui devait durer jusqu'à la révolution, mais dont les malheureux Acadiens, sans cesse soumis à toutes sortes de servitudes, furent exclus, au moins dans la pratique.

La Nouvelle-Angleterre s'était fait un code de lois sous le titre de « The Body of liberties » (Corps des libertés) (1641) : ses dispositions, surtout en matière criminelle, empruntées à la Bible et calquées sur le droit pénal des Hébreux, montrent bien jusqu'où les puritains avaient poussé leur fanatisme. Ce caractère est particulièrement marqué dans le vieux code du Connecticut, l'un des États qui ont le mieux gardé les maximes et les mœurs anciennes.

D'après eux, ces *Blue laws* ou Lois bleues du Connecticut (1650) punissent de mort l'enfant qui a maudit ou frappé ses parents, donnent le droit de vie et de mort au père sur son fils adulte coupable d'opiniâtreté ou de rébellion, punissent le mensonge et le jurement d'une amende, du pilori et du fouet, chaque récidive entraînant une forte aggravation de peine ; elles interdisent

l'usage du tabac ; elles imposent pour un baiser donné ou reçu entre deux jeunes gens de différents sexes une admonition publique et une amende. Les ivrognes seront fouettés. Le dimanche ou les jours de fête, défense de voyager, de se promener dans son jardin, de cuire son dîner, de faire le ménage, au mari d'embrasser sa femme, à la mère d'embrasser son enfant. Défense encore de fêter la Noël et les saints, de danser, de jouer d'autres instruments de musique que le tambour, la trompette et la harpe. Personne ne doit fournir le vivre ou le couvert à un hérétique. « Celui qui se fera quaker, disait la loi, sera banni ; s'il revient il sera puni de mort. » Les quakers refusaient de tirer sur les sauvages. « La plupart des articles de ce code, remarque un écrivain, sont fondés sur des versets de l'Exode, du Lévitique et du Deutéronome. L'horreur des puritains de la Nouvelle-Angleterre pour le catholicisme les aveuglait au point que ces radicaux intraitables, à force de remonter aux dogmes primitifs, reculaient jusqu'au judaïsme. Non seulement leurs codes, mais leurs idées, leur langage, leurs noms étaient hébreux. Il semblait

que leur rigidité craignît de s'amollir au contact de la mansuétude évangélique. »

L'imprimerie, cette arme redoutable aux abus et à la tyrannie, fut introduite à Cambridge, dans le Massachusetts, dès 1638. Le premier ouvrage qui sortit de la presse américaine fut *l'Appel de l'homme libre*, publié l'année suivante. Bientôt régna dans les provinces cette liberté d'opinion, cette indépendance d'esprit, qui contribua si puissamment à élever les vues des habitants et leur ambition. Le Massachusetts donnait l'impulsion aux autres colonies et c'est aussi la première qui ait produit des hommes célèbres dans les lettres et dans les sciences, comme Franklin.

L'instruction, si nécessaire aux peuples civilisés, occupa l'attention des colons anglais dès les premiers jours qu'ils émigrèrent en Amérique. Ce fut encore le Massachusetts, dans la Nouvelle-Angleterre, qui donna l'exemple et qui établit le système le meilleur d'instruction publique. Il posa en principe qu'elle doit être obligatoire et à la charge de la communauté.

C'était annoncer des vues fort en avant de l'époque. Des écoles furent ouvertes dans toutes les communes, sous la direction de comités électifs, qui votaient les contributions nécessaires. « Afin, disaient les législateurs, que les lumières de nos pères ne demeurent pas ensevelies avec eux dans leurs tombeaux, nous décrétons, à peine d'amende, que tout arrondissement de cinquante feux entretiendra à ses frais une école où l'on enseignera à lire et à écrire et que toute commune de cent feux aura une école de grammaire. » [Mentionnons aussi bien que ce système d'instruction fut adopté tour à tour par les provinces de Connecticut, de New-Haven et plus tard par le Plymouth. Au moment de la révolution américaine, toute la Nouvelle-Angleterre, à l'exception du Rhode Island, possédait des écoles publiques]. De l'instruction primaire, on passa à l'enseignement secondaire. Ainsi fut créé à Cambridge, dans le Massachusetts, en 1638, le célèbre collège Harvard, [la première institution de ce genre aux États-Unis, grâce aux libéralités d'un ministre, John Harvard. Il convient de rappeler que trois

années plus tôt, dès 1635, le collège des Jésuites avait été fondé à Québec en dépit de conditions singulièrement difficiles.]

L'exemple du Massachusetts fut suivi par les autres provinces. La Virginie seule qui accusait moins de progrès qu'ailleurs, n'en profita point. Sir William Berkeley, le gouverneur du pays, s'en glorifiait, en 1641, dans cette réponse singulière, au cours d'un interrogatoire : « Dieu merci, il n'y a dans la colonie ni écoles libres, ni imprimerie ; et j'espère bien que nous n'en aurons point d'ici un siècle ; car les connaissances ont légué au monde la rébellion, l'hérésie et toutes les sectes ; et l'imprimerie les a répandues, comme elle a propagé les libelles contre le meilleur des gouvernements ».

Nous venons d'embrasser d'un coup d'œil les progrès des colonies anglaises jusqu'à la fin du XVII^e siècle et les principales formes de leur organisation sociale. S'étant expatriés pour fuir la tyrannie politique et les persécutions religieuses, leurs habitants recherchaient ardemment la liberté, qu'ils appréciaient tous les jours

davantage, quand ils comparaient leur état présent à leur état passé. Mais, sitôt que cette liberté fut pleinement assurée, ils portèrent leur attention ailleurs et découvrirent à côté d'eux des hommes prêts à leur disputer ce qu'ils regardaient déjà comme leur héritage naturel. Pendant longtemps ils s'étaient crus les seuls maîtres de l'Amérique septentrionale. Leurs établissements se développaient en tous sens avec rapidité, tandis que ceux des Français, faute de colons, semblaient destinés à périr dès le berceau. Lorsque Colbert se mit à peupler le Canada de soldats licenciés ; et qu'ils virent des forts s'élever tout autour de leurs frontières, ils prirent peur, et pressèrent l'Angleterre d'intervenir pour éloigner d'eux des rivaux qui troublaient leur commerce et menaçaient leur indépendance. Témoins des conquêtes de Louis XIV qui dictait alors des lois à l'Europe, ne verraient-ils pas aussi quelque jour la puissance française dominer en Amérique, ou le Canada devenir avec sa force militaire un voisin redoutable ? Ainsi ils voulurent détruire, avant qu'elle eût acquis trop de vitalité et pût opposer trop de résistance, cette

colonie de la Nouvelle-France, qu'ils croyaient ou feignaient de croire déjà si dangereuse, et qu'ils ont combattue tant de fois, depuis lors, sans pouvoir l'assujettir. Ils offrirent à leur métropole des hommes et de l'argent pour en faire la conquête, et mirent à sa disposition, en 1690, quatre mille soldats pour envahir le Canada. On verra bientôt quel fut le résultat de l'agression de ces colons déjà si entreprenants.

Si maintenant l'on compare le colon français et le colon anglais du XVII^e siècle, ce rapprochement donne lieu à un contraste encore plus saisissant. Le colon anglais était principalement dominé par l'amour de la liberté et la passion du commerce et des richesses. Les plus grands sacrifices en vue de ces objets vers lesquels tendaient ses pensées et ses entreprises comptaient peu pour lui ; car hors de là, il ne voyait que ruine et abjection. Aussi, dès que les traitants de l'Acadie le croisèrent dans ses courses sur les mers, ou que les établissements de la Nouvelle-Hollande le gênèrent dans ses progrès sur terre, employa-t-il tous ses efforts pour s'emparer de ces deux contrées. En Acadie,

il n'y avait que quelques centaines de pêcheurs dispersés sur les rives de l'océan. Il lui fut donc assez facile de conquérir une province couverte de forêts. La Nouvelle-Hollande, encore moins en état de se défendre que l'Acadie, faute de secours d'Europe, se rendit sans résistance. Mais au bout de ces conquêtes, les Américains trouvèrent en face d'eux les Canadiens : les Canadiens, peuple de laboureurs, de chasseurs et de soldats ; les Canadiens, qui eussent triomphé à la fin, quoique plus pauvres, s'ils avaient été seulement la moitié aussi nombreux que leurs adversaires ! Leur vie, à la fois insouciant et agitée, soumise et indépendante, avait une teinte plus chevaleresque, plus poétique que la vie calculatrice de ces derniers. Catholiques ardents, ils n'avaient pas été jetés en Amérique par les persécutions religieuses ; royalistes zélés, ils ne demandaient pas une liberté contre laquelle peut-être ils eussent combattu. C'étaient des chercheurs d'aventures, courant après une vie nouvelle, ou des vétérans brunis par le soleil de la Hongrie, et qui avaient pris part aux victoires des Turenne et des Condé. C'étaient des soldats,

commandés par Luxembourg, qui avaient vu fléchir les troupes britanniques et autrichiennes. Avides de gloire militaire, et fiers de marcher sous les ordres de leurs seigneurs, ils les suivaient partout au risque des plus graves périls afin de mériter leur estime et leur considération. C'est ce qui faisait dire à un ancien combattant : « Je ne suis pas surpris si les Canadiens ont tant de valeur, puisque la plupart descendent d'officiers et de soldats qui sortaient d'un des plus beaux régiments de France ».

L'instruction, que les seigneurs et le peuple recevaient des religieux, les seuls instituteurs à peu près en Canada, ne devait point éteindre cet esprit poussé jusqu'à l'enthousiasme, qui plaisait au gouvernement par son royalisme, et au clergé par les dévouements qu'il suscitait pour l'œuvre d'évangélisation. Les missionnaires appréhendaient avant tout la prédominance et le prosélytisme de leurs voisins protestants. Ainsi le pouvoir civil et l'autorité religieuse avaient intérêt à ce que le Canadien fût soldat. À mesure que la population augmentait, la milice par ce moyen devait y devenir de plus en plus

redoutable. Le Canada était en quelque sorte une colonie militaire. Dans les recensements, on comptait les armes, comme dans les rôles d'une armée.

Tels étaient nos ancêtres. Comme l'immigration, après quelques efforts, cessa presque tout à fait, et qu'il n'est venu guère plus de cinq mille colons en Canada, pendant toute la durée du régime français, ce système était peut-être le meilleur dans les circonstances, pour lutter contre la force toujours grandissante des colonies anglaises. Durant près d'un siècle, la puissance de celles-ci vint se briser contre cette milice aguerrie, qui ne succomba que devant la supériorité du nombre, en 1760, après une dernière lutte acharnée de six années, où elle s'illustra par de nouvelles et éclatantes victoires. Encore aujourd'hui, c'est à nous que le Canada doit de ne pas faire partie des États-Unis. [Par notre volonté de nous maintenir, de garder sans diminution notre foi religieuse et nos hérités françaises], nous l'empêchons de devenir américain de mœurs, de langue et d'institutions.

Bibliographie

Ouvrages à consulter : C. McAndrews, *The colonial period of American history*, New-Haven, 1934-1938, 4 vols. – S. E. Morison, H. Steele Commager, *The Growth of the American Republic*, Oxford, 1937, 2 vols. – D. Pasquet, *Histoire politique et sociale du peuple Américain*, tome I, Paris, 1927. – L. H. Gipson, *The British Empire before the American Revolution*, Idaho, 1936-39, 4 vols. – F. Roz, *Histoire des États-Unis*, Paris, s.d. – *The Cambridge History of the British Empire*, vol I, *The Old Empire*, 1929. – P. Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, Paris, 1908, 2 vol. – H. Hauser, *La prépondérance espagnole, (1559-1660)*, Paris, 1933, tome IX de la collection *Peuples et Civilisations* dirigée par L. Halphen et Ph. Sagnac.

Chapitre II

Le siège de Québec 1689-1696

La France était en guerre avec une partie de l'Europe depuis déjà deux ou trois ans. La révocation de l'Édit de Nantes avait soulevé contre elle les nations protestantes, qui avaient saisi cette occasion de reprendre les armes pour venger leurs défaites passées. Le prince d'Orange, le plus acharné de ses ennemis, fut le principal auteur de la fameuse ligue d'Augsbourg, dans laquelle entrèrent la plupart des puissances continentales (9 juillet 1686). Le roi Jacques II, fervent catholique, qui recevait des subsides de Louis XIV pour être plus indépendant de son parlement, était demeuré fidèle à l'alliance de ce monarque. Mais c'était tout ce qu'il pouvait faire que d'empêcher ses

sujets de la rompre. Encore conspirèrent-ils contre lui bientôt après. Il eut alors la douleur de se voir chasser du trône par son propre gendre, ce même prince d'Orange. Ce soldat taciturne et ambitieux, [« dissimulé et fanatique à froid »], couronné à Londres sous le nom de Guillaume III (21 février 1689), dut la royauté moins à [ses qualités d'homme d'État et de diplomate qu'à son calvinisme farouche] et à la haine qu'il portait à la nation française. Louis XIV reçut le monarque déchu avec les plus grands égards, en lui promettant de le replacer sur le trône. Aussi bien la chute de Jacques II lui donnait un ennemi de plus dans la Grande-Bretagne.

La France, [redoutable sur mer et maîtresse d'un immense empire colonial], eut à combattre à la fois la Hollande, l'Allemagne, la Suède, la Savoie, l'Italie, la Bavière, l'Espagne, l'Angleterre, multitude d'ennemis qui attestait sa puissance. Les colons furent entraînés dans une guerre dont l'objet leur était étranger. Parce que Louis XIV faisait trembler l'Europe, il fallait que les habitants de l'Amérique en vissent aux mains. La guerre, au reste, entraînait dans les projets

d'agrandissement des colonies anglaises.

On a vu quels progrès elles avaient déjà réalisés jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus, et de quels éléments de force et de richesse elles disposaient pour l'avenir. Un commerce considérable, une population de deux cent cinquante mille âmes, des institutions libres ; la possession d'un pays extrêmement fertile, tel était le tableau offert par l'ennemi que le Canada allait avoir à combattre. Cette colonie ne comptait encore, avec l'Acadie, que onze mille et quelques cents habitants ; elle soutenait depuis longtemps des guerres sanglantes contre la confédération iroquoise, et son commerce était presque entièrement anéanti. Aussi les Américains disaient-ils, quand ils comparaient leurs forces aux siennes, que le Canada était une proie qu'ils pouvaient saisir en allongeant seulement le bras.

Les Français ne s'effrayèrent point. Suivant leur ancien usage, ils résolurent de ne pas attendre l'ennemi sur leur territoire, mais de l'attaquer vivement chez lui, dans ses propres positions, malgré sa supériorité numérique. Il fut

décidé de l'assaillir à la fois à la baie d'Hudson, dans la province de New-York et sur différents points de ses frontières septentrionales. Le ministre de la marine à Paris, Seignelay, le gouverneur Frontenac en Canada, activeraient, chacun de son côté, les préparatifs militaires. Louis XIV avait chargé le dernier de fournir à une compagnie de traite dite du Nord, [ayant son siège à Québec, et qui, depuis 1684, exploitait la région hyperboréenne], les secours nécessaires pour exécuter la première partie du plan d'opérations, c'est-à-dire pour chasser les Anglais de tous les lieux qu'ils occupaient dans la baie d'Hudson (Instructions pour Frontenac, 7 juin 1689 – Arrêt du Conseil d'État, 20 mai 1685). Frontenac devait en même temps s'entendre avec Menneval, gouverneur de l'Acadie, depuis 1687, pour mettre hors d'insulte cet établissement, le plus exposé aux courses des ennemis. [Dans l'intervalle, le 17 mai 1689, Guillaume avait déclaré la guerre à la France, et Louis XIV ripostait le 25 juin par une déclaration analogue adressée « au prince d'Orange et aux Anglais et Écossais, fauteurs de son

usurpation »].

[Au surplus, dans ses instructions du 7 juin, le roi, fidèle à la tradition de la monarchie française, insiste pour garder à la colonie son empreinte foncièrement catholique. « Son devoir principal et essentiel, disait-il au gouverneur, est de satisfaire à ce qui regarde la religion, et que de là dépend la bénédiction qu'on doit attendre du Ciel sans laquelle rien ne peut avoir un heureux succès. Et Sa Majesté veut que le dit Sr de Frontenac emploie principalement l'autorité qui lui est commise à contribuer autant qu'il sera en son pouvoir à ce que Dieu soit béni dans toute la colonie, et que la religion chrétienne s'étende parmi les sauvages voisins ; il doit pour cet effet donner toute sorte de secours aux Jésuites, aux missionnaires et aux religieux qui travaillent au salut des âmes en se conduisant à cet égard de manière, qu'il évite de leur donner aucune jalousie. » En outre, il veut une collaboration étroite entre son représentant et le chef ecclésiastique, « qu'il conserve en toutes choses une bonne intelligence » avec ce dernier ; qu'il lui donne « toute sorte de secours et de protection

en tout ce qui regarde ses fonctions », et contribue « de ses soins et de son application à tout ce qui peut regarder le bien spirituel de la colonie sans néanmoins aller en rien au delà de ses fonctions à cet égard ». Parlant ensuite des trois ordres religieux qui s'employaient de diverses manières à servir le Canada, le monarque les recommandait à la bienveillance particulière de Frontenac. Il déclarait notamment : « Les Pères Jésuites ayant un établissement considérable au dit pays, et ayant beaucoup contribué par leur vertu et par leur piété à étendre les lumières de la foi et de l'Évangile, Sa Majesté désire qu'il les assiste de son autorité, sans néanmoins souffrir qu'ils portent l'autorité ecclésiastique plus loin qu'elle ne doit aller. La colonie de Montréal située au-dessus de Québec recevant beaucoup de secours des ecclésiastiques du séminaire Saint-Sulpice qui y sont établis, il faut que le dit Sr de Frontenac leur donne toute la protection qui dépendra de lui... Sa Majesté veut qu'il donne tous ses soins et son application à maintenir et fortifier un établissement aussi avantageux qui fortifiera considérablement la

colonie, établira solidement la religion chrétienne parmi les sauvages et pourra donner moyen à l'avenir d'appeler tous les Iroquois... Elle veut pareillement qu'il donne protection aux Récollets établis à Québec, considérant ces religieux comme très nécessaires dans le pays pour suppléer au manque de prêtres, et servir à l'instruction des habitants. »].

Pendant les tergiversations de la Cour, le gouverneur de Montréal, Callières, on s'en souvient, (liv. IV, chap. III), avait présenté plusieurs plans de campagne pour la conquête de New-York ; celui qu'elle choisit était plus compliqué que les siens. M. de La Caffinière, avec deux vaisseaux, [*l'Embuscade et le Fourgon,*] eut ordre de balayer la côte de l'Atlantique depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'à New-York et de bloquer ensuite cette ville sans trop s'exposer néanmoins, en attendant les milices canadiennes, qui devaient l'attaquer par terre. Si New-York tombait au pouvoir des Français, Frontenac y laisserait la population catholique, en prenant les mesures nécessaires pour s'assurer sa fidélité, et ferait prisonniers les

officiers, ainsi que les principaux citoyens pouvant se racheter par de bonnes rançons. Quant aux autres habitants, ils seraient transportés dans la Nouvelle-Angleterre ou dans la Pennsylvanie. Callières, promoteur de l'expédition, demeurerait gouverneur de la conquête. Comme il était supposé que l'ennemi tâcherait de reprendre le pays, il fallait brûler toutes les habitations jusqu'à une certaine distance autour de New-York, et forcer les propriétaires, dans tout le reste de la province, à payer une forte contribution pour ravoir leurs maisons. (Instructions à Frontenac sur l'entreprise de la Nouvelle-York, 7 juin 1689). On reconnaît bien là le génie dur et impitoyable de Louvois, tout cela d'ailleurs était assez conforme aux pratiques de guerre suivies à cette époque en Amérique. En même temps, on ferait des courses sur les frontières anglaises pour inquiéter l'ennemi, diviser ses forces et occuper les sauvages.

Les premières hostilités se produisirent à la baie d'Hudson, dans l'automne de 1688, où La Ferté prit le fort de New-Severn. Au mois d'octobre, un officier canadien plein d'audace,

aussi célèbre aujourd'hui par ses exploits sur terre et sur mer que par la colonisation de la Louisiane, Pierre Le Moyne d'Iberville, arrivait à Sainte-Anne, poste français, sur la côte occidentale de la baie, lorsque deux bâtiments anglais, de vingt-deux et de quatorze canons, [portant quatre-vingt-trois hommes], parurent à la vue du fort. On devina sans peine leur dessein. Parmi les papiers du gouverneur de New-Sevem on avait trouvé des lettres de la Compagnie de la baie d'Hudson lui marquant qu'il eût à proclamer les nouveaux souverains Guillaume III et Marie et à prendre possession de toute la baie. Ces navires, voyant les Français prêts au combat, quoique peu nombreux, voulurent employer la ruse. Mais d'Iberville, [aidé de son frère Maricourt], les fit tomber eux-mêmes dans le piège qu'ils lui préparaient. Après avoir affaibli leurs équipages dans des embuscades, il les contraignit d'amener leur pavillon. Un troisième bâtiment fut enlevé par un acte d'audace incomparable. Le capitaine canadien avait envoyé, l'automne précédent, quatre hommes pour le reconnaître dans les glaces. Deux de ces

hommes tombèrent entre les mains des Anglais, qui les tinrent tout l'hiver liés à fond de cale. Le printemps, ils tirèrent de là le moins robuste pour aider à la manœuvre. Un jour que la plupart des matelots étaient dans la mâture, le Canadien, n'en voyant que deux sur le pont, sauta sur une hache, leur cassa la tête, courut délivrer son camarade, et tous deux, se saisissant des armes, se rendirent maîtres du navire, qu'ils conduisirent à l'un des forts français, où sa cargaison fut d'un grand secours.

D'Iberville laissa le commandement de la contrée à son frère, Maricourt, [avec trente-six hommes. Accompagné de son autre frère, Sainte-Hélène, qui l'avait rejoint,] il fit voile pour Québec sur une de ses prises (12 septembre 1689).

[Il convient de noter ici que cette famille de soldats et de marins, qui devait créer autour d'elle une légende imprégnée d'héroïsme et parfumée de noblesse, eut pour chef un Normand, Charles Le Moyne, né à Dieppe (1626) et qui vint

s'installer au Canada en 1641. Nommé plus tard procureur général sous le gouvernement de Mézy, il fit preuve en outre de réelles aptitudes militaires. On a déjà parlé de sa participation aux expéditions de Courcelle et de Tracy contre les Iroquois. En récompense de ses nombreux services, Louis XIV voulut lui conférer (1672) le titre de seigneur de Longueuil. Charles Le Moyne avait huit fils que la suite des faits va mettre en lumière et qui s'appelaient Longueuil, l'aîné ; Sainte-Hélène, d'Iberville, Maricourt, François de Bienville, Sérigny, Louis de Châteauguay et Jean-Baptiste de Bienville, second du nom. Lui-même infatigable, entreprenant, et toujours à la hauteur de sa tâche, expirait à Montréal n'ayant pas atteint sa soixantième année (1685)].

Les vaisseaux destinés à l'offensive contre New-York, sur l'un desquels s'était embarqué Frontenac, avaient perdu un mois à La Rochelle pour se radouber. Ensuite un convoi marchand avait retardé tellement leur marche qu'ils n'étaient arrivés que vers la mi-septembre en Acadie, où Frontenac passa quelques jours. En partant de là pour Québec sur une barque, il avait

dit à La Caffinière d'aller, selon les ordres de la Cour, croiser devant New-York, en se tenant prêt pour le débarquement ; et si, le 10 décembre, il n'avait pas reçu de ses nouvelles, de s'en retourner en France. La Caffinière resta en croisière jusqu'au jour indiqué, et captura plusieurs navires ; puis, ne voyant paraître personne, il leva le blocus, et regagna la haute mer. (Frontenac au roi, 15 novembre 1689).

Frontenac avait trouvé comme on l'a dit, le Canada inondé de sang et les Iroquois aux portes de Montréal. Ils avaient battu un détachement de Français envoyé contre eux, et fait périr une partie des prisonniers dans les flammes. Ces barbares portaient leurs ravages sur les deux rives du fleuve, qu'ils côtoyaient avec rapidité dans leurs légers canots d'écorce. Pour comble de disgrâce, le gouverneur vit arriver, au moment même où il lui dépêchait un contre-ordre, Valrennes, commandant à Frontenac, qui avait évacué le fort après en avoir fait sauter les murs d'après les instructions de Denonville (24 septembre 1689). [Valrennes fit aussi disparaître au fond du lac tous les vivres qu'on avait

accumulés, ainsi que trois grandes barques]. Malgré ces désastres, Frontenac comprit, avec sa sagacité ordinaire, que ce n'était qu'en frappant des coups audacieux qu'il pourrait sauver le Canada, relever le courage des habitants, reconquérir la confiance des sauvages alliés et rétablir l'honneur des armes françaises. S'il ne pouvait pas entreprendre la conquête de toute une province, il pouvait du moins, par ses troupes volantes, tenir les Anglais en alarmes. L'important était d'aller vite. Dès qu'il eut pris le pouvoir dans ses mains, une vigueur nouvelle en pénétra toutes les parties. Aussitôt se ralluma dans le cœur des Canadiens et des indigènes leur ancienne ardeur guerrière. Les Canibas, tribu abénaquise, excités déjà par Denonville, levèrent les premiers leur hache terrible.

Ils se mirent en marche, au nombre d'une centaine, en août 1689 et dirigèrent leurs coups sur le fort Pemaquid, bâti [par les Anglais] entre les rivières Penobscot et Kennebec dans l'État actuel de Maine : ce fort les incommodait beaucoup. Ils surprirent les habitants du voisinage, tuèrent ceux qui voulurent résister et

investirent la place, [qui était défendue par trente hommes et] garnie de vingt pièces de canon. Elle eut beau se défendre pendant plusieurs heures, elle dut se rendre à discrétion. Ils la rasèrent avec toutes les maisons dans les alentours et s'en retournèrent sur des chaloupes qu'ils avaient enlevées après en avoir égorgé les équipages. (*Relation du combat des Canibas*, par le P. Thury).

Animés encore par ce premier succès, les Canibas entreprirent une seconde expédition plus importante. Les Anglais avaient élevé sur leur frontière seize petits forts pour protéger leurs établissements ; les sauvages tombèrent dessus, les prirent les uns après les autres, et y renouvelèrent les horreurs dont Montréal venait d'être le théâtre. Deux cents personnes furent massacrées. Ce sanglant exploit répandit la terreur jusque dans le cœur de la Nouvelle-Angleterre.

Pendant ce temps-là, Frontenac faisait dire au commandant de Michillimackinac, Morel de La Durantaye, qu'on porterait la guerre dans les

provinces anglaises, et qu'il eût à en prévenir les Outaouais et les Hurons, en les assurant que les affaires allaient changer de face et que la France voulait prendre une attitude digne d'elle en Amérique. Sans attendre la belle saison, le gouverneur mit trois expéditions sur pied, au milieu de l'hiver de 1689-1690, [à Montréal, aux Trois-Rivières et à Québec,] pour fondre par trois endroits à la fois sur les ennemis. La première, composée de deux cent dix Canadiens et sauvages aux ordres de Sainte-Hélène et de d'Ailleboust de Mantet, fut lancée de Montréal contre les établissements de New-York. Plusieurs gentilshommes en faisaient partie, entre autres d'Iberville, son frère, François de Bienville, [Repentigny de Montesson,] et Le Ber du Chesne, le héros d'un roman de Le Sage. Ces chefs intrépides voulaient aller attaquer Albany, capitale de la province anglaise ; mais les sauvages, intimidés par l'audace de l'entreprise, refusèrent de les suivre. Il fut alors résolu de se rabattre sur Schenectady, situé à six lieues environ au-dessus d'Albany, et que les Français appelaient Corlaer, du nom de son fondateur. [Sa

population était hollandaise.] On arriva le 18 février (1690), dans la soirée, devant ce bourg, dont la palissade, en forme de carré long, était percée de deux portes. Il renfermait quatre-vingts maisons. Quoique avertis maintes fois de se tenir sur leurs gardes, les habitants dormaient dans une fatale sécurité, n'ayant pas même mis de sentinelles aux portes. Ils n'avaient pas voulu croire qu'il fût possible aux Canadiens, chargés de leurs vivres et de leurs armes, de franchir plusieurs centaines de milles en plein hiver, à travers les bois, les glaces des rivières et les neiges ; incrédulité qui leur coûta cher ! Les Français, après avoir reconnu la place, s'y glissèrent sans bruit, par une forte tempête de neige, et investirent toutes les maisons. Ces hommes, couverts de frimas, l'œil ardent, la vengeance au cœur, ressemblaient aux terribles fantômes des poésies du Nord. C'était aussi la mort qui entrait dans les rues désertes du bourg de Schenectady, destiné à périr dans cette nuit funeste. Les ordres se communiquaient à demi-voix, et la capote du soldat, suivant la consigne, assourdissait le bruit des armes. À un signal

donné, chacun poussa un cri, à la manière des indigènes et s'élança dans les maisons, dont les portes furent brisées à coups de haches. Les malheureux habitants, saisis d'effroi, ne songèrent guère à se défendre. Il n'y eut qu'une espèce de fortin, gardé par une petite garnison, qui offrit une vive résistance. D'Ailleboust de Mantet fit passer tous ceux qui étaient dedans au fil de l'épée. La ville fut ensuite livrée aux flammes. Deux maisons seulement furent épargnées, celle où l'on avait porté un officier canadien blessé, La Marque de Montigny, et la maison du commandant de la place, le capitaine Sander, dont la femme avait autrefois recueilli généreusement les prisonniers français. Soixante personnes périrent durant cette attaque, nouvelles représailles du massacre de Lachine, qu'on attribuait aux instigations des Anglais. [Les Français eurent un des leurs tué, outre un sauvage. Quant aux dommages subis par les Anglais et les Hollandais, ils représentaient une perte de 400 000 liv. st.] On accorda la vie à une soixantaine de vieillards, de femmes et d'enfants, [ainsi qu'à trente Agniers] échappés à la première

furie des sauvages ; vingt-sept personnes furent emmenées prisonnières. Le reste de la population se sauva vers Albany, presque sans vêtements, au milieu d'une neige épaisse poussée par la tempête. Vingt-cinq de ces malheureux se gelèrent des membres dans leur fuite.

La nouvelle de cette affreuse tragédie parvint à Albany au point du jour. Elle y fut portée par un homme qui n'avait eu que le temps de sauter sur un cheval, et qui avait été atteint d'une balle en fuyant. Elle jeta la ville dans une consternation extrême. On disait que les Français arrivaient au nombre de quatorze cents. Le canon d'alarme fut tiré, et Albany mis en état de défense et la milice appelée sous les armes jusqu'à une distance considérable.

Cette expédition causa une sensation extraordinaire parmi les tribus indigènes. Un demi-siècle après, les anciens habitants de la contrée en parlaient encore avec un sentiment de terreur. Le retour des Français fut marqué par plusieurs accidents. Ils manquèrent de vivres, et se dispersèrent pour en trouver. Un certain

nombre furent tués ou pris ; le reste atteignit Montréal, épuisé de fatigue et de faim (27 octobre 1690).

La seconde bande, partie des Trois-Rivières (28 janvier 1690), était formée de cinquante Canadiens et sauvages. François Hertel, homme de tête et de résolution, la commandait. Après une marche pénible de deux mois, [par les vallées des rivières Saint-François et Connecticut], il parvint le 27 mars au bourg de Salmon-Falls (aujourd'hui Berwick), dans le New-Hampshire. Ce village était défendu par une maison fortifiée et par deux forts de pieux. Hertel attaqua aussitôt tous les ouvrages à la fois, et les emporta d'assaut. [Il y eut trente personnes de tuées.] Le commandant fit cinquante-quatre prisonniers, mit le feu aux maisons et se retira. Mais la campagne était maintenant toute en armes. Vers le soir, un corps d'environ cent cinquante Anglais de Portsmouth, se présenta pour lui couper la retraite. Hertel se disposa au combat le long de la petite rivière (Wooster). Il y avait un pont étroit qu'il fallait passer pour l'atteindre. Les Anglais, méprisant le petit nombre de ses gens, s'y

engagèrent avec assurance. Lorsqu'il jugea qu'ils s'étaient assez avancés, Hertel les chargea l'épée à la main, et dix-huit ennemis tombèrent morts ou blessés. Les autres tournèrent le dos. La Fresnière, le fils aîné de Hertel, fut blessé, et Crevier, son neveu, resta parmi les morts. Après cette rencontre les Canadiens se retirèrent sans être inquiétés.

Le troisième parti fit route de Québec sous le commandement du [capitaine René Robineau de Bécancour, troisième fils du baron de Portneuf, grand-voyer du Canada, qui avait pour lieutenant son cousin, Augustin Le Gardeur de Courtemanche (28 janvier 1690)]. Il se composait de cinquante Canadiens et de soixante Abénaquis, [auxquels vint se joindre Hertel avec trente-six hommes. Ce parti] ne fut pas moins heureux que les autres. Il s'empara (29 mai) de Casco Bay, bourg situé [dans la ville actuelle de Portland (Maine)], et protégé par un fort (Fort Loyal) armé de huit canons, devant lequel il fallut ouvrir la tranchée. La garnison aurait pu faire une longue résistance, si elle n'eût pas perdu ses plus braves soldats dans une sortie. Les fortifications

furent détruites, et les maisons brûlées à deux lieues à la ronde.

Ces bandes intrépides ne s'étaient pas contentées de ravager le plat pays ; elles s'étaient attaquées aux places fortifiées. N'étant arrêtées ni par la distance, ni par l'âpreté de l'hiver, ni par les fatigues, ni par les dangers de toute espèce, elles apprirent aux colonies anglaises qu'un chef énergique présidait enfin aux opérations des Français, et que la guerre allait prendre une autre tournure. Ces excursions retinrent les ennemis chez eux, et firent cesser de secrètes intelligences que nos alliés avaient avec les Iroquois.

Pour montrer aussi aux sauvages occidentaux que ces succès n'étaient pas vains, et pour qu'ils pussent se passer du commerce anglais, Frontenac envoya, au printemps (22 mai 1690), un convoi d'armes et de marchandises à Michillimackinac avec des présents. [Il le confia au capitaine Louis de La Porte, sieur de Louvigny, qui remplaçait Morel de La Durantaye. Louvigny partit avec cent quarante-trois Canadiens et six cents sauvages]. Nicolas Perrot

les accompagnait. Comme les aborigènes gardaient toujours pour lui une grande considération, il devait leur remettre des présents au moment où leurs ambassadeurs se préparaient à se rendre chez les Cinq-Nations. [Le gouverneur comptait sur ces pourparlers pour déjouer tout projet d'alliance entre les Outaouas, les Hurons, les Iroquois et les Anglais].

La nouvelle des expéditions heureuses des Canadiens et l'arrivée du convoi changèrent subitement les dispositions de ces tribus lointaines. Quand elles virent les Français, victorieux de leurs ennemis, aborder à Michillimackinac chargés d'armes, et assez nombreux pour les rassurer elles-mêmes contre la vengeance des Cantons, elles ne craignirent plus de rompre avec ceux-ci. Charmées des présents que Perrot fit valoir avec son adresse ordinaire, elles se lièrent plus étroitement que jamais aux intérêts de leur ancien allié. Bientôt après, cent dix canots, portant pour cent mille écus de pelleteries et conduits par plus de trois cents sauvages de l'Ouest, partirent pour Montréal. Ils y trouvèrent le gouverneur. Frontenac dut

s'applaudir alors du succès de sa politique, qui d'ennemis presque déclarés avait fait en si peu de temps de tous ces peuples des alliés fidèles et dévoués. Ce changement, toutefois, ne s'était pas opéré sans opposition. (Relation de Monseignat, nov. 1689 – nov. 1690. Frontenac au ministre, 20 nov. 1690).

Le célèbre chef huron, Kondiaronk surnommé Le Rat, qui avait travaillé avec une si perverse sagacité à rompre les négociations entre Denonville et les Iroquois, cherchait maintenant à former une grande alliance de toutes les tribus sauvages, en y comprenant même les Cinq-Nations, ces implacables ennemis de sa race. Pour parvenir à son but, il n'était pas éloigné de s'unir aux Anglais contre les Français, au besoin. Les Outaouas, que leur grossièreté naturelle rendait plus faciles à tromper, servaient son dessein. L'habile Huron avait mis dans leur bouche ces paroles insolentes qu'ils firent entendre au P. Étienne Carheil : [« ... jusqu'à présent, ils (les Outaouas et les Hurons) avaient toujours cru le Français guerrier, soit pour sa multitude, soit pour son courage, soit pour

l'abondance et la diversité des instruments de guerre qu'il savait faire, mais l'expérience leur avait fait voir qu'il l'était beaucoup moins que l'Iroquois ; ils ne s'étonnaient plus qu'il avait été si longtemps sans rien entreprendre pour sa défense ; c'était la connaissance de sa propre faiblesse qui l'en empêchait ; après avoir vu avec quelle lâcheté il s'était laissé défaire cette dernière fois à Montréal, il leur était évident qu'ils n'avaient plus rien à attendre de sa protection...

« ... Depuis, il (le Français) n'avait pu ni osé rien faire que de continuelles négociations pour mendier la paix par la nécessité de son impuissance, et par toutes sortes d'abaissements qui ne montraient que trop sa faiblesse.

« La protection des Français, outre qu'elle leur est inutile par son impuissance, leur est même nuisible tant pour le commerce que pour la guerre ; pour le commerce, parce qu'elle leur ôte la traite de l'Anglais qui leur était incomparablement avantageuse,... pour la guerre, parce que, depuis son commencement, toute la

conduite du Français à leur égard n'a été que de ne rien faire de son côté contre l'ennemi, et de vouloir que, de leur côté, ils fissent tout... ; enfin, c'était plutôt eux qui le protégeaient ». (Lettre à Frontenac, Michillimackinac, 1689 dans Thwaites, *Jesuit Relations*, vol. LXIV)]. Rien n'annonce mieux que ce discours à quel degré Denonville avait laissé tomber notre influence chez ces peuples.

Les Cinq-Cantons, qui se croyaient déjà assurés de former une ligue avec les autres peuplades, et avec leur aide d'obtenir réparation des insultes des Européens, entrèrent en fureur lorsqu'ils virent leur projet s'évanouir. Ils firent promettre des secours à la province de New-York pour venger l'incendie de Schenectady. Ils se saisirent du chevalier d'Aux, en mission chez les Onnontagués, et brûlèrent deux personnes de sa suite. Enfin, ils lâchèrent leurs guerriers sur le Canada. Mais leurs bandes furent partout repoussées.

Le pays, devenu depuis longtemps le théâtre de raids sanglants, commençait à se couvrir

d'ouvrages palissadés munis de canons ; ces enceintes renfermaient ordinairement l'église et le « manoir » seigneurial. À la première alerte, la population avoisinante courait s'y réfugier. Chaque village fut prêt à combattre, c'est-à-dire prêt à renouveler les scènes du moyen âge, aux temps où l'Europe chancelait encore entre la civilisation et la barbarie. Les annales canadiennes ont conservé le souvenir de maintes défenses héroïques de ces petits forts, contre lesquels vint toujours se briser le courage indiscipliné des sauvages. Les plus célèbres de ces défenses furent celles de Mme François Jarret de Verchères (de son nom de famille Marie Perrot), en 1690, et de sa fille, Marie Madeleine de Verchères deux années plus tard. [En l'absence de son mari, Mme de Verchères, restée seule au fort, est surprise par une troupe d'Iroquois ; armée d'un fusil, et avec un sang-froid admirable, elle les couche en joue ; ceux-ci font mine de se retirer mais reviennent aussitôt à l'assaut ; à ce moment trois ou quatre Français accourent pour lui prêter main-forte, et Mme de Verchères peut ainsi pendant deux jours, tenir

tête aux barbares, avant d'être secourue enfin par le marquis Antoine de Crisafy. En 1692, c'est Madeleine de Verchères qui allait à son tour braver le barbare et lui opposer une étonnante résistance. Dans le même fort, bâti sur la rive sud du Saint-Laurent, à vingt milles au-dessous de Montréal, cette fillette de quatorze ans était également prise à l'improviste et avait à peine eu le temps de fermer la porte au verrou. Avec elle se trouvaient deux soldats, ses deux frères âgés de dix et douze ans, un octogénaire, ainsi que quelques femmes et enfants. Les Iroquois s'avancèrent vers le fort au nombre de quarante-cinq]. Sans être déconcertée et sans faiblir, Madeleine tira le canon, prit ensuite un fusil qu'elle maniait avec adresse, en se multipliant, en se montrant sur différents points et [criant à ses compagnons : « Battons-nous jusqu'à la mort pour la patrie et la religion » ; cependant que ses jeunes frères et les deux soldats, enhardis par son exemple, continuaient de faire feu sur les assaillants] qui, encore une fois, crurent avoir affaire à des défenseurs nombreux, et se rebutèrent. [Leur attaque, commencée le 22

octobre, avait duré huit jours. Et lorsque La Monnerie, dépêché de Montréal par le chevalier de Callières, apparut, suivi de quarante hommes, l'Iroquois s'était déjà dérobé, et l'héroïne française, avec tous les siens, avait la vie sauve].

La fréquence du danger avait singulièrement aguerris la population. Les femmes et les enfants se battaient comme les hommes. Au milieu d'un combat où les Iroquois s'étaient retranchés dans une maison et s'y défendaient avec désespoir, on vit des Canadiens s'approcher jusque sous les fenêtres et en arracher par la chevelure les sauvages qui se présentaient pour tirer.

Le plus grand mal d'ailleurs de cette petite guerre qui tenait les habitants en état d'alerte, c'est qu'une partie considérable des terres ne pouvait être ensemencée ; il en résultait une disette croissante. Par suite, on dut recourir à une mesure pénible et taxer le pain, à Québec, sur le pied de quatre livres le boisseau de blé. (Arrêt du Conseil souverain, 30 janvier 1690).

On s'attendait en Canada à voir reprendre l'expédition contre la ville de New-York. Mais

l'orage grossissait toujours dans l'ancien monde contre Louis XIV. L'accession de l'Angleterre à la coalition exigeait un nouveau déploiement de forces. Le ministre Seignelay écrivait à Frontenac que le roi ayant trop d'ennemis à combattre en Europe pour pouvoir envoyer des secours, il fallait abandonner pour le moment le projet d'envahir les colonies anglaises. Il lui recommandait en même temps d'employer le crédit dont il jouissait auprès des Iroquois, pour faire avec eux une paix solide et honorable, et de tâcher surtout de réunir les habitants dans des bourgs faciles à défendre contre leurs bandes. (Mémoire du roi, 14 juillet 1690).

Frontenac, qui avait étonné les indigènes par la vigueur de ses attaques, se mit alors en frais de tirer le meilleur parti de l'effroi qu'il avait causé. Toutes les nations du Nord et de l'Ouest avaient été des alliés fidèles jusqu'au jour où les Cantons leur avaient fait entendre qu'il y avait moins d'avantage à commercer avec les Canadiens qu'avec les Anglais, puisque ceux-ci vendaient leurs marchandises à plus bas prix et payaient les pelleteries plus cher. Elles s'étaient dès lors fort

refroidies. Ensuite, nous l'avons vu, l'irruption heureuse des Iroquois dans l'île de Montréal avait changé leur refroidissement en mépris. Des sauvages de ces nations, témoins du massacre de Lachine, étaient retournés chez eux avec l'idée que les Français succomberaient sous les coups de leur ennemi victorieux. On aurait dit qu'ils ressentaient une secrète joie de se voir délivrés d'un allié incommode, qui avait été plutôt leur maître que leur ami. Ils oubliaient déjà les services qu'ils en avaient reçus, et les dangers qu'ils courraient s'ils restaient seuls, abandonnés à l'ambition de leur implacable ennemi. Mais la main puissante de Frontenac les ramena bientôt dans l'ancienne alliance.

Il commença par la confédération iroquoise, selon ses instructions. Il n'eut pas besoin d'amorcer des négociations, car, même en faisant la guerre, le Canada conservait toujours, au moyen des missionnaires [zélés et vigilants, dévoués aux intérêts de la France], des relations diplomatiques avec quelques-unes des tribus des Cinq-Cantons. Frontenac avait conquis l'amitié des cinq chefs iroquois [expédiés avec d'autres

aux galères de Marseille et qu'il avait] ramenés de France ; il avait surtout gagné la confiance du chef goyogouin, Ouréouharé, le plus important parmi eux. [Il fit davantage. Il alla jusqu'à loger Ouréouharé au château Saint-Louis et à l'inviter à sa table]. Sur le conseil de ce dernier, il renvoya quatre Iroquois dans les Cantons. Ouréouharé les chargea de dire à leurs nations qu'elles retrouveraient chez le gouverneur les qualités qui les avaient charmés autrefois, et qu'elles pourraient conclure une bonne paix avec lui. (Frontenac au ministre, 30 avril 1690. Relation de Monseignat).

Les Cantons tinrent un conseil pour discuter les recommandations d'Ouréouharé, (22 janvier 1690). [Le P. Milet, Jésuite, qui avait été adopté par les Onneyouts, se fit l'interprète de Frontenac et exposa ses vues]. Quatre-vingts chefs y assistèrent. La délibération fut longue, à cause des négociations entamées avec les Outaouas et les autres sauvages occidentaux et à cause de la présence d'un député de New-York, qui déploya tous ses efforts pour empêcher que la paix ne se rétablît. Frontenac soupçonna ce qui se passait et

témoigna de la mauvaise humeur. Il fut choqué surtout du délai qu'on avait mis à discuter ses propositions. Lorsque l'ambassadeur iroquois apportant la réponse des Cantons, au printemps de 1690, voulut montrer de la hauteur et parler comme l'envoyé d'une nation redoutable, le gouverneur indisposé contre lui refusa de le voir ; ce qui l'humilia d'autant plus que les personnes de sa suite furent traitées avec une extrême politesse. Frontenac chargea ensuite Ouréouharé, qui partait avec le chevalier d'Aux pour les Cantons, de huit colliers, qu'il devait présenter de manière à faire croire que le gouverneur français n'y était pour rien. L'habileté et la noblesse qu'il mettait dans tous ces pourparlers eurent un bon effet. Si la paix ne fut pas immédiatement conclue, les Iroquois perdirent beaucoup de leur fierté.

Cependant les colonies anglaises, menacées d'une invasion qu'elles ne croyaient qu'ajournée, tenues continuellement dans la crainte par les bandes canadiennes qui portaient la flamme et le fer jusqu'aux portes de leurs capitales, se déterminèrent à déclencher une offensive de large

envergure pour s'emparer de toute la Nouvelle-France. Quand elles comparaient leurs forces à celles du Canada, et ne se surprenaient point à trembler sous la hache de ses alliés sauvages, elles s'étonnaient qu'un si petit peuple pût troubler ainsi leur repos. Et elles en venaient à se persuader qu'elles pourraient faire la conquête de Québec. Elles nommèrent, pour en discuter le projet, des députés, qui s'assemblèrent à New-York au mois de mai (1690), et qui donnèrent à leur réunion le nom de congrès, nom devenu fameux depuis. Il fut décidé d'attaquer le Canada à la fois par terre et par mer. Deux mille hommes, appuyés sur quinze cents Iroquois et autres sauvages, devaient l'envahir par le lac Champlain. On aurait voulu avoir de l'Angleterre des vaisseaux et des troupes pour remonter le fleuve Saint-Laurent et prendre Québec, après avoir enlevé l'Acadie. Un agent alla à Londres solliciter ce secours. C'était au moment même où, menacée d'une invasion en Irlande par le roi Jacques II, après la bataille navale de Beachy-Head gagnée par Tourville (30 juin 1690), cette puissance voyait la maîtrise des mers lui

échapper. L'agent ne put rien obtenir.

Malgré ce contretemps fâcheux les colonies, comptant sur la supériorité numérique de leurs forces, entreprirent d'exécuter leur projet seules ; sans attendre davantage, elles se mirent à équiper une flotte et à lever des troupes de terre en nombre suffisant. Une ardeur toute guerrière s'empara de cette population commerçante. L'armée, chargée de pénétrer en Canada par le lac Champlain, fut placée sous les ordres de Fitz-John Winthrop, du Connecticut. Sir William Phips eut le commandement de la flotte destinée à enlever l'Acadie et Québec. Phips, natif de Pemaquid et fils d'un forgeron, avait été berger dans sa jeunesse. Après avoir appris le métier de charpentier, il s'était construit un navire dans lequel il avait commencé à naviguer ; il devint bon marin. Promu au commandement d'une frégate, il réussit à retirer d'un galion espagnol, submergé à la côte de Cuba, la valeur de trois cent mille livres sterling en or, en argent, en perles et en bijouterie. Cette trouvaille éblouit les yeux de l'Angleterre, et valut à son auteur le titre de chevalier. Peu après son expédition contre

Québec (1692), Phips fut nommé gouverneur du Massachusetts. Il mourut, en 1695, à Londres, où il avait été appelé pour répondre à des accusations portées contre lui.

Cet heureux aventurier, chargé d'envahir les possessions françaises par mer, cingla d'abord vers l'Acadie qui reçut, à cause de sa position entre Québec et Boston, ses premiers coups. Si cette province tombait en son pouvoir, elle devenait son point d'appui et, en cas de revers, son point de ralliement. Depuis le traité de Bréda (1667), l'Acadie avait été inquiétée par les corsaires qui rôdaient quelquefois sur ses côtes. Au dedans, elle était demeurée dans son état habituel de léthargie et de langueur, dont elle ne sortait que quand elle entendait le canon résonner à ses portes. Aussi, à la rupture de la paix, elle se trouva tout à fait incapable de se défendre. Sa faiblesse était telle qu'un simple forban hollandais, Aernauts, assisté de cent dix hommes, venant de Boston, avait, un jour (10 août 1674), [alors que la France et l'Angleterre étaient en paix], pris d'emblée le fort Pentagouet (Penobscot) et fait prisonnier le gouverneur, le

capitaine Jacques de Chambly, successeur de Grandfontaine. [Les Anglais occupèrent aussi le fort Saint-Jean. Quant à Chambly, il fut emmené à Boston tandis que son enseigne, Jean-Vincent d'Abbadie, baron de Saint-Castin, s'échappait dans les bois. Chambly, après sa libération (1675), devait reprendre son poste et commander de nouveau en Acadie. Frontenac du reste, n'avait point laissé de protester vivement contre la détention du gouverneur. (Frontenac au ministre, 14 novembre 1674. Frontenac to the Governor of Massachusetts, 25 mai 1675)].

La Cour s'était contentée d'envoyer de fois à autre des commissaires examiner l'état du pays. Dans un rapport de l'intendant de Meulles, la population acadienne est portée, [en 1686, à huit cent quatre-vingt-cinq âmes ;] ce qui pouvait en donner à peu près mille à la reprise des hostilités. Talon lui-même avait visité la contrée en 1671. Il avait été, dit-on, chargé par Colbert de traiter avec le célèbre chevalier Temple, qui avait témoigné le désir de se retirer sur des terres françaises. Le roi voulait accorder à Temple avec d'autres faveurs la naturalisation. Comme cet

homme avait de grands talents et de la fortune, on attendait de la négociation beaucoup d'avantages pour l'Acadie, où il parlait de s'établir ; mais les nuages qui couvraient la faveur du diplomate anglais à la Cour de Londres, s'évanouirent, et cette affaire n'eut pas de suite. (De Meulles au roi, 18 juillet 1686. Talon au roi, 2 nov. 1671. Colbert à Talon, 4 juin 1672).

Quelque temps avant la guerre (1688), Louis XIV envoyait un nouveau commissaire en Amérique, l'ingénieur Pasquine. Celui-ci avait recommandé de fortifier la Hève, Canso et Pentagouet, et d'abandonner Port-Royal, parce que l'accès en était difficile et que ce poste était à la fois trop éloigné du Cap-Breton, du Canada et de Terre-Neuve, pour en être secouru en cas d'attaque subite. Il avait aussi conseillé d'ouvrir une route entre Pentagouet et le Canada (Mémoire sur l'Acadie, 14 décembre 1688). Talon en avait autrefois commencé une du côté de Québec. Pendant qu'on délibérait encore sur l'exécution de ces travaux, que le gouverneur approuvait, Phips appareillait.

Son escadre, composée d'une frégate de quarante canons, de deux corvettes et de quatre autres vaisseaux chargés de plus de sept cents hommes, fit voile à la fin d'avril de Nantasket (Massachusetts), mais arriva trop tard pour secourir en passant, comme elle en avait eu l'ordre, le fort de Casco, attaqué par les Français. Le fort venait de se rendre à M. de Portneuf. Elle continua sa route, et le 11 mai (1690), parut devant Port-Royal, [siège alors du gouvernement d'Acadie].

Il n'y avait que soixante-douze soldats dans ce poste, dont les fortifications étaient en ruines. Le gouverneur Menneval ne songea pas même à se défendre. Il obtint une capitulation honorable, que Phips, en découvrant la faiblesse de la garnison et le mauvais état de la place, ne se fit aucun scrupule de violer. Il se mit à piller les demeures, [détruisant aussi les propriétés ecclésiastiques], car dans cette contrée lointaine on pouvait tout faire impunément. Le mal comme le bien restait inconnu. Après avoir forcé les Acadiens à prêter le serment d'allégeance aux souverains d'Angleterre, Guillaume et Marie,

Phips nomma six magistrats parmi eux pour maintenir l'ordre à Port-Royal, et remit à la voile, emmenant Menneval prisonnier. Il alla ensuite, suivi de quatre-vingts soldats, à Chedabouctou, où le commandant de Montorgueil, qui occupait une bicoque avec quatorze hommes, fit une si vigoureuse défense qu'il l'obligea d'y mettre le feu, à l'aide de fusées. À l'île Percée, dans le golfe Saint-Laurent, les Anglais ne laissèrent rien debout ; ils brûlèrent jusqu'à l'humble chapelle des habitants. Alors Phips revint dans son pays (30 mai). (*Relation de la prise de Port-Royal*, 27 mai 1690, Menneval à Seignelay, 29 mai 1690. – Montorgueil à Seignelay, 16 sept. 1690. Mém. de Champigny, oct. 1690). Ces faciles succès semblaient d'un heureux présage pour l'entreprise principale qui restait à exécuter : la conquête de Québec.

Après le départ de Phips, des flibustiers incendièrent Port-Royal, massacrèrent quelques habitants et enlevèrent, presque aux yeux du capitaine Joseph Robineau de Villebon, qui arrivait d'Europe, le navire qui l'avait amené et sur lequel se trouvaient encore les présents

destinés aux Abénaquis. Malgré cette perte, les sauvages protestèrent de leur fidélité à la France, et déclarèrent que, ayant reçu de la poudre et des balles ils étaient satisfaits, et qu'ils rendraient bon compte des ennemis. On a vu qu'ils n'avaient pas besoin d'être sollicités pour agir. Ils avaient maints sujets de ressentiment contre les Anglais, qui s'étaient montrés peu disposés à remplir fidèlement les traités conclus avec eux. Treize ans auparavant (1677), le perfide major Richard Waldron avait fait tomber quatre cents de leurs guerriers dans un piège par trahison, et le temps qui s'était écoulé depuis n'avait fait qu'irriter leur soif de vengeance. Ils virent arriver avec joie le moment de la satisfaire. Waldron fut leur première victime. Ils le surprirent sur la frontière du New-Hampshire, à Cocheco ou Dover, où il demeurait. Il avait alors plus de quatre-vingts ans. Les sauvages le firent asseoir dans un fauteuil placé sur une table et lui demandèrent avec ironie : « Qui va juger maintenant les hommes de la race rouge ? » Au milieu des cris et des railleries, ils lui coupèrent le nez, les oreilles et lui firent subir mille autres cruautés, jusqu'à ce

qu'épuisé par la perte de son sang, il tombât de son siège sur la pointe de son épée, qu'un de ses bourreaux avança sous lui.

Villebon, nommé au commandement dans l'Acadie, reprit paisiblement possession de cette province, que les Anglais n'avaient pu garder. Le colonel Tyng, envoyé de Boston pour la gouverner, fut pris par les Français avec le vaisseau qui le portait. Pendant ce temps, l'Angleterre, se croyant encore maîtresse du pays, donnait l'ordre de le réunir au Massachusetts. Le cabinet de Londres avait résolu de former une confédération de ses colonies et territoires, y compris l'Acadie ou Nouvelle-Écosse, jusqu'à la baie de Delaware vers le sud, afin de les maintenir plus facilement dans l'obéissance en mettant leurs intérêts en opposition, et surtout afin d'arrêter l'expansion de la Nouvelle-France.

L'amiral Phips achevait à Boston les préparatifs de l'expédition contre Québec. La flotte était de trente-quatre voiles et portait deux mille sept cents hommes. Les habitants de la ville voyaient avec orgueil, du rivage, cette force

imposante, composée seulement d'Américains, d'enfants du pays, car la métropole n'avait fourni aucun secours. Le Canada pourrait-il lui résister ? Les colonies anglaises allaient donc proclamer par cette conquête, sans doute rapide, leur puissance et leur supériorité incontestables. Ils se disaient encore qu'un pareil sacrifice d'hommes et d'argent était un témoignage assez éclatant de leur attachement aux intérêts nationaux, pour leur mériter la faveur du roi et le rétablissement de l'ancienne constitution. Il paraît en effet que c'était principalement dans cette vue qu'ils avaient offert avec tant d'empressement à l'Angleterre de l'aider à s'emparer des possessions françaises.

Frontenac apprit alors les apprêts formidables que la Nouvelle-Angleterre faisait pour envahir le Canada. Il n'est pas douteux que si la flotte de Phips et l'armée de Winthrop avaient pu conjuguer leurs opérations, le pays, assailli à la fois à ses deux extrémités, n'eût couru le plus grave péril. Cette double attaque, au vrai, l'eût obligé de diviser ses forces, et toutes ses forces réunies n'étaient pas plus considérables que le

plus faible des deux corps envahissants. Mais la fortune et le courage français brisèrent cette dangereuse combinaison et dissipèrent les craintes qu'elle avait fait naître.

Les troupes de Winthrop, levées, armées, enrégimentées à la hâte, étaient campées près du lac Saint-Sacrement (lac George), attendant pour marcher sur Montréal que l'amiral Phips fût rendu dans le fleuve Saint-Laurent. Une épidémie de petite variole éclata au milieu d'elles, se communiqua aux Iroquois auxiliaires, et fit mourir en quelques jours de quatre à cinq cents hommes. Les sauvages, effrayés de cette mortalité, se hâtèrent de quitter les Anglais, qu'ils accusaient de les avoir empoisonnés. L'armée de Winthrop, déjà découragée par les divisions qui s'étaient mises entre les chefs, et affaiblie maintenant par la contagion, se retira à Albany, où elle ne tarda point à abandonner tout à fait ses drapeaux. (Callières à Seignelay, novembre 1690). [Ce fut peu après que le major hollandais John Schuyler, avec un contingent de trente soldats et de cent vingt indigènes, fondit sur les habitants de La Prairie (de la Madeleine), en tua

ou en prit vingt-cinq, après quoi il regagna Albany non sans avoir au préalable incendié les habitations. (Journal of Major General Winthrop. Journal of Captain J. Schuyler).]

Ainsi se dissipa le nuage qui, du haut des montagnes du lac George, menaçait le Canada du côté du couchant. Au premier bruit de la marche de cette armée, Frontenac, qui était encore à Montréal, avait rassemblé les troupes, les milices, et les sauvages qu'il avait en main. Environ douze cents hommes s'étaient réunis à La Prairie (de la Madeleine), prêts à disputer le terrain aux ennemis sur la rive droite du Saint-Laurent.

L'échec de Winthrop ôtait au gouverneur une sérieuse inquiétude. La saison commençait à être avancée. Il put croire que l'expédition contre l'Acadie avait occupé trop longtemps l'amiral Phips pour lui permettre d'entreprendre celle de Québec dans la même campagne ; et c'était là le motif de la retraite de l'armée de terre, s'il était vrai que les deux forces dussent agir simultanément. Comme il se préparait à renvoyer les miliciens chez eux et à redescendre à Québec,

il reçut coup sur coup plusieurs courriers du major François Provost, qui commandait en son absence dans la capitale. Le premier lui apporta la nouvelle du départ de la flotte de Boston ; on la tenait d'un chef abénaquis qui était venu par terre de la baie de Fundy en douze jours. Les autres exprès lui annoncèrent l'arrivée de cette flotte et ses mouvements dans le fleuve. Il s'embarqua en toute hâte [escorté de trois cents hommes.] Les gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, Callières et Ramezay, avaient ordre de le suivre à marches forcées avec leur monde, à la réserve de quelques compagnies, qui seraient laissées pour la garde de Montréal et d'amener avec eux tous les miliciens qu'ils rencontreraient sur leur route. Frontenac parvint bientôt (14 octobre) à Québec, malgré les vents contraires, après avoir failli périr dans la légère embarcation qu'il avait choisie pour descendre plus rapidement le fleuve. L'ennemi était déjà au pied de l'île d'Orléans. C'était presque une surprise.

Mais Provost, major du château Saint-Louis, était un officier capable d'agir dans un moment critique. Il avait travaillé avec tant d'activité aux

défenses de la ville qu'il l'avait mise à l'abri d'un coup de main. Le gouverneur n'eut qu'à ajouter quelques retranchements. [Il ne disposait après tout que de vingt pièces de canons, et d'ailleurs il était mal pourvu de munitions. Entre temps, Nicolas Juchereau de Saint-Denis, capitaine de la milice de Beauport, s'était employé avec diligence, malgré ses soixante ans et plus, à exercer les colons ainsi que les étudiants de la ville et du dehors au maniement des armes et aux manœuvres de la guerre. De son côté, l'évêque titulaire de Québec, Mgr de Saint-Vallier, avait dans une lettre pastorale exhorté le peuple à tenir tête à l'envahisseur. « Vous êtes tous informés, disait le prélat, de l'étrange calamité dont nous sommes menacés par l'approche des Anglais, ennemis non seulement de nous, Français, mais de notre foi et de notre sainte religion... Je vous prie de bien garder nos côtes, d'être exacts à bien défendre l'entrée de notre ville ; mais comme vous la garderez en vain si le Seigneur ne la garde, prenez pour la meilleure et la plus sûre sauvegarde la pénitence et l'amendement de vie... Permettez-moi de vous recommander

l'obéissance aux puissances supérieures établies, comme à Dieu même... Ce sont les vœux d'un père dont l'affection pour vous s'augmente de jour en jour.» (Mandements des évêques de Québec, publiés par Mgr Têtu et l'abbé Gagnon, Québec, tome I, 1887. Frontenac au ministre, 12 novembre 1690. Champigny, au même, nov. 1690). Pendant que le siège se déroulait, on pouvait voir à tout moment les Pères Jésuites, qui avaient été choisis comme aumôniers, aller de poste en poste porter à nos combattants les secours spirituels].

Frontenac aussi bien confirma l'ordre que le major Provost avait déjà donné aux milices placées le long des rives du Saint-Laurent, au-dessous de Québec, de se tenir prêtes à accourir au premier signal. Toute la population montrait alors un élan, une résolution qui faisait augurer favorablement du succès des armes françaises.

Les fortifications s'étendaient depuis le palais de l'intendant, placé au bord de la rivière Saint-Charles, ou plutôt depuis le pied des hauts rochers voisins, vers le pont, taillés en falaise et

inaccessibles, jusque sur le cap aux Diamants, dont le sommet dominait le château Saint-Louis et tout Québec. C'étaient des palissades se reliant au château, bâti en pierre. Elles étaient défendues par trois petites batteries, établies au centre et aux deux extrémités. Cette ligne protégeait la haute ville. D'autres ouvrages avaient été construits à la basse ville sur les quais ; trois batteries y avaient été dressées dans les intervalles des batteries supérieures. Outre ces défenses, la communication de la basse ville à la haute avait été coupée de retranchements. Les autres issues étaient aussi barricadées.

La flotte anglaise parut en vue de Québec le 16 octobre au matin. L'amiral Phips détacha un officier pour sommer la ville de se rendre. Cet officier fut reçu sur le rivage. On lui banda les yeux, et, avant de le conduire au château, on le promena longtemps autour de la place, comme si l'on eût circulé difficilement à travers des chausse-trapes, des chevaux de frise, des barricades. Les troupes faisaient pendant ce temps un grand bruit avec les armes et les canons, pour augmenter la surprise du parlementaire, car

les Anglais croyaient la ville incapable de se défendre. Aussi, quand le bandeau tomba de ses yeux, et qu'il se vit en présence du gouverneur, au milieu d'une salle remplie d'officiers, il resta confus, et présenta sa sommation d'un air qui contrastait avec l'arrogance des paroles qu'elle contenait. Il se remit vite cependant, et tirant de sa poche une montre, il dit à Frontenac qu'il était dix heures et qu'il désirait qu'on le renvoyât à onze heures avec la réponse.

Phips demandait que les habitants du Canada se rendissent à discrétion avec tous leurs biens ; cela fait, ajouta-t-il, en bon chrétien, qu'il était, il leur pardonnerait le passé. [Au contraire, si le gouverneur refusait, l'amiral n'hésiterait point « par force d'armes, à revancher tous les torts et injures des Français, et leur faire regretter de n'avoir pas accepté la faveur qu'il leur offrait, de devenir sujets de la couronne d'Angleterre. » Il terminait par ces mots « Votre réponse positive dans une heure, rendue par votre trompette avec le retour du mien, est ce que je vous demande, sur le péril qui pourra s'en suivre. »] Frontenac, piqué de l'inconvenance choquante des termes de

la sommation, répondit à l'envoyé : « Je ne vous ferai pas attendre. Dites à votre général que je ne connais point le roi Guillaume, usurpateur qui a violé les droits les plus sacrés du sang, en voulant détrôner son beau-père. Je ne connais en Angleterre d'autre souverain que Jacques II. Votre général n'a pas dû être surpris des hostilités faites par les Français dans la colonie du Massachusetts ; car il a dû s'attendre que, le roi mon maître ayant reçu sous sa protection le roi d'Angleterre, étant prêt à le replacer sur le trône par la force de ses armes, comme j'en suis informé, Sa Majesté m'ordonnerait de porter la guerre en ces contrées, chez les peuples révoltés contre leur prince légitime. Et, quand votre général m'offrirait, ajouta-t-il, des conditions plus douces, croit-il que, si j'étais d'humeur à les accepter, tant de braves officiers que vous voyez y voulussent consentir, et me conseillassent de me fier à la parole d'un homme qui a violé la capitulation qu'il avait faite avec le gouverneur de Port-Royal, d'un rebelle qui a manqué à la fidélité due à son roi légitime, et oublié tous les bienfaits qu'il en avait reçus, pour suivre le parti

d'un prince qui, tout en se disant le libérateur de l'Angleterre et le défenseur de la loi, y détruit les lois et les privilèges du royaume, et renverse la religion de l'État ? C'est ce que la justice divine, invoquée par votre général dans sa lettre, ne manquera pas de punir avec sévérité. » Le parlementaire demanda une réponse par écrit. « Allez, lui dit Frontenac, je vais répondre à votre maître par la bouche de mes canons ; qu'il apprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on envoie sommer un homme comme moi. » (Lettre de sir W. Phips à M. de Frontenac, avec la réponse de celui-ci, texte anglais et français.)

L'ennemi fut deux jours sans rien faire. Selon son plan d'attaque, arrêté le matin même de son arrivée, les troupes devaient débarquer sur la gauche de la rivière Saint-Charles, et ensuite passer dans les chaloupes à l'autre bord, c'est-à-dire au pied de la ville. Ce mouvement accompli, quelques vaisseaux se détacheraient de la flotte comme pour aller jeter des soldats à terre, vers Sillery. Pendant cette feinte pour tenir caché le vrai point d'attaque, les troupes déjà postées sur la rivière Saint-Charles graviraient les hauteurs

de Québec, d'où elles feraient signal à la flotte de mettre à terre deux cents hommes, qui s'élançeraient sur la basse ville, et de là sur la haute. Pour exécuter ce plan, le 18 octobre vers midi, quinze cents hommes conduits par le major Walley, descendirent sur la grève de Beauport. Ils furent assaillis aussitôt. Environ trois cents Canadiens, sous les ordres de Le Moyne de Sainte-Hélène, profitant habilement du terrain, marécageux et boisé dans cet endroit, en tuèrent quatre et en blessèrent une soixantaine. La Touche, fils du seigneur de Champlain, le chevalier de Clermont, capitaine réformé, périrent dans cette première action, et le vieux et brave commandant de ces milices, Nicolas Juchereau de Saint-Denis, y eut le bras cassé par une balle.

Cependant, sans attendre que Walley eût emporté les hauteurs derrière la ville, Phips vint ranger quatre de ses gros vaisseaux en bataille dans le port pour bombarder la place. Il commença un feu très vif. Les batteries françaises, [dont le tir était dirigé par Sainte-Hélène], ripostèrent avec ardeur ; leurs premiers

coups firent tomber à l'eau le pavillon de l'amiral [des Canadiens allèrent aussitôt l'enlever à la nage, sous le feu de la flotte. Le drapeau fut par la suite suspendu à la voûte de la cathédrale, où il est resté jusqu'à l'incendie de cette église durant le siège de 1759.] Ce spectacle grandiose d'un duel d'artillerie se déployant dans le magnifique bassin de Québec ne prit fin qu'à la tombée de la nuit. Le fracas des détonations retentissait de montagne en montagne, d'un côté jusqu'à la cime des Laurentides, de l'autre jusqu'à celle lointaine des Alléghanys ; tandis que les nuages de fumée roulaient, au milieu des éclairs, sur la surface du fleuve et le long des flancs escarpés de la ville. La canonnade recommença le lendemain matin, mais elle diminua graduellement jusqu'à midi, où elle cessa tout à fait. La flotte anglaise avait été fort maltraitée. Le vaisseau amiral était percé en plusieurs endroits à faire eau, toutes ses manœuvres étaient coupées et son grand mât presque rompu. Phips, qui n'avait produit aucun effet sur la place, ordonna la retraite, sans chercher à combiner davantage ses mouvements avec ceux des troupes à terre. Les bâtiments

défilèrent vers l'île d'Orléans. Les troupes de Walley, qui n'avaient pu comprendre ce bombardement précipité, furent surprises de la retraite de la flotte ; mais elles ne voulurent point se retirer sans avoir tenté elles-mêmes d'engager le combat. Ayant reçu dans la nuit quelque renfort avec six pièces de campagne, elles se mirent en marche le 20 octobre, de grand matin, protégées par des éclaireurs à l'avant-garde et sur leurs flancs, pour forcer le passage de la rivière Saint-Charles. Comme elles cherchaient un gué, elles rencontrèrent Le Moyne de Longueuil et son frère Sainte-Hélène, à la tête de deux cents volontaires, qui avaient chargé leurs fusils de trois balles, et qui, leur barrant le chemin, les arrêtaient d'abord tout court, et les forcèrent ensuite à se réfugier dans un petit bois. Pendant l'engagement, Frontenac s'était avancé avec trois bataillons sur la rive opposée, et les y avait rangés en bataille, pour appuyer les volontaires en cas qu'ils fussent obligés de reculer. Mais les fantassins ennemis prirent, comme la flotte, le parti d'abandonner la lutte. Sainte-Hélène reçut dans ce combat une blessure mortelle. C'était un

homme d'esprit et l'un des officiers les plus intrépides de la colonie. Sa mort survenue dans le courant de l'hiver, causa des regrets universels parmi les Canadiens, qui l'aimaient, comme ils aimèrent plus tard son frère cadet d'Iberville.

Le jour suivant, les Anglais firent une dernière tentative pour masquer leur retraite, puis se rembarquèrent. Ils exécutèrent cette opération si précipitamment, au milieu d'une nuit obscure et orageuse, qu'ils abandonnèrent leur artillerie sur le rivage, quoiqu'il n'y eût personne à leur poursuite. La flotte de Phips disparut bientôt après (24 octobre). Notons qu'en mémoire de l'heureuse délivrance de Québec, l'église de la basse ville fut dédiée à Notre-Dame de la Victoire. [Plus tard, en 1711, après l'échec désastreux qu'avait subi l'amiral Walker devant la capitale, on changea le titre en celui de Notre-Dame des Victoires]. (*Relation* de Monseignat. Frontenac au ministre, 12 et 20 novembre 1690. Champigny au même, oct. 1690).

Ainsi à la fin d'octobre 1690, le Canada se trouva délivré de deux invasions dangereuses,

dont l'une avait été dissipée par les maladies et l'autre par le courage des habitants. Deux parmi les chefs canadiens furent anoblis pour leur bravoure. François Hertel, sieur de La Frenière, lieutenant réformé, s'était distingué à la tête des milices des Trois-Rivières ; et Nicolas Juchereau de Saint-Denis, seigneur de Beauport, [valeurueux officier que le gouverneur avait recommandé au roi comme appartenant à « l'une des principales et plus anciennes familles de ce pays où il est des premiers établis »].

La levée du siège de Québec fit quelque bruit à Paris, au milieu des victoires retentissantes que la France remportait alors sur l'Europe. Louis XIV voulut en perpétuer le souvenir par la frappe d'une splendide médaille [portant en exergue cette double inscription latine : FRANCIA IN NOVO ORBE VICTRIX KEBECA LIBERATA MDCXC – LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS.] Toutefois, le monarque ne jugea pas à propos de profiter du succès de ses troupes canadiennes, comme le lui proposait Frontenac, et d'employer une de ses escadres à prendre Boston et New-York, afin d'assurer à la France les pêcheries de

Terre-Neuve et d'obtenir la soumission des Iroquois. La politique européenne faisait taire la politique coloniale, qui fut la plupart du temps regardée dans la métropole comme secondaire, parce que le théâtre de cette nation est l'ancien monde, et que sa force réside principalement dans ses armées de terre.

La flotte anglaise effectua sa retraite au travers de terribles tempêtes. Un des vaisseaux, ballotté en tous sens, perdit sa route et alla s'échouer à la côte, sur l'île d'Anticosti, où la plus grande partie de l'équipage mourut de faim et de froid. Plusieurs autres bâtiments sombrèrent en mer ; d'autres encore furent chassés par les vents jusqu'aux Antilles. Le reste atteignit Boston avec grand-peine. Plus de mille hommes avaient péri par les maladies, par le fer et par les naufrages, au cours de cette entreprise infructueuse.

Les colonies anglaises avaient cru la conquête du Canada certaine et facile. Le retour de leur flotte vaincue et désemparée les plongea dans la stupeur et les humilia profondément. Comptant sur les riches dépouilles que la prise de Québec

offrirait pour défrayer leurs dépenses de guerre, elles n'avaient pas pourvu à la solde des soldats, qui, revenus de l'expédition, furent sur le point de se mutiner. On n'avait pas de quoi les payer. Elles se hâtèrent d'établir un impôt ; les soldats ne voulurent pas attendre. Pour sortir d'embarras, elles eurent recours à un papier-monnaie, l'un des premiers qui aient été mis en circulation en Amérique. Le Massachusetts fit des lettres de crédit de deux shillings à dix livres d'Angleterre, qui furent reçues comme de l'argent monnayé par le trésor. [La colonie pas suite de cette guerre, vit sa dette augmenter de cinquante mille liv. st. On a raison de croire que les Américains auraient commencé l'invasion de la Nouvelle-France, sans avoir l'autorisation du roi d'Angleterre, auquel ils durent maintenant demander pardon de leur conduite, ou plutôt, à vrai dire, de leur défaite]. Ainsi le Canada, avec sa mince population de douze mille habitants, avait réussi à repousser une agression redoutable, et à épuiser les ressources financières de provinces infiniment plus peuplées et plus opulentes que lui.

La saison des grandes opérations était passée.

Les parties belligérantes se retrouvaient au point où elles étaient au début de la campagne, puisque l'Acadie était retombée d'elle-même sous ses anciens maîtres. Mais, en raison des maux de la guerre, les colonies eurent à subir une disette extrême. En Canada, on fut obligé de faire nourrir les troupes par les habitants. L'argent avait disparu, il fallut émettre une monnaie de carte. Les denrées et les marchandises n'avaient plus de prix. Les munitions de guerre manquaient. Par l'ordre de l'intendant, on fondit les gouttières des maisons et les poids de plomb pour faire des balles. On avait perdu aussi un bon nombre d'hommes. (Mémoire de Champigny à Pontchartrain, 10 mai 1691 ; le même au même, deux lettres du 12 mai 1691). La Nouvelle-Angleterre ne souffrit pas moins de la famine. Son commerce était presque anéanti, l'océan étant infesté de corsaires ; les seuls armateurs de Saint-Malo prirent seize navires de Boston. Ses campagnes restaient en friche, et les paysans se réfugièrent dans les villes pour échapper aux raids des sauvages et trouver des vivres. Durant l'hiver, les Abénaquis dévastèrent plus de

cinquante lieues de pays, et détruisirent de fond en comble la petite ville d'York qui contenait trois à quatre cents âmes (1692).

Les Iroquois s'étaient retirés de la lutte vers la fin de la campagne, dans le dessein d'intervenir ensuite entre les deux parties belligérantes comme puissance neutre ; car s'ils ne pouvaient pas les dominer, ils cherchaient toujours à tenir la balance égale entre les Français et les Anglais. Voici comment raisonnaient ces barbares, qui semblaient avoir étudié la politique dans les cabinets secrets de l'Europe : « Placés entre deux peuples européens, chacun assez fort pour nous exterminer, disaient-ils, également intéressés à notre destruction, dès qu'ils n'auraient plus besoin de notre secours, que nous reste-t-il à faire, sinon à empêcher que l'un d'eux ne l'emporte sur l'autre ? Ils seront alors forcés de briguer notre alliance, ou même d'acheter notre neutralité. » Suivant cette adroite politique, ils envoyèrent demander la paix. On crut que c'était un stratagème des Anglais pour donner le change sur quelque projet qu'ils méditaient. Frontenac chargea Callières de traîner la négociation en

longueur. Le moyen à son idée d'engager les sauvages à traiter, était de leur montrer qu'on ne le désirait pas.

En même temps, il invita les Outaouas à continuer leurs hostilités, et écrivit à Paris (10 mai 1691) à Louis Phélypeaux de Pontchartrain qui venait de remplacer Seignelay au ministère de la marine, qu'il n'y avait que la prise de New-York et le bombardement de Boston qui pussent rassurer la Nouvelle-France et désarmer les cantons iroquois ; il fallait aussi se rendre maître absolu des pêcheries de Terre-Neuve, en s'emparant de toute l'île, dont les Anglais occupaient la plus belle partie ; cette conquête donnerait à la France un commerce de plus de vingt millions. « Je ne sais, disait-il en d'autres dépêches, des 12 et 14 août suivant, si ceux qui vous ont précédé ont fait attention à l'avantage que les pêcheries apporteraient au commerce du royaume. Rien ne saurait rendre votre ministère plus illustre que d'engager le roi à entreprendre cette conquête. Je la crois plus importante que ne serait celle de toutes les Indes, dont les mines s'épuisent, au lieu que celles-ci sont

intarissables. » Frontenac, comme déjà Talon, revenait souvent là-dessus. Il croyait que les colonies anglo-américaines ne faisaient tant d'efforts pour occuper la Nouvelle-France, que dans le but de rester maîtresses des parages poissonneux de Terre-Neuve, et que l'Angleterre ne les appuyait que parce que cette industrie était la base la plus solide de sa marine. Il est à remarquer que pendant cette guerre les marchands de Boston eurent à payer des droits aux Acadiens pour avoir seulement la permission de pêcher sur leurs côtes.

Les Iroquois, qui avaient cru que les Français s'empresseraient d'accueillir leur proposition, s'étonnèrent, après avoir attendu quelque temps, de les trouver si lents à se décider. Ils perdirent tout à fait espérance en voyant les Outaouas et d'autres tribus occidentales continuer la guerre, comme ils le supposèrent, sur les conseils de Frontenac. Ils vinrent se camper au nombre de [huit cents environ] à l'embouchure de l'Ottawa, et lancèrent de là leurs bandes sur le haut de la colonie. (Champigny au ministre, 10 et 12 mai 1694). Ces hordes étaient beaucoup plus difficiles

à atteindre qu'à vaincre ; car la nouvelle de leur apparition arrivait souvent avec celle de leur retraite. Des corps volants furent organisés pour les surveiller et pour prévenir les surprises. Cette petite guerre, où les habitants rivalisaient d'ardeur, de constance et de courage avec les troupes, ne causait pas alors autant de dérangement dans les habitudes qu'elle le ferait aujourd'hui. On était accoutumé depuis longtemps à cette existence mobile et aventureuse, à ces combats de guérillas, où la valeur personnelle avait maintes occasions de se distinguer ; elle ne cessait néanmoins de harasser les milices. Comme on était plus que vengé des ravages des Iroquois par ceux que commettaient les Abénaquis dans la Nouvelle-Angleterre, où se passaient les mêmes scènes de massacres et de dévastations, Frontenac, du moment que le roi ne pouvait lui envoyer de secours, eut tort de ne point traiter avec les Iroquois, fût-ce au hasard de passer pour plus facile que de coutume. En entretenant les hostilités, il exposait le pays aux déprédations de ces hordes presque insaisissables, et s'attirait à lui-même le reproche, qui avait été

adressé à son prédécesseur, de ne pouvoir garantir de leurs coups la colonie.

Chacun des gouvernements coloniaux français et anglais travaillait alors à détacher les alliés de l'autre pour les mettre dans ses intérêts. Il serait aujourd'hui superflu d'entrer dans le détail des négociations entamées simultanément par les deux nations avec les tribus indigènes pour arriver à cette fin. Souvent les sauvages fort embarrassés prêtaient l'oreille aux deux partis et leur donnaient tour à tour des espérances trompeuses. Nous possédons une masse prodigieuse de documents relatifs à ces pourparlers, qui se poursuivaient en temps de guerre comme en temps de paix, mais qui devenaient plus actifs lorsqu'on avait les armes à la main. Les Français eussent voulu s'attacher les Iroquois, les Anglais cherchaient à gagner l'alliance des Abénaquis, et toute l'adresse de la diplomatie était mise en jeu par chacune des deux nations pour faire échouer les desseins de sa rivale. On appuyait alors des deux côtés ses raisons de riches présents. Pour satisfaire l'humeur guerrière des sauvages, on avait adopté

leur cruelle méthode de guerre, qui faisait des colonies un vaste théâtre de brigandages et de ruines. D'ailleurs il était convenu qu'on payerait en Canada dix écus pour un Iroquois tué, et vingt écus pour un Iroquois ramené prisonnier. Cette dernière prime fait honneur à l'humanité du gouvernement français. Elle fut établie en vue d'engager les sauvages à ne point massacrer leurs captifs, comme c'était leur coutume. (Mémoire du roi à Frontenac et à Champigny, 1692). Dans les colonies anglaises, on était plus marchand et moins humain. On n'y donnait point de prime pour les prisonniers. Un soldat y recevait dix pounds de la chevelure d'un sauvage ; un volontaire en recevait vingt ; et, s'il faisait la chasse à ce sauvage dans les forêts comme à une bête fauve, il avait droit à cinquante pounds par chevelure. Cette différence s'explique par le caractère des deux peuples. Le commerce anglais détestait les indigènes ; les Français, moins spéculateurs que leurs voisins, écoutaient plus volontiers les missionnaires, qui recommandaient la prime du prisonnier en invoquant les purs motifs de la religion chrétienne.

Pour empêcher les Iroquois de conclure la paix et les inciter à poursuivre leurs courses dévastatrices, le major Peter Schuyler, commandant d'Albany, se mit à la tête d'un corps de [deux cent soixante-six Anglais, Hollandais, Agniers et Mahingans,] en 1691, et fit une pointe vers Montréal. Cet officier joignait une grande activité à beaucoup de bravoure. Il surprit, avant le jour, le 11 août, le camp de sept cents à huit cents hommes que Callières avait établi sous le fort de La Prairie (de la Madeleine) à la première nouvelle de sa marche. Schuyler se glissa le long d'une hauteur, sur laquelle était le fort, placé à trente pas du fleuve, pénétra jusque dans le quartier des miliciens, sur la gauche, qu'il trouva dégarni, et s'y logea. L'alarme fut aussitôt donnée. Saint-Cirque, qui commandait ce jour-là en l'absence du chevalier de Callières, pris de fièvre, marcha sans délai à l'ennemi ; il fut tué dans l'engagement. Schuyler opposa d'abord une vive résistance ; mais, au moment d'avoir sur les bras toutes les troupes françaises, il prit le parti de se retirer. Il se dirigeait vers la rivière Richelieu quand tout à coup il vint donner contre

le capitaine Philippe Clément de Vuault, sieur de Valrennes, que Frontenac envoyait pour protéger Chambly, avec un détachement d'habitants et d'indigènes. Sans hésiter, Schuyler se porta à l'assaut et montra une furie qui eût déconcerté un chef moins ferme et moins habile. L'officier canadien fit coucher son monde derrière deux gros arbres renversés, pour essayer le premier feu des Anglais, puis chargea à son tour. Après un long combat, « où l'on se battit à coup de mains et à se brûler le visage avec la bourre du fusil », les ennemis furent mis en déroute. Ils laissèrent quarante morts sur la place, avec tous leurs bagages et un de leurs drapeaux. Le Ber du Chesne se distingua encore dans cette rencontre à la tête des Canadiens, et y reçut un coup mortel. La troupe de Valrennes, qui était en marche depuis trois jours par des chemins affreux, sans pouvoir prendre de repos ni presque de nourriture, car elle manquait de vivres, était si exténuée qu'elle ne put poursuivre les fuyards. La perte des Français dans toute cette journée fut considérable vu leur petit nombre ; ils eurent six officiers tués ou mortellement blessés.

Cet échec n'empêcha pas les Iroquois de persister à se montrer sur les deux rives du fleuve. Leurs guerriers rôdaient sans cesse dans la campagne. Ils surprirent et brûlèrent les habitations des seigneuries de Saint-Ours et de Contrecoeur. Une de leurs bandes fut détruite dans les îles Bouchard, entre Contrecoeur et Verchères. Il fallait se tenir retranché partout, aller armé et par troupes aux champs, pour ne pas être surpris comme les cultivateurs de Saint-François sur le lac Saint-Pierre, qui avaient été presque tous massacrés. Le gouverneur dépêcha six cent vingt-cinq hommes, sous les ordres du capitaine Nicolas d'Ailleboust de Mantet, du lieutenant Augustin Le Gardeur de Tilly, sieur de Courtemanche, et du capitaine Zacharie Robutel, sieur de La Noue, pour attaquer les Agniers, les plus acharnés de tous les Iroquois contre le Canada (1693). Ils détruisirent les trois bourgades de cette tribu belliqueuse et firent un grand nombre de prisonniers. Vers le même temps, pour rompre un traité que des Abénaquis venaient de conclure à Pemaquid avec les Anglais, un officier français, établi en Acadie, le capitaine Sébastien

de Villieu, sieur de Doudeville, entraîna deux cent trente de ces sauvages à sa suite, tombait sur les établissements de la rivière Oyster (aujourd'hui Durham), dans le New-Hampshire, à douze lieues de Boston, brûlait soixante habitations, tuait ou emmenait en captivité [cent trente et une personnes, y compris les femmes et les enfants (1694)]. (*Relation du voyage fait par le sieur de Villieu pour faire la guerre aux Anglais*, 26 août 1694).

Frontenac avait projeté une offensive contre Albany en 1691. Mais faute de secours de France, il avait dû y renoncer. Québec, du reste, était toujours le point menacé du côté de la mer. Phips, passé à Londres après sa défaite, avait demandé avec instance des vaisseaux et des munitions au gouvernement anglais ; les Américains s'offraient de fournir les hommes et l'argent. Dans le même temps, le ministre Pontchartrain écrivit à Frontenac (avril 1692) que le roi aurait fait attaquer les colonies anglaises par mer si l'état des affaires l'eût permis, mais en tout cas qu'il n'en laisserait pas perdre l'occasion ; que jusque-là il fallait borner ses soins à ne pas se laisser

entamer. Ainsi des deux côtés, on songeait à prendre l'offensive à la première heure.

La France envoya une escadre au Cap-Breton, avec instruction d'intercepter la flotte anglaise, si l'expédition contre Québec était reprise, et laissa aux colons la tâche de faire tête aux Iroquois. Leurs incursions, encore une fois, furent cause qu'une partie des terres ne pût être ensemencée en 1692. Quoique la population fût nuit et jour à leur poursuite, elle était trop faible pour leur fermer tous les passages. Ces bandes, qui semblaient sortir du sol, apparurent sur la rivière Yamaska, sur la rivière du Loup (au nord du lac Saint-Pierre), à Lachenaie, dans l'île Jésus, à Saint-Lambert (vis-à-vis Montréal), et ailleurs, malgré leurs défaites. Ils furent atteints et taillés en pièces sur le lac Champlain, et au lac des Deux-Montagnes ; ils furent battus aussi au lac Saint-François et à Boucherville. Les Iroquois n'exerçaient plus maintenant les mêmes cruautés à l'égard des prisonniers parce qu'à leur exemple et par représailles, on s'était mis à brûler ceux qu'on faisait sur eux.

La France et la coalition se portaient alors de rudes coups en Europe. Luxembourg, qui commandait les principales armées françaises, luttait avec de nombreux ennemis, dirigés par la tête froide de Guillaume III. Ce roi n'avait guère le loisir d'écouter les propositions de Phips. Après la fameuse victoire navale de La Hogue (20 mai 1692), il eut un moment de répit et en profita pour prêter l'oreille à son amiral. Un nouvel armement fut préparé secrètement dans les ports d'Angleterre, pourvu du nombre de troupes et du matériel de guerre nécessaires pour une action décisive, qui devait englober la Martinique à la fois et le Canada. Mais on soupçonnait bien en France tout ce qui se combinait. On avait sans cesse l'œil ouvert sur les tentatives anglaises, et mémoires après mémoires étaient présentés au ministre à Paris à ce sujet. Louis XIV répondit favorablement et promit d'expédier à Frontenac les secours dont il aurait besoin. (Mémoires du roi à Frontenac et à Champigny 1692 ; 28 mars 1693). Au même moment, le gouverneur travaillait à augmenter les fortifications de Québec et celles de Montréal. Il

fit élever à Québec une redoute sur le cap aux Diamants, un fort au château Saint-Louis et construire les deux portes de Saint-Louis et de Saint-Jean. Au surplus, il envoyait avertir les Abénaquis de se tenir prêts à marcher au secours du Canada. D'ailleurs il avait pris des précautions pour surveiller Boston et pour épier les mouvements des cantons iroquois. En même temps, Frontenac donnait l'ordre aux milices des campagnes de se préparer à accourir pour la défense de la capitale. [Attentif à tout et sans ménager ses forces encore qu'il eût dépassé soixante-treize ans ; il voulut néanmoins] parcourir les « côtes » au-dessous de Québec, afin d'encourager les habitants et les exhorter à se retirer dans les bois avec leurs vivres, leurs meubles et le bétail, dès qu'ils verraient les vaisseaux de l'ennemi apparaître sur le grand fleuve.

L'escadre anglaise, commandée par le contre-amiral sir Francis Wheeler, devait, après avoir enlevé la Martinique, aller chercher des renforts à Boston et cingler vers Québec. Elle mit à la voile, [le 11 avril 1693, forte de quarante-sept

bâtiments. Ayant pris à la Barbade les contingents du colonel Foulke, auxquels vinrent se joindre huit cents créoles de Nevis, d'Antigoa et de Saint-Christophe, sous les ordres des colonels Williams et Blakiston, Wheeler effectua un premier débarquement dans la petite baie de Canonville, en vue du fort Saint-Pierre ; mais ses troupes se heurtèrent à une vive résistance des colons français, et furent repoussées par la cavalerie, que dirigeait François de Collart avec l'appui des miliciens. Une seconde tentative pour occuper l'île finit par une défaite encore plus lamentable (1-2 mai). Sans perdre courage, et comme le gouverneur du Massachusetts refusait de se prêter à une attaque contre Québec, le contre-amiral jeta les yeux sur Terre-Neuve avec l'idée d'en déloger les Français. Il se remit en mer et parut devant Plaisance (28 août). Alors déconcerté en voyant la place protégée par trente pièces de canon et garnie de puissants moyens de défense, il s'esquiva et prit le chemin du retour]. Cette première disgrâce fut suivie de désastres beaucoup plus graves. La fièvre jaune avait éclaté dans l'intervalle à bord de ses navires, et,

lorsqu'il parvint à Boston, ses pertes s'élevaient à treize cents matelots sur deux mille, et à dix-huit cents soldats sur un total de deux mille cinq cents, qui lui restaient après son double échec aux Antilles. Pour comble de malheur, la ville à laquelle il communiqua la peste, fut décimée à son tour. Après tant de calamités, il ne pouvait plus être question d'aller assiéger Québec. Dès lors l'escadre de Wheeler n'eut qu'à regagner l'Angleterre. Enfin, les colonies anglaises, qui avaient fait de fortes dépenses pour la levée d'une armée, supplièrent la métropole de leur procurer la paix.

La France, que les échecs répétés de l'ennemi avaient en partie vengée, attendit jusqu'en 1696 pour prendre une revanche encore plus complète. Alors le ministère résolut, sur la proposition que lui avait soumise le commandant Joseph Robineau de Villebon, gouverneur de l'Acadie, de faire sauter Pemaquid et de chasser les Anglais de tous les postes qu'ils occupaient dans l'île de Terre-Neuve et à la baie d'Hudson. En même temps, Frontenac reçut l'ordre d'abattre à tout prix l'orgueilleuse confédération iroquoise, qui

refusait de poser les armes malgré plusieurs désavantages dans l'île de Montréal, et une défaite sanglante dans les pays de l'Ouest, où les Miamis lui avaient tué des centaines d'hommes, et en outre anéanti les forces dont elle disposait sur le lac Huron. (Pontchartrain à Frontenac, 28 et 31 mars 1696. Mémoire de Villebon à Pontchartrain, 20 août 1694).

Le gouverneur jugea bon de profiter de l'affaiblissement que tant de pertes avaient causé à la confédération. Tout d'abord le fort Frontenac fut relevé, en dépit des représentations de la Nouvelle-York et du gouverneur Fletcher, qui offrit ensuite de nombreux présents aux Iroquois pour les engager à prendre et à raser cet établissement. L'importance que les Anglais attachaient à une telle position, justifiait le désir de Frontenac de s'y maintenir. Bien des gens cependant, en Canada comme à Paris, entre autres l'intendant Champigny et le roi lui-même, ne partageaient point son opinion. Pontchartrain en conséquence lui avait adressé (16 avril 1695) des instructions à ce propos ; mais elles étaient arrivées trop tard pour être exécutées.

La lutte en Europe épuisait les ressources de la France. Le ministre s'en fût volontiers tenu à ses desseins sur Terre-Neuve et la baie d'Hudson. Tout en disant d'abord de presser les Iroquois avec vigueur, il avait recommandé une économie sévère. Il n'y avait pas d'apparence qu'on pût soutenir longtemps les dépenses de la guerre sur les frontières méridionales. Le roi voulait que « les colons vécussent dans l'étendue de leurs établissements », c'est-à-dire en d'autres termes, que tous les postes des *Pays d'en haut* fussent évacués. Les sauvages de l'Ouest apporteraient leurs pelleteries à Montréal et à Québec. C'était, suivant lui, l'unique moyen de mettre fin à ces guerres fort coûteuses contre les Anglais et contre les indigènes. (Mémoires du roi à Frontenac et à Champigny, 26 mai 1696).

Les Anglais visaient à s'emparer au moins du commerce de l'Ouest, s'ils ne pouvaient pas conquérir toute la Nouvelle-France. Par le plus étrange des raisonnements, la cour de Versailles aurait abandonné les contrées mêmes dont l'Angleterre convoitait le plus ardemment la possession. Ainsi on eût évacué tous les postes

sur le Mississippi et les Lacs, sauf le fort Saint-Louis des Illinois, ces postes que les marchands canadiens estimaient si profitables qu'ils avaient avancé des fonds au commencement de la guerre pour contribuer à leur entretien. Frontenac montra en cette circonstance toute la fermeté de son caractère. Convaincu du réel danger que créait un mouvement rétrograde, il se détermina à désobéir aux ordres du roi. En effet, dit le P. Charlevoix, (tome 11, p. 161), « nous n'aurions pas plutôt évacué les postes avancés que les Anglais s'en seraient saisis, et que nous aurions eu aussitôt pour ennemis tous les peuples qui s'y étaient établis à notre occasion. Or si ces peuples s'étaient une fois joints aux Iroquois et aux Anglais, une seule campagne aurait suffi pour obliger tous les Français à sortir du Canada ».

Dans cette résolution, Frontenac organisait une campagne des plus vigoureuses contre les Iroquois. [Mille soldats réguliers, huit cents miliciens et cinq cents sauvages que commandaient le chevalier de Callières, Philippe de Rigaud marquis de Vaudreuil et Claude de Ramezay], furent rassemblés par lui à Lachine le

4 juillet 1696. [Ces chefs valeureux avaient pour les seconder des officiers qui s'appelaient : le marquis de Crisafy, Olivier Morel de La Durantaye, Le Moyne de Maricourt, Robineau de Bécancour, Le Gardeur de Beauvais, Granville, Grandpré, Deschambault et Dumesnil. Les troupes canadiennes se mirent en mouvement sous la conduite générale du gouverneur], remontèrent les rapides du Saint-Laurent, et s'arrêtèrent, le 19 juillet, au fort Frontenac où devait les rejoindre un renfort d'Outaouas venant de Michillimackinac. Après l'avoir attendu vainement jusqu'au 26 juillet, elles traversèrent le lac Ontario, et allèrent débarquer à l'entrée de la rivière Oswégo. Là, l'armée se divisa en deux corps ayant à leur tête Callières et Vaudreuil, qui se mirent à franchir ce torrent, l'un par la rive droite et l'autre par la rive gauche. [Frontenac traversa les passages et les rapides « enlevé dedans sur les épaules de cinquante sauvages, qui chantaient et faisaient des cris de joies », au témoignage de Bacqueville de La Potherie]. Comme on approchait de la bourgade des Onnontagués, on aperçut, le soir, une grande

leur au couchant (4 août). C'était la tribu qui brûlait son village avant de prendre la fuite. Les Onneyouts, une autre des cinq nations iroquoises, vinrent tout effrayés demander la paix en suppliant. Frontenac se montra disposé à la leur accorder à condition qu'ils viendraient s'établir dans le Canada. Ils se retirèrent à Albany. Vaudreuil fut détaché [avec sept cents hommes] pour ravager leurs terres. Toute la population avait fui. On ne trouva qu'un vieillard assis dans une bourgade. Trop faible pour suivre sa tribu, ou dédaignant de fuir, il attendait la mort avec un calme intrépide. Il fut abandonné aux sauvages, [lesquels, malgré les protestations de Frontenac,] lui firent souffrir toutes les tortures. Cet homme héroïque ne poussa pas une seule plainte. Il reprocha à ses bourreaux leur lâcheté de s'être rendus les esclaves des Européens, dont il parla avec le dernier mépris. Outré de ses injures, un sauvage lui porta plusieurs coups de poignard. « Je te remercie, lui dit l'Onnontagué mourant, mais tu aurais bien dû achever de me faire mourir par le feu. Apprenez, chiens de Français, à souffrir, et vous sauvages, leurs alliés, qui êtes les

chiens des chiens, souvenez-vous de ce que vous devez faire quand vous serez en pareil état que moi ». (Relation de ce qui s'est passé en Canada, 1695-1696).

De ces deux cantons il ne restait plus que des cendres. Il fut question à ce moment parmi les officiers d'aller du même coup châtier les Goyogouins, et aussi de bâtir des forts dans leur pays. Mais Frontenac en décida autrement. Il ordonna la retraite, soit qu'il ne pût faire subsister son armée dans une contrée qui n'offrait partout qu'une vaste solitude, soit qu'après avoir désobéi à la Cour, qui lui enjoignait d'évacuer les postes avancés de la colonie, il ne crût pas devoir conserver une conquête qui eût rendu les Iroquois plus implacables. Son approche avait jeté l'alarme à Schenectady et à Albany. Ces deux villes, craignant d'être attaquées, avaient demandé des secours au New-Jersey et au Connecticut. (Frontenac au ministre, 25 oct. 1696. Callières au ministre, 20 octobre 1696).

Cette campagne victorieuse rendit aux Français toute leur influence sur les tribus

indigènes. Un chef sioux vint du haut de la vallée du Mississippi se mettre sous la protection du Grand Ononchio. Il appuya d'abord les mains sur les genoux du gouverneur, puis il rangea vingt-deux flèches sur une peau de castor pour indiquer le nombre des bourgades dont il offrait l'alliance. Jamais la situation du Canada n'avait été si heureuse depuis le début de la guerre. Les Iroquois troublaient bien encore, çà et là, la tranquillité du pays, mais sans causer nulle part de dommages sérieux.

Cette situation combien favorable était due à la vigilance et à l'énergie de Frontenac. L'avantage qu'il avait su reprendre dans la guerre avec les seules ressources du Canada rendit ses alliés plus dociles. Non seulement il avait repoussé l'invasion, mais il allait pouvoir seconder les projets de Louis XIV, en portant la guerre à son tour chez les ennemis.

La sécurité qu'il avait redonnée enfin au pays ne désarma point pourtant la jalousie de ceux que blessaient l'indépendance de son caractère et sa supériorité incontestable. Ces hommes, qui

tremblaient au seul nom des Iroquois, quand il revint au Canada, cherchèrent à le diminuer et à ternir sa réputation dès qu'il eut éloigné le danger de leurs portes. [Certes, ne faisait-il pas à ce moment haute figure en menant à bien la tâche où son prédécesseur s'était montré maladroit et impuissant, et en apportant à la colonie en détresse les deux choses qu'elle estimait essentielles : la tranquillité et la confiance ?].

Du reste, la part que Frontenac prenait à la traite des pelleteries – le roi supprima les congés en 1696 – jointe à son naturel altier et vindicatif, donnait malheureusement prise à ses accusateurs. [Parmi eux, l'intendant Champigny tenait le premier rang et ne démordait point. Dans ses lettres à la cour (10 mai 1691, 4 novembre 1693), il se plaignait amèrement du manque d'égards que le gouverneur affectait à l'endroit de sa qualité et de ses fonctions d'intendant ; il lui faisait grief aussi mais bien à tort de dépenser trop largement pour des ouvrages de défenses, pour des présents destinés aux indigènes, et pour l'approvisionnement des forts, sans parler des travaux de réfection au château Saint-Louis.

Cependant les critiques adressées à Frontenac ne s'arrêtaient pas là.] Au dire des uns, il jetait tout le poids de la guerre sur la milice et écrasait les habitants de corvées, ce qui faisait languir le commerce et empêchait le pays de fleurir ; d'autres le blâmèrent d'accorder une faveur ouverte à la traite de l'eau-de-vie.

[Mais le gouverneur n'était pas homme à se laisser intimider. Il se défendit avec un courage tranquille et résolu. « Je vous promets, écrivait-il à Pontchartrain, le 20 octobre 1691, que, quelque chose qu'ils fassent, ils ne me feront pas changer de conduite et que je ne cesserai point de les ménager, non seulement pour vous éviter l'importunité des démêlés et le préjudice que le service du Roi en pourrait souffrir, mais que je prendrai tout sur moi pour les engager à y concourir. » Puis, faisant un retour sur le passé, il ajoutait : « ... ayant maintenu cette colonie dans une pleine prospérité au dedans et au dehors pendant les dix années que j'en ai occupé le gouvernement et sans aucune dépense pour le Roi, je n'avais pas laissé d'être sacrifié et de succomber sous l'artifice et les fureurs de ceux

dont mon devoir et mon affection passionnée pour le service du Roi m'avaient obligé, en conscience, de réprimer les entreprises et l'autorité excessive et abusive. »].

[Au reste, Frontenac ne pouvait passer sous silence le fait le plus douloureux de sa carrière, mais qui devait néanmoins par la suite tourner à son avantage et à son honneur. Maintenant il triomphait et il avait beau jeu contre ses adversaires. « Ma révocation, disait-il au ministre, qui les avait rendus maîtres des conseils et de la conduite du gouvernement a été suivie de toutes les disgrâces dont cette malheureuse colonie a été accablée, les millions que le Roi a dépensés et les troupes nombreuses que Sa Majesté a envoyées et les Canadiens qu'elle a entretenus ont été sans effet. La plus grande partie des soldats a péri, avec un nombre considérable de braves Canadiens... Les habitants étaient découragés et le peu de confiance qu'ils avaient en leurs chefs avait changé leur bonne volonté et les sauvages amis, témoins de notre faiblesse, étaient devenus nos ennemis. » Et il terminait son plaidoyer sans autrement

s'émouvoir, avec la même allure digne et fière, sur ces paroles : « J'ai été assez heureux et assez appliqué pour changer ces déplorables dispositions et chasser les Anglais que mes prédécesseurs n'avaient pas sur les bras et avec la moitié moins de troupe... Je suis fort éloigné du dessein de blâmer la conduite de ceux qui m'ont précédé ; je vous laisse à en juger, mais je ne pourrais être en repos ni avoir toute la liberté d'esprit dont j'ai besoin pour vaquer à tout ce que j'ai à faire ici, si je n'étais dans une entière confiance que la cabale qui se renouvelle contre moi ne pourra faire d'impression au préjudice de la justice que vous voudrez me faire. »]

Malgré les plaintes qui parvenaient à Paris et, qui lui attirèrent quelque censure, le comte de Frontenac fut maintenu à la tête de la Nouvelle-France, que, vu son âge avancé, il ne pouvait plus gouverner bien longtemps. Louis XIV le nomma chevalier de Saint-Louis en 1697, pour sa dernière campagne, honneur d'autant plus grand qu'il était encore rarement accordé. [Cet ordre militaire, institué par un édit royal du 5 avril 1693, devait récompenser exclusivement ceux qui

possédaient le grade d'officier dans les troupes de terre ou de mer et qui pratiquaient la religion catholique, apostolique et romaine. Et c'était justice envers Frontenac devant le double effort qu'il avait réussi pour maintenir la puissance française outre-mer.]

Bibliographie

Ouvrages à consulter : H. Lorin, *Le comte de Frontenac*, Paris, 1895. – Parkman, *Count Frontenac and New-France under Louis XIV*, réédit. 1904, Boston. – E. Myrand, *Phips devant Québec, Québec, 1893*. – Sur la famille Le Moyne P. Heinrich, *La Louisiane sous la Compagnie des Indes*, Paris, 1907. – C. de La Roncière, *Une Épopée canadienne*, Paris, 1930. – Sur Phips : H.-O. Thayer, *Sir William Phips*, New-York, 1927. – Carl Von Doren, *The Life of Sir William Phips*, New-York, 1929. – A. Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, Montréal, 1940. – Sur Pierre Le Moyne

d'Iberville et la suite de sa carrière, voir le chapitre suivant ainsi que la bibliographie. Pour l'exploit de Madeleine de Verchères on recourra aux deux récits de l'héroïne elle-même rédigés sur la demande du gouverneur Beauharnois et qui se trouvent dans les Rapports des Archives canadiennes, Ottawa, 1899 et 1901. Quant aux nombreux procès intentés par Madeleine et qui furent portés devant les tribunaux de France, voir P. G. Roy, « Madeleine de Verchères, plaideuse » *Mémoires de la Société royale*, Ottawa, 1921.

Chapitre III

Terre-Neuve et baie d'Hudson 1696-1701

L'Acadie était retombée sous la domination française, et l'ennemi rebuté avait abandonné le projet de conquérir le Canada. On se battait depuis sept ans, et tout le sang versé avait été en pure perte pour les Anglais, car ils n'avaient rien gagné. Après avoir été si longtemps exposé à leurs attaques, le Canada, à son tour, devint l'agresseur.

Les Anglais occupaient plusieurs postes dans la baie d'Hudson, où ils faisaient la traite des pelleteries, plus belles là que partout ailleurs. Ils étaient maîtres aussi de la meilleure partie de Terre-Neuve, qu'ils avaient bordée d'établissements de pêche.

En 1692, ils avaient relevé Pemaquid de ses

ruines, pour avoir une espèce de possession du pays des Abénaquis, et pour étendre leur influence sur toutes ces tribus guerrières. Le cabinet français voyant que le vice-amiral Tourville reprenait la suprématie sur l'océan, résolut de détruire ce fort qui menaçait l'Acadie, et à chasser les Anglais de l'île de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson. Pierre Le Moyne d'Iberville, dont la parole avait déjà un grand poids à Paris dans les affaires de l'Amérique, représentait qu'il fallait arrêter les progrès de rivaux plus souvent ennemis qu'amis. En renversant leurs postes à Terre-Neuve, outre qu'on y ruinerait tout le commerce, on se déferait de voisins trop puissants. [L'officier canadien, dès 1691, avait exposé ce projet au comte de Frontenac qui ne tarda point à en donner connaissance au roi]. Ses conseils furent écoutés. Il fut chargé de prendre Pemaquid, et d'expulser tous les Anglais de Terre-Neuve avec l'aide de Brouillan, gouverneur des possessions françaises dans l'île. (Instructions du 28 avril 1696).

En 1696, il mit à la voile de Rochefort [avec le capitaine Bonaventure,] sur deux vaisseaux,

[l'*Envieux* et le *Profond*. Arrivé à Québec, il prit un renfort de quatre-vingts soldats et miliciens et alla] jeter l'ancre dans la baie actuelle de Sydney, au Cap-Breton (26 juin). Des lettres du gouverneur de l'Acadie l'y attendaient. Villebon lui mandait que trois navires anglais croisaient devant l'entrée de la rivière Saint-Jean ; trop faible pour résister, il s'était retiré dans le haut de la rivière, afin de ne pas s'éloigner des Abénaquis attachés à la cause française. D'Iberville, [auquel se joignirent une trentaine de Micmacs,] trouva les trois vaisseaux ennemis et les attaqua aussitôt. L'un d'eux était *The Newport*, belle frégate de vingt-quatre canons [montée par quatre-vingts hommes.] D'Iberville donna aussitôt l'ordre d'attaquer. Le combat fut court, mais extrêmement vif. Le *Newport* fut démâté et enlevé. Les deux autres navires durent leur salut à une brume épaisse, qui s'éleva tout à coup et les déroba à la poursuite du vainqueur (14 juillet).

Renforcé par cette capture, d'Iberville [revint à la rivière Saint-Jean où il prit encore cinquante Micmacs.] Il alla ensuite embarquer à Pentagouet (Penobscot) le baron Vincent de Saint-Castin [et

l'abbé Thury avec trois cents Abénaquis, outre vingt-cinq soldats que conduisait Villieu ;] et il se dirigea vers Pemaquid. Saint-Castin était un ancien officier du régiment de Carignan-Salières. S'étant plu parmi les Abénaquis, il avait épousé une femme de leur race et était devenu leur chef. C'était lui qui les menait à la bataille. Il vécut [plus de trente années] au milieu de cette brave et puissante tribu, recherché des gouverneurs français et redouté des colonies anglaises.

Pemaquid, alors la forteresse la plus considérable des Anglais en Amérique, était à l'entrée de la rivière ainsi nommée, à l'ouest de Pentagouet. Ses remparts, hauts de vingt-deux pieds, étaient garnis de dix-huit canons. Le capitaine Chubb y commandait, ayant avec lui quatre-vingt-quinze hommes. Il se défendit assez bien pendant quelques jours ; mais, aux premières bombes qui tombèrent dans la place, il demanda à capituler (14 août 1696). Le fort avait coûté de fortes sommes à la Nouvelle-Angleterre, et était pour elle dans l'Est ce que Niagara devint plus tard dans l'Ouest pour les Français. Il fut rasé, suivant les instructions de la Cour. (D'Iberville

au ministre, 24 sept. 1696).

Tandis que ces murailles menaçantes s'écroulaient ainsi sous les coups du vainqueur, les Anglais s'armaient de leur côté pour reprendre l'offensive. Le major Benjamin Church du Massachusetts s'embarqua avec cinq cents hommes, et alla brûler Beaubassin, au fond de la baie de Fundy, quoique Phips, en 1690, eût garanti la neutralité à ses habitants qui s'étaient soumis à ne pas porter les armes contre le roi d'Angleterre. En retournant à Boston, il rencontra un renfort de trois vaisseaux, dont le commandant Hawthorne apportait l'ordre de renverser le fort de Villebon sur un affluent de la rivière Saint-Jean. Aussitôt il vira de bord, et parut devant Naxoat, aujourd'hui Nashwaak, dans le Nouveau-Brunswick (18 octobre 1696). Villebon venait d'y rentrer. Il se mit tout de suite en état de défense, et montra si ferme contenance, qu'au bout de deux jours l'ennemi, désespérant du succès, se rembarqua et disparut. Durant ces hostilités, la désolation régnait sur les frontières des colonies anglaises, où l'incendie d'York et des établissements de la rivière Oyster avait

annoncé au loin la présence des Canadiens et des Abénaquis. La population tremblante ne tournait plus les yeux vers le nord qu'avec effroi. Elle croyait à chaque instant voir sortir des forêts ces ennemis impitoyables qui ne laissaient après eux que des ruines fumantes de carnage.

D'Iberville, après l'expédition de Pemaquid, s'était dirigé vers Terre-Neuve. Cette île, située au nord-est du golfe Saint-Laurent, est longue d'environ cent quarante lieues et large de cent. Elle est de figure presque triangulaire. Au sud-est, se trouve le Banc, fameux par la pêche de la morue que l'on y fait et par ses furieuses tempêtes. Le climat à Terre-Neuve est froid ; le ciel souvent brumeux. Le sol, mêlé de sable, de gravier et de pierres, est aride, quoique arrosé par plusieurs belles rivières. Le pays était alors couvert de bois impénétrables ou de landes tapissées de mousses. Les Français, comme les Anglais, ne s'en servaient que pour leurs pêcheries. Les Anglais avaient les premiers voulu coloniser l'île. En 1583, sir Humphrey Gilbert s'était arrêté dans la baie de Saint-Jean. Ignorant que cette terre fût une île, il avait pris possession

de la baie et de deux cents lieues de pays alentour, au nom de la reine Elisabeth. Il y promulgua quelques ordonnances. L'une d'elles portait que celui qui parlerait d'une manière offensante de la souveraine aurait les oreilles coupées et perdrait tous ses biens. En 1605, John Guy, de Bristol, reprenant le projet de Gilbert, s'établit dans la baie de la Conception. Il transféra ensuite son établissement au sud-est de cette baie, à Saint-Jean, aujourd'hui capitale de l'île. Les Anglais s'étendirent plus tard sur la côte orientale.

Les pêcheries, nous l'avons vu déjà (Liv. I et III), ne cessèrent d'attirer les Français à Terre-Neuve. Mais la métropole ne s'en occupa guère avant 1660. À cette époque, la Cour concéda Plaisance avec son port à un capitaine de marine nommé Gargot, qui reçut le titre de gouverneur. Il voulut en soumettre les habitants à son monopole, et les obliger à lui donner une partie des produits de leur pêche en échange de marchandises qu'il tirait des magasins du roi. Cette prétention révolta les pêcheurs, accoutumés à beaucoup d'indépendance ; ils adressèrent leurs plaintes au

roi. Gargot fut rappelé. Le sieur de La Poype lui succéda. Plaisance était alors le principal comptoir français dans la grande île. Placé sur la côte méridionale, au fond d'une baie de dix-huit lieues, l'un des plus beaux ports de l'Amérique, ce poste était défendu par le fort Saint-Louis, construit sur la cime d'un rocher à l'entrée de la baie, à une lieue et demie de la mer.

Les Français avaient aussi des habitations aux îles Saint-Pierre et Miquelon, au Chapeau-Rouge, au Petit-Nord et à d'autres endroits de la côte du golfe Saint-Laurent.

La population supportait impatiemment le joug d'un gouverneur. La Poype commanda dans ces parages treize ans, qui furent pour lui treize années de difficultés et de troubles. En 1690, quarante-cinq flibustiers anglais surprirent Plaisance. Ils firent le nouveau gouverneur, qui était un sieur Parat, prisonnier dans son lit, et dépouillèrent les habitants de tout ce qu'ils possédaient.

Deux ans après, ce poste fut encore attaqué, mais par l'amiral anglais Williams, à la tête d'une

escadre anglaise composée de trois vaisseaux, chacun armé de soixante canons, d'une frégate et d'une flûte. Le gouverneur Brouillan, qui avait remplacé Parat, bâtit une redoute et dressa des batteries sur les rochers, en face de la baie. [Il plaça La Hontan avec soixante soldats à l'entrée d'une anse exposée au débarquement des ennemis.] Du reste, les navires marchands fournirent les hommes nécessaires pour servir les pièces. L'amiral Williams, après une canonnade inutile de six heures, se retira devant un poste défendu par cinquante soldats et il vint, à une lieue de là, incendier les habitations de la Pointe-Verte (19-20 septembre 1692).

Telle est l'histoire de Terre-Neuve jusqu'en 1696. L'Angleterre occupait la plus belle partie de l'île, sur la côte orientale, et la différence entre les établissements français et les siens était aussi grande là qu'ailleurs. Le commerce de ces derniers s'élevait à dix-sept millions de francs par année. Avec de pareils résultats sous les yeux, que ne devait-on pas redouter pour l'avenir ? D'Iberville avait communiqué, comme on l'a dit, ses craintes à la Cour, qui l'avait chargé

d'attaquer les Anglais simultanément par terre et par mer, de concert avec Brouillan. Mais celui-ci ne voulut partager l'honneur de l'entreprise avec personne. Sans attendre à Plaisance d'Iberville, retardé par son expédition à Pemaquid, il partit avec un vaisseau du roi, le *Pélican*, et huit bâtiments pêcheurs de Saint-Malo, pour aller mettre le siège devant Saint-Jean. Les vents contraires trompèrent ses vœux et firent échouer son entreprise contre cette ville. En revanche, il réussit à s'emparer l'épée à la main de quelques autres établissements et d'une trentaine de navires le long des côtes. Il en aurait pris un bien plus grand nombre sans l'insubordination d'une partie de ses équipages. [Au même temps, son neveu Saint-Ovide avait enlevé deux forts, et le sieur de l'Hermite, major de Plaisance, mettait la main sur deux batteries].

À son retour à Plaisance (17 oct. 1696), il trouva d'Iberville qui n'avait pu le joindre, faute de vivres, mais qui venait d'en recevoir, avec un renfort de quatre-vingts Français et Canadiens, envoyé par Frontenac. Il fut question de reprendre l'attaque de Saint-Jean. D'Iberville

proposa d'ouvrir la campagne par la destruction des postes les plus reculés vers le nord, parce qu'ils se tenaient moins sur leurs gardes. Brouillan s'y opposa. Il suffisait que d'Iberville fût d'un avis pour qu'il le désapprouvât. C'était un homme intelligent et expérimenté, mais dur, violent, astucieux et avide. Ce dernier défaut surtout l'avait rendu odieux aux pêcheurs. Avec des talents supérieurs, et autant d'expérience, d'Iberville était généreux et savait se faire aimer de ceux qu'il commandait. Il aurait pu l'emporter sur son rival dans cette île, où, à un signe de sa main, tout le monde se fût déclaré pour lui, surtout les Canadiens, sans lesquels Brouillan ne pouvait rien faire. Déjà même, en apprenant la mésintelligence entre les deux chefs, ils avaient déclaré qu'ils n'obéiraient qu'à d'Iberville, et qu'ils retourneraient à Québec plutôt que d'accepter un autre commandant. Au moment où d'Iberville se préparait à repasser en France pour ne pas faire manquer, par la division, une expédition dont il avait le succès à cœur, les difficultés s'aplanirent. On put s'entendre sur un plan d'opérations. Saint-Jean serait attaqué ;

Brouillan irait sur mer, et d'Iberville prendrait la route de terre avec ses Canadiens : ce qui fut exécuté. Ils se rejoignirent au mois de novembre dans la baie de Toulle, puis marchèrent contre la ville anglaise, culbutant et dissipant tout ce qui leur barrait le passage. Sous les murs de la place, l'avant-garde, commandée par d'Iberville lui-même, chargea un corps d'Anglais embusqué dans des rochers, et, après un choc violent, le mit en fuite. Les Français entrèrent pêle-mêle avec elle dans la ville. Leur élan fut tel qu'ils emportèrent deux forts d'emblée. Il n'en restait plus qu'un troisième en mauvais état. Le gouverneur, honnête et d'un caractère amène, élu par les habitants, se voyant menacé d'un assaut, se rendit, à condition que la population serait transportée à Bonavista, vers le nord de l'île, ou en Angleterre (1^{er} décembre 1696). On rasa les murailles, on brûla les maisons. Le partage du butin fut un nouveau sujet de discorde entre les deux commandants, qui faillirent en venir aux mains.

Après cette conquête, le gouverneur français retourna à Plaisance. D'Iberville continua la

guerre avec l'aide des Canadiens, au nombre de cent vingt-cinq, qui s'étaient attachés à sa fortune. Munis chacun d'un fusil, d'une hache de bataille et de raquettes pour marcher sur la neige, ils mirent deux mois à compléter la soumission de l'île. Ils prirent tous les établissements, excepté Bonavista, et l'île Carbonnière, inabordable en hiver, tuèrent deux cents hommes et firent six à sept cents prisonniers, qu'ils dirigèrent sur Plaisance. Testard de Montigny, Boucher de La Perrière, d'Amours des Plaines, d'Amours des Chauffours, Dugué de Boisbriant, tous Canadiens, se distinguèrent dans cette campagne héroïque. (D'Iberville au ministre, 26 octobre 1696). Au mois de mai (1697), comme d'Iberville, revenu à Plaisance, se préparait à aller attaquer Bonavista et la Carbonnière, une escadre de cinq vaisseaux venant de France sous le commandement de son frère Sérigny mouilla dans le port. Elle lui apportait l'ordre d'exécuter une autre partie du plan de campagne, la conquête entière de la baie d'Hudson, qu'il connaissait bien.

Cette contrée, voisine du pôle et à peine

habitable, était convoitée par les Français et par les Anglais pour ses riches fourrures. Les traitants des deux peuples en faisaient le théâtre d'une lutte continuelle, aux vicissitudes de laquelle la trahison avait sa part. En 1668, les Anglais, conduits par deux transfuges français, on s'en souvient (livr. IV, chap. II), Pierre-Esprit Radisson et Chouart des Groseilliers, avaient élevé un fort à l'embouchure de la rivière Némiskau (Rupert), au fond de la baie James. [Deux ans après, ils allaient établir un autre poste à la rivière Nelson, pour la Compagnie de la baie d'Hudson. Cette compagnie eut encore dans la contrée deux comptoirs qui étaient placés sur les rivières Monsoni (Abitibi) et Sainte-Anne (Albany). Cependant Groseilliers et Radisson ne purent s'entendre longtemps avec elle.] Craignant, d'ailleurs, que leur conduite n'eût des suites fâcheuses pour eux, ils allèrent en France implorer leur pardon et offrir en même temps leurs services (1674). L'intérêt de l'État engagea le gouvernement à leur pardonner de nouveau. [Aussi bien Colbert avait déjà fait connaître son intention de s'opposer aux agissements anglais.

Et l'on sait que le gouverneur du Canada avait dépêché une expédition à la baie d'Hudson afin d'y planter les armes de la France. En 1681, des marchands de Québec, dont Aubert de La Chesnaye, formèrent] une compagnie destinée à fonder un établissement dans ce territoire. La compagnie qui prit le nom de Compagnie du Nord donna à Groseilliers et à Radisson deux navires [de cinquante et trente tonneaux, pour aller y faire la traite. Malgré la défense de Frontenac, Radisson prit les devants à l'île Percée (sur la côte de Gaspé), le 11 juillet 1682, avec Jean-Baptiste des Groseilliers, fils aîné de Chouart, et deux autres, outre quinze matelots. Le 26 août, il atteignait la baie d'Hudson où il fut rejoint par Groseilliers. Ils rangèrent] la côte occidentale de la baie [puis, entrant dans une rivière (Hayes), ils la suivirent jusqu'à une distance de quinze milles. Groseilliers débarqua pour bâtir un fort, tandis que son fils et Radisson s'avançaient à environ cinquante milles plus loin. Pendant ce temps-là, les Anglais n'étaient pas inactifs. Dès le mois de juin, des trafiquants de Boston s'installaient dans une île (Gillam Island)

de la rivière Nelson et y ouvraient un comptoir de traite ; et la Compagnie de la baie d'Hudson envoyait le gouverneur Bridgar construire un fort à l'entrée de cette rivière (aujourd'hui Port Nelson). Radisson, très habilement, se rendit maître des deux postes et s'empara du navire anglais et de l'américain, avec leurs équipages. On brûla le fort Nelson qui fut remplacé par un autre auquel on donna, comme auparavant à la rivière (1675), le nom de Bourbon. Jean-Baptiste des Groseilliers, avec huit hommes, en eut le commandement. L'expédition repartit le 27 juillet (1683) et rentra à Québec (18 octobre). Le gouverneur La Barre, successeur de Frontenac, reçut froidement les explorateurs ; il leur fit même restituer le navire des Bostonnais. Là-dessus, Radisson et Groseilliers] repassèrent en France afin d'aller demander justice. [Celui-ci adressa à cet effet un mémoire à Seignelay (1683). Au reste La Barre fut blâmé sévèrement pour avoir sans justification rendu le vaisseau américain]. Pendant ce temps, l'ambassadeur anglais à Paris, lord Preston, apprenant l'insuccès des démarches de Radisson et Groseilliers, fit des

ouvertures au premier, accompagnées de promesses si avantageuses qu'il trahit une troisième fois sa patrie et livra le fort Bourbon, où il y avait pour 400 000 francs de fourrures (1684). C'était au moment où la France était en paix avec l'Angleterre. Les Anglais dressèrent aussitôt un fort régulier à quatre bastions, entouré d'un large fossé plein d'eau, et y mirent une bonne garnison.

La Cour de France, informée de cette nouvelle trahison, se plaignit au cabinet de Londres, qui promit de faire rendre la place ; mais les troubles qui régnaient alors en Angleterre, ne permirent point au monarque, aux prises avec ses sujets, de remplir sa promesse. [Une nouvelle société française, créée à Québec en 1685, la Compagnie de la baie d'Hudson, avait aussi tenté de traiter dans ces parages ; elle reçut le monopole du trafic des pelleteries pour une durée de vingt ans. Mais elle rencontra les mêmes obstacles que la première. Force lui fut donc de recourir aux armes]. Elle obtint, en 1686, du gouverneur Denonville, un corps de soixante-dix Canadiens et trente soldats. Le chevalier de Troyes, qui en

eut le commandement, avec pour lieutenants les trois frères, d'Iberville, Sainte-Hélène et Maricourt, partit de Montréal en mars [et suivit la route de la rivière Ottawa, des lacs Témiscamingue et Abitibi.] On atteignit la baie James le 20 juin après avoir traversé des pays jusqu'alors inconnus, franchi une multitude de rivières, de montagnes, de précipices, et enduré des fatigues incroyables. D'Iberville faillit périr en passant une rivière ; son canot d'écorce chavira dans un rapide ; deux de ses hommes se noyèrent. Les Canadiens investirent et prirent presque tous les postes des Anglais avant qu'ils eussent le temps de se reconnaître.

Le premier attaqué fut celui de la rivière Monsoni (fort Hayes), flanqué de quatre bastions et portant quatorze pièces de canon. Il était situé à trente pas de la rivière, sur une petite éminence. « D'Iberville et Sainte-Hélène attaquèrent d'un côté, pendant que le chevalier de Troyes et Maricourt attaquaient de l'autre, et faisaient battre la porte principale avec le bélier. Suivis de cinq ou six hommes, ils escaladèrent la palissade, ouvrirent une porte qui donnait sur les bois et

gagnèrent, pour la briser, celle d'une redoute construite au milieu de la place. Dans le même temps, le bélier enfonça la porte principale du fort ; le chevalier de Troyes se jeta dans le corps de la place et fit faire feu dans toutes les embrasures et les meurtrières de la redoute, qu'attaquaient déjà d'Iberville et Sainte-Hélène. Un Anglais ayant répondu avec arrogance aux propositions de quartier qu'on lui faisait, Sainte-Hélène lui cassa la tête d'un coup de fusil, au moment où il pointait une pièce de canon sur les Français. Bientôt le bélier fut approché de la porte de la redoute, et la démonta à demi. Soudain d'Iberville, l'épée d'une main et son fusil de l'autre, se jette dans la redoute ; mais, comme la porte tenait encore à une penture, un Anglais, qui se trouvait derrière, la referma, et d'Iberville, séparé ainsi des siens, ne voyant plus ni ciel ni terre, put se croire un moment perdu. Toutefois, son courage et sa présence d'esprit ne l'abandonnèrent point ; il soutint une lutte corps à corps, dans l'obscurité, avec les Anglais qui étaient là. Il en entendit qui descendaient d'un escalier, et tira dessus au hasard. Cependant, le

bélier avait recommencé à battre la porte de la redoute ; elle tomba entièrement et livra passage aux Français, qui se précipitèrent en foule au secours de d'Iberville. Les Anglais, la plupart encore à demi vêtus, tant on avait promptement conduit l'affaire, implorèrent quartier et on le leur accorda. Le fort fut remis aux Français ». (L. Guérin, *Histoire maritime de France*, III, p. 427).

Le fort Rupert, situé à quarante lieues à l'est de celui de Monsoni, fut assiégé au mois de juillet, et tomba aussi au pouvoir des Canadiens qui en firent sauter les redoutes et en renversèrent les palissades. Pendant que le chevalier de Troyes donnait l'assaut à ce fort, d'Iberville et Maricourt avec neuf hommes montés sur deux canots d'écorce, prenaient à l'abordage sous la place un bâtiment de guerre. Le gouverneur général de la baie d'Hudson [Bridgar] fut au nombre des prisonniers.

De Troyes se mit ensuite à la recherche du fort Albany, dont il ignorait la situation ; on savait seulement qu'il était du côté occidental de la baie, (à trente lieues du fort Hayes). Après une

traversée difficile, faite au milieu des glaces, le long d'une côte très basse, où les battures courent deux ou trois lieues au large, on le découvrit enfin. Placé au milieu d'un pays marécageux, il était défendu par quatre bastions, sur lesquels il n'y avait pas moins de quarante-trois pièces de canon en batterie. C'était le principal comptoir des Anglais. Il offrit cependant une assez faible résistance, et demanda à capituler. L'agent de la compagnie anglaise, homme simple et paisible, avec sa suite et le reste de la garnison, une trentaine de soldats en tout, fut renvoyé chez eux. Les Français trouvèrent là pour environ cinquante mille écus de pelleteries. Il ne resta plus aux Anglais dans la baie que le fort Bourbon, redevenu le fort Nelson (aujourd'hui York), (Lettre du P. Silvy, aumônier, à Mgr de Saint-Vallier, 30 juillet, 1686).

Quand la nouvelle de ces pertes arriva à Londres, le peuple cria contre le roi, auquel il attribuait tous les malheurs de la nation. Le monarque qui a perdu la confiance de ses sujets est bien à plaindre. Jacques II, déjà si impopulaire, le devint encore plus par un

événement que personne n'avait pu prévoir. Et l'expédition d'une poignée de Canadiens contre quelques postes de traite à l'extrémité du monde, contribua à ébranler sur son trône un roi de la Grande-Bretagne.

Les deux Cours sentirent enfin la nécessité de faire cesser un état de choses qui violait toutes les lois établies, puisqu'il n'y avait pas de guerre déclarée entre la France et l'Angleterre. Le 16 novembre 1686, elles signèrent, à Londres, une convention pour deux ans, portant qu'à l'avenir les armateurs français ou anglais sans commission de leur prince seraient traités comme pirates dans les îles et pays de terre ferme en Amérique. (*Mémoire des commissaires du roi et de S. M. Britannique...*). Mais Jacques II n'était plus guère en état de faire observer par des sujets désaffectionnés sa volonté sur les mers du Nouveau-Monde.

D'Iberville revint à Québec dans l'automne de 1687, avec le bâtiment qu'il avait pris et les pelleteries trouvées dans les forts. Il retourna à la baie d'Hudson l'année suivante, par la mer. Il

pensait qu'après l'accord conclu entre la France et l'Angleterre, toutes les hostilités cesseraient entre les deux nations ; mais il en fut autrement. Les Anglais firent partir trois navires pour enlever par surprise les Français ; ces navires ne purent rien entreprendre jusqu'à l'hiver. D'Iberville déjà avait renvoyé son navire à Québec avec une cargaison de pelleteries. Ne soupçonnant pas les projets des Anglais, il se mit en garde dès qu'il les eut découverts. Quoiqu'il n'eût que quatorze hommes, il fit si bonne contenance qu'il imposa aux ennemis. Un jour, il apprit qu'ils avaient pointé deux canons chargés à mitraille sur un lieu où il devait avoir une entrevue avec eux. De ce moment, il leur fit guerre ouverte, et, à l'exception de quelques-uns qui moururent du scorbut, il les tua ou prit tous sur leurs vaisseaux.

En 1689 les Anglais revinrent pour assaillir le fort de Sainte-Anne (Albany). Ils éprouvèrent un nouvel échec. D'Iberville se saisit encore d'un de leurs navires. Comme les prisonniers étaient nombreux, il le leur donna pour retourner en Angleterre, et il amena à Québec la plus grosse

de ses prises, qui portait vingt-quatre pièces de canon et qu'il avait chargée de pelleteries. Il regagna bientôt la baie d'Hudson (1690).

Après le renversement de Jacques II, les Anglais reprirent le fort de Sainte-Anne, gardé seulement par cinq Canadiens, qui osèrent se défendre et qui repoussèrent une première attaque. Le sort des armes le remit encore au pouvoir de ses premiers maîtres, et le fit retomber ensuite presque aussitôt entre les mains des Anglais.

D'Iberville repartit pour la France en 1691, et fut fait capitaine de frégate l'année suivante. On le chargea alors de convoyer des bâtiments marchands à destination de l'Amérique, et d'aller assiéger le fort Nelson, dans la baie d'Hudson ; mais il ne put exécuter cette dernière partie de ses instructions qu'en 1694. Il s'y rendit avec deux frégates et prit le fort. Son jeune frère Le Moyne de Châteauguay y fut tué pendant qu'il repoussait une sortie. [Deux ans après, la place était reprise par les Anglais. Le Moyne de Sérigny, venu avec deux petits navires, aperçut dans ces parages cinq

bâtiments ennemis et, n'osant engager la lutte, retourna en France. (Relation de ce qui s'est passé en Canada... 1696-1697, par Champigny)].

Nous voici arrivé au moment où d'Iberville reçut le commandement de l'escadre [comprenant le *Palmier*, le *Profond*, le *Wesp*, le *Pélican* et le *Dragon*] amenés par Sérigny (19 mai 1697), pour mettre toute la baie d'Hudson au pouvoir de la France. Ses instructions sont du 19 mars. Il fit voile de Terre-Neuve le 8 juillet. L'entrée de la baie se trouva obstruée par des banquises, au milieu desquelles ses vaisseaux séparés les uns des autres et entraînés de divers côtés, coururent les plus grands périls. Si la navigation a quelque chose de grand et de hardi dans les hautes latitudes de notre golfe, elle y est en même temps infiniment triste. Un ciel bas et sombre, une mer qu'éclaire rarement le soleil, des flots lourds et couverts, la majeure partie de l'année de glaces, dont les masses colossales ressemblent à des montagnes, des côtes désertes et arides qui semblent augmenter l'horreur des naufrages, un silence qui n'est interrompu que par les gémissements de la tempête, telles sont ces mers

qui ont attaché au front d'Iberville une gloire dont le caractère tient de la nature mystérieuse du Nord. Depuis longtemps son vaisseau aventureux les sillonne. Plus tard, il descendra vers des climats plus doux. Ce marin, qui a fait son apprentissage dans les glaces polaires, ira finir sa carrière sur les flots tièdes et limpides des Antilles, au milieu des côtes embaumées de la Louisiane. Il fondera un empire sur des rivages où l'hiver et ses frimas sont inconnus, où la verdure et les fleurs sont presque éternelles.

L'escadre fut exposée au plus terrible danger. Pressés par les glaces flottantes, qui s'amoncelaient à une grande hauteur, et s'affaissaient tout à coup avec un fracas épouvantable, deux des navires, poussés l'un contre l'autre, s'abordèrent tandis qu'un troisième était écrasé à côté d'eux, si subitement que l'équipage eut à peine le temps de se sauver. Ce ne fut que le 28 août que d'Iberville, monté sur le *Pélican*, armé de quarante-quatre canons, put entrer dans la mer libre, après avoir depuis longtemps perdu de vue ses autres vaisseaux. Il arriva seul à l'entrée de la rivière Bourbon

(Nelson), devant le fort Nelson, le 4 septembre. Le lendemain matin, on aperçut, à quelques lieues sous le vent, trois voiles qui louvoyaient pour pénétrer dans la rade ; leur ayant fait des signaux, d'Iberville reconnut des bâtiments anglais. Ils allaient le mettre en deux feux, le traquer, pour ainsi dire, au pied de la place qu'il était venu assiéger. C'étaient le *Hampshire*, de cinquante-deux canons, le *Daring* et l'*Hudson Bay*, de trente-six et trente-deux. En entrant dans la baie, ils avaient découvert au milieu des glaces un des navires de d'Iberville, et l'avaient canonné, par intervalles, pendant dix heures. Le bâtiment français, immobile, n'avait pu présenter à des ennemis que les deux pièces de canon de son arrière. Les Anglais avaient fini par l'abandonner, le croyant près de sombrer, et ils s'étaient dirigés vers le fort Nelson, devant lequel ils trouvèrent d'Iberville.

La fuite lui était impossible. Il fallait combattre ou se rendre. Son navire portait quarante-quatre canons ; mais le nombre de ses hommes en état de servir était diminué en ce moment par la maladie et par l'envoi d'un

détachement à terre, qu'il n'avait pas le temps de rappeler. (Le sieur Le Moyne de Martigny, cousin de d'Iberville, et Amiot de Villeneuve, enseignes de vaisseau, furent chargés avec vingt-deux hommes de faire une reconnaissance ; quarante autres étaient souffrants du scorbut]. D'Iberville paya d'audace. Lâchant ses voiles au vent, il arriva sur les Anglais. Ceux-ci venaient rangés en ligne. Il lui crièrent qu'ils savaient bien qu'il était d'Iberville, qu'ils le tenaient enfin, et qu'il devait se rendre. Le *Pélican* voulut aborder le *Hampshire*, et une troupe de Canadiens se tenait prête à sauter sur le pont ; l'autre sut l'éviter et, virant de bord couvrit le *Pélican* de mousqueterie et de projectiles, le perça à faire eau et hacha ses manœuvres. Le commandant anglais cherchait à démâter le vaisseau français et à le serrer contre un bas-fond ; d'Iberville gouverna pour déjouer cette manœuvre, et y réussit. Au bout de trois heures et demie d'une lutte acharnée, le *Hampshire* court pour gagner le vent, recueille ses forces et pointe ses pièces à couler bas. D'Iberville, qui a prévu son dessein, le prolonge vergue à vergue, pendant qu'on se

fusille d'un bord à l'autre. Les balles, la mitraille, et les boulets font un terrible ravage. Le *Pélican* redouble son feu, pointe ses canons si juste et lance une bordée si à propos, qu'enfin son fier adversaire fait encore au plus sa longueur de chemin et sombre sous voiles. Tout périt.

Déjà d'Iberville courait droit à l'*Hudson-Bay*, le plus près d'entrer dans la rivière Bourbon, et qui amena aussitôt son pavillon. Restait le *Daring* qui, ayant peu souffert dans sa voilure, prit chasse et se déroba. Cette belle victoire donna la baie d'Hudson aux Français.

D'Iberville retourna devant le fort Nelson. Dans la nuit du 6 au 7 septembre, il s'éleva une furieuse tempête, accompagnée d'une neige épaisse. Malgré tous ces efforts, et il était réputé l'un des plus habiles manœuvres de la marine française, il ne put sauver son vaisseau, qui, trop endommagé par le combat, fut jeté à la côte avec sa prise, vers minuit, et s'emplit d'eau jusqu'à la batterie supérieure. Heureusement, c'était à l'époque de l'année où le soleil, dans cette

latitude, descend à peine sous l'horizon, et où il se couche et se lève presque en même temps. La clarté permit, malgré le grand nombre de blessés et de malades qu'il y avait à bord, d'éviter un affreux désastre.

Le lendemain, le calme se rétablit et l'équipage réussit à gagner la terre. Les malades furent transportés en canots sur le radeau au rivage, à deux lieues de distance. Une vingtaine d'hommes moururent de froid pendant cette longue opération. Comme on était resté sans vivres après le naufrage, et qu'on ignorait ce qu'étaient devenus les autres navires, on résolut de livrer un assaut contre le fort ; car « périr pour périr, disait La Potherie, commissaire de l'escadre, il vaut mieux sacrifier sa vie en soldat que de languir dans un bois où il y a déjà deux pieds de neige ». Par bonheur, le reste de l'escadre arriva sur ces entrefaites. D'Iberville, se voyant secouru, abandonna sa première résolution pour ménager son monde. La place fut attaquée dans les règles. Après s'être laissé bombarder quelque temps, elle se rendit à la seule condition que la garnison serait transportée en

Angleterre (12 septembre). [La place contenait pour vingt mille livres pesant de pelleteries. Le Moyne de Martigny en eut le commandement, avec, comme lieutenant, Du Gué de Boisbriant et comme interprète Nicolas Jérémie, en plus de cinquante hommes. (D'Iberville au ministre, 8 nov. 1697. Relation de ce qui s'est passé en Canada, 1696-1697, par Champigny)].

Tandis que d'Iberville achevait la conquête de la baie d'Hudson et repassait ensuite en France, une flotte, destinée par le ministre Pontchartrain à mettre sous la puissance du roi la Nouvelle-Angleterre et la province de New-York, faisait d'inutiles démonstrations dans les mers de l'Amérique. Elle était commandée par le marquis de Nesmond, officier distingué, et se composait de dix vaisseaux et deux brûlots. Elle avait reçu ordre de se porter d'abord à Terre-Neuve, pour livrer bataille à une escadre anglaise qu'on disait envoyée pour s'emparer de cette île. Nesmond devait informer le comte de Frontenac de ses mouvements, afin que ce gouverneur pût se rendre avec quinze cents hommes à Pentagouet (Penobscot), où la flotte irait le chercher, au

moment de cingler vers Boston. Une fois que la ville serait occupée, on ravagerait les côtes de la Nouvelle-Angleterre jusqu'à Piscataqua ; et, si la saison le permettait, on ferait subir le même sort à la province de New-York. Les troupes canadiennes, en faisant route pour le retour par cette colonie, la dévasteraient sur leur passage. (Instructions à Nesmond, 1^{er} avril 1697. Mémoire sur l'entreprise de Boston, 21 avril 1697.)

La nouvelle de cet armement se répandit dans les colonies anglaises par différentes voies en même temps, malgré le secret dans les ports de France, et les bruits qu'on fit courir en Canada d'une invasion anglaise pour dissimuler au public l'objet des levées de troupes. La milice fut aussitôt appelée sous les armes dans la Nouvelle-Angleterre ; la citadelle de Boston, mise en état de défense, et cinq cents hommes furent postés à la frontière orientale, ouverte aux courses des Abénaquis. « Ce fut, écrit Hutchinson, un moment aussi critique que lorsque le duc d'Anville parut avec son escadre à Chibouctou », en 1740. (*History of the Province of Massachusetts Bay*, II, p. 101).

L'entreprise, dont le succès avait souri à Nesmond, manqua faute de diligence, peut-être aussi faute d'argent, car la guerre en Europe dérangeait de plus en plus les finances du royaume. Il n'appareilla de La Rochelle qu'entre le 13 et le 16 mai 1697 ; et des vents contraires le retinrent deux mois dans la traversée. En arrivant à une baie à l'ouest de Plaisance (24 juillet), il convoqua un conseil de guerre. Tout le monde trouva que l'été était trop avancé pour l'attaque de Boston, d'autant que les troupes du Canada ne pourraient atteindre Pentagouet avant le 10 septembre et que les vaisseaux n'avaient plus que pour cinquante jours de vivres. Un aviso fut aussitôt après expédié à Québec. Nesmond envoya dans toutes les directions à la découverte de la flotte anglaise, mais ne put la rencontrer. Force lui fut de rentrer en France sans avoir tiré un seul coup de canon, après s'être flatté d'accomplir une des plus belles campagnes de cette guerre.

Les hostilités étaient alors bien près de finir en Europe. Les triomphes de Louis XIV ne cessaient de ruiner ses finances et d'épuiser ses forces.

[Les alliés, à vrai dire, se trouvaient dans la même situation]. Le roi avait offert de conclure la paix, dès 1694, par la restitution de presque toutes ses conquêtes. Soit défiance, soit ambition, soit haine, dit un historien, les alliés refusèrent alors ce qu'ils acceptèrent ensuite à Ryswick. Jamais guerre n'avait apporté plus de gloire à la France en Europe et en Amérique. Le succès avait presque constamment couronné ses armes. Luxembourg, toujours vainqueur, avait mis le comble à sa réputation en gagnant la sanglante bataille de Steenkerke (1692) et celle de Neerwinden (1693) dans lesquelles le roi Guillaume III avait été deux fois vaincu. Catinat, Boufflers, Vendôme, Tourville, Château-Renault, Jean Bart, Duguay-Trouin s'étaient acquis un nom immortel. Frontenac et d'Iberville, quoique sur un théâtre moins imposant, avaient aussi soutenu dignement l'honneur de leur patrie. Mais ces lauriers ne se gagnaient qu'au prix de flots de sang et de dépenses énormes. Les cinq premières campagnes avaient coûté plus de deux cent millions de subsides extraordinaires. L'Angleterre, elle, avait vu son commerce

presque entièrement anéanti. Quatre mille deux cents bâtiments marchands, estimés à sept cent cinquante millions de francs, lui avaient été enlevés par les Français ; le crédit de ses meilleurs négociants était ruiné.

Enfin la paix fut signée à Ryswick, le 20 septembre 1697. Par le traité, la France et l'Angleterre se remirent, quant à leurs colonies, dans le même état où elles étaient au début de la guerre ; seulement, la baie d'Hudson demeura à Louis XIV. La France resta maîtresse du sud et de l'ouest de Terre-Neuve, de tout le littoral du continent américain, depuis le nord de la baie d'Hudson jusqu'à la Nouvelle-Angleterre, avec les îles adjacentes, de la vallée du Saint-Laurent, y compris les Grands-Lacs, et de l'immense vallée du Mississippi. Le règlement des difficultés qui existaient entre les deux couronnes au sujet des limites de ces possessions fut laissé à des commissaires. Ainsi, après l'effusion de tant de sang, la question de la propriété du pays des Iroquois et celle de la frontière de la Nouvelle-Angleterre, que les événements avaient rendues encore plus épineuses et compliquées, restaient

pendantes. Cette guerre, à la vérité, avait singulièrement retardé les progrès du Canada. Quant à la Nouvelle-Angleterre, elle lui fit contracter une dette qui, en l'obligeant de créer du papier-monnaie, la poussait dans une voie financière dont elle devait sortir, à son avantage au dire des uns, et suivant d'autres à son détriment.

Il y eut des réjouissances publiques à Québec à l'occasion de la paix. Ce fut le signal, pour beaucoup d'habitants des campagnes, de retourner à leurs champs, que les courses des sauvages les avaient forcés de laisser en friche, et pour les seigneurs, de concéder une seconde fois les terres dont les propriétaires, tués à la guerre, n'avaient point laissé d'héritiers.

Conformément au traité, Louis XIV chargea MM. de Tallard et d'Herbault de fixer la frontière d'accord avec les commissaires de l'Angleterre. Comme cette dernière puissance s'était mise en possession des bords de la rivière Kennebec, depuis le traité de Bréda, on prit la rivière Saint-George pour limite territoriale, entre les deux

nations. Ce choix fut confirmé en l'année 1700. Le peu de durée de la paix ne permit point de résoudre le problème des pêcheries sur les côtes de l'Acadie.

À l'égard du pays des Iroquois, on n'osa pas encore en disposer de peur d'irriter une confédération dont l'amitié était recherchée par les deux peuples. Les gouvernements anglais et français tâchèrent, par toutes sortes de subtilités, l'un, d'amener les Cinq-Cantons à reconnaître une suprématie européenne, l'autre, de les empêcher de tomber dans le piège, en les engageant à maintenir leur indépendance et leur neutralité. Le comte de Bellomont vint remplacer, après le traité de Ryswick, le colonel Fletcher comme gouverneur général de New-York et de la Nouvelle-Angleterre. En mai 1698, il envoya le colonel Schuyler et le ministre Delliuss à Québec, [avec dix-huit prisonniers français. Ils remirent à Frontenac une lettre pour l'informer de la conclusion de la paix, régler l'échange des captifs et s'entendre sur certains points du traité. (Frontenac au ministre, 18 octobre 1698). [Il est à noter que presque tous les prisonniers anglais,

gagnés par la sympathie dont ils furent l'objet de la part des Français, voulurent demeurer en Canada]. Le gouverneur fit aux envoyés de la Nouvelle-Angleterre un accueil gracieux. Ces derniers réclamèrent les terres iroquoises, avec les cantons de l'Ouest, Michillimackinac et ce qui était au midi de ce poste, sous prétexte que la Nouvelle-Hollande, avant d'être la province de New-York, embrassait tous ces pays. On leur demanda sur quoi ils se fondaient. « Pour nous, dit Callières, le droit de découverte et celui de possession sont nos deux titres tant sur le pays des Outaouas que sur celui des Iroquois. Nous en avons pris possession avant qu'aucun Hollandais y eût mis le pied. Et ce droit, établi par plusieurs titres en divers lieux des Cantons, n'a été interrompu que par la guerre que nous avons été obligés de faire à cette nation, à cause de ses révoltes et de ses insultes ». (Callières au ministre, 15 octobre 1698. Relation de ce qui s'est passé en Canada, 1697-1698, par Champigny.)

Les prétentions des couronnes de France et d'Angleterre étaient bien claires. Dans les

négociations touchant l'échange des prisonniers, Bellomont chercha de nouveau à faire admettre que les Iroquois étaient sujets anglais. Frontenac se contenta de répondre qu'il devait avoir une conférence avec ces peuples, qui lui avaient laissé un otage comme garantie de leur parole, et qu'il traiterait directement avec eux. Malgré cette complète divergence dans les vues des deux gouvernements, la correspondance continua encore quelque temps après le départ des délégués.

Plus tard, on apprit en Canada que le gouverneur anglais avait tenu un grand conseil, où les anciens des Cantons s'étaient prononcés contre toute sujétion étrangère, et avaient proclamé hautement leur indépendance nationale, dont ils se glorifiaient. Les détails de ce qui s'y était passé montraient que ce gouverneur et la confédération se ménageaient mutuellement, tout en se défiant l'un de l'autre. Le premier espérait toujours établir le droit de souveraineté de l'Angleterre sur les confédérés ; tandis que ceux-ci mettaient de l'avant cette circonstance pour obtenir des conditions meilleures des Français.

On ne peut s'empêcher de plaindre le sort qui menaçait ces indigènes, si ardemment convoités par des nations rivales, aussi redoutables qu'ambitieuses, et d'admirer en même temps leur prudence et leur patriotisme.

Le gouverneur canadien décida habilement les Cantons à traiter avec lui aux conditions qu'il voulait. Les fautes des Anglais contribuèrent beaucoup à cet heureux résultat. La sympathie religieuse des Iroquois les inclinait vers la France, leurs intérêts commerciaux les attiraient du côté de l'Angleterre. New-York, pour détruire l'influence que la France exerçait par le moyen des Jésuites, établit, en 1700, la peine de mort contre tous les prêtres catholiques qui entreraient volontairement dans les Cantons. (Bancroft, *History of the United States*, 14th edit., III, p. 193). Elle oubliait qu'une pareille mesure, outre la barbarie qui la caractérisait, froissait le sentiment religieux d'une grande partie de la confédération, et qu'elle portait atteinte au droit naturel de ces peuplades. Les envoyés français ne manquèrent point d'exploiter cette faute, aggravée encore par l'ordre que Guillaume III

donna à Bellomont de contraindre les Cantons à désarmer. Dès qu'il eut la lettre en main, Callières s'empressa de la transmettre au canton des Onnontagués : elle fit connaître aux Iroquois que le roi d'Angleterre les regardait comme ses sujets, et qu'ils ne devaient plus attendre de secours de lui. Lorsqu'ils se virent abandonnés de ce côté et menacés de l'autre, ils songèrent sérieusement à poser les armes.

Les Iroquois nommèrent, dans le courant de l'été de 1700 dix ambassadeurs qui se rendirent à Montréal pour « pleurer les Français morts pendant la guerre ». [Ils avaient déjà, l'année précédente, dépêché des ambassadeurs auprès de Callières, et celui-ci avait aussi chargé le P. Bruyas, Jésuite, accompagné de Le Moyne de Maricourt et de Chabert de Joncaire, d'amorcer des pourparlers de paix avec les Cinq-Cantons). Les délégués des Cantons furent reçus avec pompe dans un grand conseil où assistèrent les députés de la plupart des alliés du Canada. Les délibérations se poursuivirent rapidement car tout le monde avait besoin de repos. L'orateur iroquois parla avec une sage réserve. Il s'ouvrit

assez, néanmoins, pour obliger Callières, successeur du comte de Frontenac, à se prononcer sur ce qu'il ferait au cas où les hostilités reprendraient entre eux et les Anglais. Il fit connaître l'indignation qu'avaient excitée dans leurs bourgades les ordres menaçants donnés par le souverain d'Angleterre au gouverneur de New-York ; comme le refus de s'y soumettre pourrait leur attirer la guerre, il espérait que ses compatriotes trouveraient au fort Frontenac, outre les marchandises qu'ils ne pourraient plus se procurer à Albany, les armes et les munitions dont ils auraient besoin. Le chef huron Le Rat, qui avait abandonné depuis longtemps le projet irréalisable de réunir toutes les nations indigènes en une seule confédération, se leva ensuite. « J'ai toujours obéi à mon père, dit-il, je jette ma hache à ses pieds ; je ne doute point que les peuples du couchant ne fassent comme moi. Iroquois, suivez mon exemple. » Les articles préliminaires de la paix furent signés, le 8 septembre 1700, entre la France et ses alliés d'une part, et la confédération iroquoise de l'autre. Le gouverneur général, l'intendant, le gouverneur de Montréal, le

commandant des troupes, les autorités ecclésiastiques apposèrent leurs signatures au bas du traité, ainsi que les sauvages, qui mirent sur le papier les signes héraldiques de leurs nations. Les Onnontagués et les Tsonnontouans tracèrent une araignée ; les Goyogouins, un calumet ; les Onneyouts un morceau de bois en fourche, avec une pierre au milieu ; les Agniers, un ours ; les Hurons, un castor ; les Abénaquis, un chevreuil ; les Outaouas, un lièvre. On affecta plus de gravité que d'ordinaire à cette cérémonie, et l'on verra tout à l'heure que la confirmation du traité fut encore plus solennelle. (Callières au ministre, 16 octobre 1700. Champigny au ministre, 22 juillet 1700. Callières et Champigny au ministre, 18 octobre 1700).

Le succès de cette négociation capitale était dû en grande partie à la conduite de Frontenac pendant la guerre, et à l'attitude adroite et avisée qu'il avait prise au début des pourparlers de paix. Quoiqu'il fût mort déjà depuis deux ans lors de la signature du traité, l'influence qu'il s'était acquise sur les indigènes par ses actes et ses conseils lui avait survécu. Les nations sauvages

semblaient le craindre encore jusque dans son tombeau.

Le comte de Frontenac rendit l'âme à Québec, à l'âge de soixante-dix-huit ans, le 28 novembre 1698. [Encore que rien n'annonçât sa fin prochaine, il était tombé gravement malade au milieu de ce mois. Mgr de Saint-Vallier se rendit à son chevet, et il reçut d'un Récollet, le P. Olivier Goyer, son confesseur, les derniers sacrements. Le 22 novembre, il avait dicté son testament où il exprimait le désir d'être inhumé dans l'église des Récollets ; il demandait en outre que son cœur fût placé dans un coffret d'argent et transporté dans l'église de Notre-Dame des Champs à Paris ; au surplus, il léguait une somme de quinze cents livres aux Récollets de Québec, qui devaient dire une messe à son intention chaque jour durant une année, et une messe à perpétuité à la date anniversaire de sa mort. D'autre part, on assure que dans un entretien particulier, l'intendant Champigny avait loyalement tendu la main à son ardent antagoniste, et que les deux hommes se quittèrent, apaisés enfin et réconciliés.]

[Québec fit au glorieux septuagénaire des obsèques imposantes, le 19 décembre 1698. La présence du peuple venu en foule témoignait de constante popularité. On pouvait voir défiler, dans le long cortège qui se dirigeait vers l'église des Récollets à la haute ville, Mgr de Saint-Vallier, l'intendant Champigny et les membres du Conseil Souverain, les citoyens notables, les religieux, aussi bien que Monseignat, premier secrétaire du gouverneur, les officiers et les soldats de la garnison. L'oraison funèbre fut prononcée par le P. Goyer. Son langage, sans viser à l'éloquence, était simple et direct. Il louait, en commençant, « cet homme sage, désintéressé, libéral, dévoué au service de son roy, zélé pour le bien public, grand dans les difficultés par sa prudence, dans les périls par son courage et dans la religion par sa piété. » Ce sont les thèmes que le panégyriste va développer. En même temps il souligne les sentiments d'humanité du gouverneur, sa valeur militaire, sa bonté d'âme par quoi il savait gagner la confiance de ses amis, l'estime de ses ennemis et le respect des nations sauvages « qui ne l'appelaient jamais

autrement que *leur père* ». Alors, évoquant les incidents malheureux qui s'étaient produits sous la première administration de Frontenac, son rappel en France et son retour dans la colonie, il abordait franchement la question grave, objet de tant de débats et de conflits : la traite de l'eau-de-vie avec les indigènes. Il fallait bien admettre que le gouverneur « la regardait comme nécessaire pour rendre le trafic plus grand et plus abondant et qu'il avait paru la favoriser. » Et voici que l'orateur sacré apportait ce témoignage d'une sincérité indiscutable et qui pourrait servir de conclusion : « Enfin, sentant approcher ce fatal moment où la vérité se découvre pour l'ordinaire à l'esprit dans tout son jour, (notre gouverneur) a reconnu que le transport de cette liqueur a causé de très grands maux à cette église naissante et à la colonie et fâché d'avoir en cela commis son autorité à des gens qui en ont abusé, a professé que si Dieu ne le retirait pas de ce monde il agirait avec plus de circonspection ».]

[Saint-Simon, qu'il faut encore citer, rapporte que la disparition de notre ancien gouverneur fit quelque bruit à la cour. Le comte de Frontenac

avait eu un fils, François-Louis de Buade, né le 7 mai 1651 et qui, étant mestre de camp au service de Munster, fut tué en 1672. Pour ce qui est de la comtesse de Frontenac, elle mourut le 30 janvier 1707, ayant atteint sa soixante-quinzième année, dans son appartement de l’Arsenal, où elle recevait jusqu’à la fin « force bonne compagnie ». (*Mémoires*, édit. de A. de Boislisle, tome XIV, pp. 268, 271)].

Ce gouverneur, dont on a dit autant de mal que de bien, avait conservé jusqu’à ses derniers jours le tempérament vigoureux de sa jeunesse. Sa fermeté, son énergie, les talents qu’il déployait en maints domaines de son administration, [sa fière allure de chef et d’homme de guerre], brillaient encore comme dans ses plus belles années. Tout ce qu’il avait fait pour retirer la colonie des dangers où l’avait précipité son prédécesseur, augmenta les regrets universels que causait sa perte. Il emporta dans la tombe l’estime et l’admiration des Canadiens qu’il avait gouvernés durant l’une des périodes les plus critiques et aussi les plus calamiteuses de leur histoire. Ayant trouvé une Nouvelle-France ouverte, assaillie de

toutes parts, menaçant ruine, il la laissa agrandie et en pleine paix.

Le comte de Frontenac a été diversement jugé par les différents partis qui divisaient alors le Canada. Le parti qu'il combattait lui a imputé deux torts très graves à ses yeux : d'avoir été secrètement janséniste et d'avoir toléré et encouragé la traite des boissons chez les indigènes. Aujourd'hui que Pascal est regardé comme une des grandes lumières du catholicisme, on peut être indulgent sur le premier reproche. Le second est plus sérieux ; il fut, en toute probabilité, la cause déterminante de son rappel en 1682. On a vu que ses démêlés avec l'intendant Duchesneau avaient alors obligé la Cour à les révoquer ensemble. Le trafic de l'eau-de-vie avec les sauvages était défendu. L'intendant, comme chef de la justice, avait voulu faire observer les ordonnances prohibitives, et le gouverneur non seulement y avait mis des entraves, mais encore avait favorisé les traitants qui les violaient. Il faut lire les dépêches de Duchesneau pour se rendre compte de la profonde mésentente qui existait entre ces deux

hommes. Il accusait le gouverneur de faire la traite par l'entremise de Du Lhut qu'il qualifiait de chef des violateurs de la loi. Il assurait que Frontenac prolongeait ses séjours à Montréal pour veiller aux intérêts de ses spéculations, et que l'exemple qu'il donnait en transgressant lui-même les ordonnances était cause que personne ne voulait plus les observer. Ces rapports soulevaient davantage Frontenac contre l'intendant ; et ce dernier se plaignit au ministre qu'il avait été obligé un jour de sortir du cabinet du gouverneur pour éviter ses injures.

Au cours de sa seconde administration, Frontenac se laissa encore entraîner quelque peu dans les mêmes fautes. Nous disons fautes, car le commerce devait être défendu aux gouverneurs pour toutes sortes de raisons. Peut-être était-il convaincu que sa politique était la meilleure, indépendamment de son intérêt personnel, et que la traite devait être, autant que possible, abandonnée à la concurrence générale, comme elle l'était chez les Anglais. Il est indiscutable que plus le nombre des traitants était grand, plus on approchait de cette liberté. Mais on aurait pu

accroître la liberté du commerce sans permettre aux gouverneurs ni aux autres fonctionnaires publics de trafiquer. Frontenac, du reste, faisait la traite par nécessité. Il appartenait à une famille qui manquait de biens, et le roi l'avait peut-être envoyé en Canada pour lui fournir l'occasion d'amasser quelques épargnes.

En le considérant comme homme d'État, en appréciant sa valeur d'après l'ensemble de ses actes et les résultats de sa politique, on doit néanmoins le situer, au tout premier plan, parmi les gouverneurs peu nombreux qui ont contribué puissamment au bien et à l'essor de la colonie. Le P. Charlevoix lui-même le reconnaît en disant que la Nouvelle-France lui devait tout ce qu'elle était à sa mort, et que l'on s'aperçut bientôt du grand vide qu'il y laissait. L'abolition de la Compagnie des Indes occidentales et l'introduction de l'ordonnance civile de 1667 sont les principaux événements de sa première administration, de 1672 à 1682. Alors aussi le droit d'emprisonnement fut restreint au gouverneur général et au Conseil souverain. Frontenac fut un des auteurs du système que la

France imagina en Amérique pour étendre et consolider son empire. Il consistait à former des alliances avec les sauvages, et à établir cette chaîne de forts qui se prolongea par la suite jusqu'à la mer du Mexique. Les Anglais venaient de s'emparer de la Nouvelle-Hollande ; leur voisinage nécessitait, dans la pensée de Frontenac, ces sages précautions. Sa seconde administration, après une époque sinistre, est entièrement remplie par les guerres dont nous avons tracé le glorieux mais trop sanglant tableau. La conduite qu'il tint à l'égard de la confédération iroquoise, et les conseils qu'il lui donna, produisirent d'heureux résultats, car, après ces guerres, le Canada fut peu inquiété par elle. Il avait des idées étendues et justes pour l'agrandissement de la colonie. Mais l'état de la métropole et la politique de son gouvernement ne lui permirent pas de suivre un système propice au développement des immenses contrées qui portaient le nom de Nouvelle-France.

Louis-Hector de Callières, gouverneur de Montréal, remplaça le comte de Frontenac. [Ses provisions sont du 20 avril 1699 et furent

enregistrées par le Conseil Souverain le 14 septembre. Le roi en le nommant, reconnaissait ses services « depuis trente-cinq années, tant dans les armées qu'au Canada ». Il l'avait d'ailleurs, (1694) créé chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, le premier dans la colonie à recevoir une pareille distinction. Le nouveau gouverneur général était né à Cherbourg, dans la Normandie, en 1646. Il appartenait à une famille originaire du Limousin. Sa vocation s'était révélée de bonne heure : il devait être soldat. Aussi bien il entra dans l'armée, où il se distingua et obtint bientôt le grade de lieutenant, puis de capitaine au régiment de Navarre. Vingt années durant il va pratiquer le métier de la guerre et se préparer pour les hauts commandements, qui l'attendaient en Nouvelle-France. Le 10 avril 1684, il était désigné comme gouverneur de Montréal, et l'automne suivant, il débarquait au Canada. Toutefois, ce n'est qu'en 1685 qu'il prit possession officiellement de sa nouvelle charge]. Possédant une grande expérience des affaires du pays, aimé des troupes à cause de son intrépidité, Callières se recommandait aussi par un jugement net, une

intelligence ouverte, du désintéressement, beaucoup de probité et d'honneur.

Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil fut nommé au gouvernement de Montréal, poste considérable que son activité, des manières aimables et nobles, sa popularité parmi les soldats, le rendaient très digne d'occuper. [Sa commission est datée du 28 mai 1699. Il vit le jour en 1643, au château de sa famille, à Ravel, dans le Languedoc. Sa race remontait très haut jusqu'au moyen âge. Il était le cinquième fils de Jean-Louis de Rigaud, chevalier et baron de Vaudreuil. Il fit ses premières armes dans une compagnie des mousquetaires du roi, gagnant la promotion de brigadier et ensuite de colonel (1676). Dix années alors s'écoulèrent. Après quoi il quitta la France pour venir s'installer. C'est que Vaudreuil avait été chargé, en 1687, de prendre le commandement d'un détachement de la marine. À partir de ce moment, on connaît la carrière qu'il allait parcourir et comment il participa aux diverses opérations qui furent dirigées par Denonville et Frontenac contre les nations iroquoises. Ses états de service remarquables lui

valurent la croix de chevalier de Saint-Louis (1698) et plus tard la grand-croix de cet ordre militaire (1722). Entre temps, le marquis de Vaudreuil avait épousé, le 21 novembre 1690, Louise Élisabeth de Joybert, qui donna naissance à dix enfants]. Louis XIV, convaincu enfin de l'importance du fort Frontenac, ordonna d'y placer aussi pour commandant un officier intelligent et capable de prendre une décision dans toutes les circonstances où il pourrait se trouver : ce fut Louis de Laporte, sieur de Louvigny.

Callières suivit, à l'égard des Iroquois, la politique de son prédécesseur. Il avait mis lui-même la dernière main au traité préliminaire du 8 septembre (1700). Ce traité, que les Anglais traversèrent jusqu'à la fin, fut confirmé, le 4 août 1701, en une assemblée générale tenue sous les murs de Montréal.

Une vaste enceinte, garnie de gradins, avait été élevée dans la plaine, et l'on y avait réservé un espace pour les dames et l'élite de la ville. Treize cents sauvages vinrent s'y asseoir dans l'ordre

qui leur avait été indiqué. Jamais on n'avait vu réunis les députés de tant de nations diverses. Les Abénaquis, les Iroquois, les Hurons, les Outaouas, les Miamis, les Algonquins, les Poutewatomis, les Mascoutins, les Outagamis, les Sauteurs, les Illinois, les Cristinaux, toutes les principales nations depuis le lac Supérieur jusque vers le bas du Mississipi, y avaient des représentants. Cette nombreuse assemblée offrait le spectacle le plus varié et le plus bizarre par l'étrangeté des costumes et la diversité des idiomes. Le gouverneur occupait une place où il pouvait être vu et entendu de tout le monde. Trente-huit députés signèrent le traité définitif. [Nicolas Perrot ainsi que les deux Pères Jésuites, Bruyas et Eyselran, avaient servi d'interprètes]. Le *Te Deum* fut ensuite chanté. Un festin, des salves d'artillerie, des feux de joie terminèrent une solennité qui assurait la paix de l'Amérique septentrionale, en ensevelissant dans le sein de la terre cette hache de guerre qui, depuis tant d'années, toujours levée et toujours sanglante, avait tenu dans l'effroi tous les peuples depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique. [II

faut ajouter que, seuls parmi les Cinq-Nations iroquoises, les Agniers n'étaient pas représentés à cette assemblée extraordinaire. Cependant, peu après, ils envoyèrent des députés qui apposèrent leur signature au traité (Callières au ministre, 6 août et 4 oct. 1701)].

La consommation de ce grand acte fut accompagnée d'un événement qui laissa une impression profonde et qui fournit une nouvelle preuve du respect que le vrai patriote impose même à ses ennemis. À la première conférence publique (1^{er} août), Le Rat, ce célèbre Huron dont le nom a été cité déjà plusieurs fois, perdit connaissance. On le secourut avec d'autant plus d'empressement qu'on lui avait presque toute l'obligation de ce merveilleux concert, sans exemple jusqu'alors. Quand il fut revenu à lui, il montra le désir de parler. On le fit asseoir dans un fauteuil au milieu de cette réunion, et tout le monde s'approcha pour l'entendre. Il exposa avec dignité et modestie ce qu'il avait fait pour amener une paix universelle et durable. Il appuya beaucoup sur la nécessité de cette paix, sur les avantages qui en reviendraient à toutes les

nations, et démêla avec une adresse étonnante les intérêts des unes et des autres. Puis il se tourna vers le gouverneur général, et le conjura de justifier par sa conduite la confiance qu'on avait en lui. Sa voix s'affaiblissant, il cessa de parler. Doué d'une grande éloquence, il reçut encore dans cette circonstance imposante ces vifs applaudissements qui couvraient sa voix chaque fois qu'il l'élevait dans les assemblées publiques.

Sur la fin de la séance, il se trouva plus mal. On le porta à l'Hôtel-Dieu, où il expira pendant la nuit. Les Hurons sentirent toute la perte qu'ils venaient de faire. Jamais sauvage n'avait montré plus de génie, plus de valeur, plus de prudence, plus de connaissance du cœur humain. Des mesures presque toujours justes, les ressources inépuisables de son esprit lui assurèrent des succès constants. Passionné pour le bien et la gloire des siens, ce fut par patriotisme qu'il rompit, avec cette résolution qui, en cas pareils, compte pour rien le crime, la paix que Denonville avait faite avec les Iroquois contre ce qu'il croyait être les intérêts de la tribu huronne.

Le Rat, ou Kondiaronk, son nom huron, brillait dans les conversations par son esprit et ses réparties vives, pleines de sel et ordinairement sans réplique. Il était en cela le seul homme capable de tenir tête à Frontenac, qui l'invita souvent à sa table. Il disait qu'il ne connaissait parmi les Français que deux hommes d'esprit, le gouverneur et le P. de Carheil. L'estime qu'il portait à ce Jésuite fut ce qui le détermina, dit-on, à se faire chrétien.

Sa mort causa un deuil général. Son corps fut exposé et ses funérailles, auxquelles assistèrent Vaudreuil, le clergé, les notabilités, les ambassadeurs sauvages, furent très solennelles. On l'inhuma dans l'église paroissiale. Telle était son influence et le cas qu'on faisait de ses conseils parmi sa nation, qu'après la promesse que Callières avait faite au chef mourant de ne jamais séparer les intérêts des Français de ceux des Hurons, ceux-ci gardèrent aux premiers une fidélité inviolable.

Bibliographie

Sources. – Abbé I. Caron, *Journal de l'expédition du chevalier de Troyes à la baie d'Hudson en 1686*, Beauceville, 1918. – *Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France*, Québec, 1883-1885. – *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, Québec, 1885-1891. – P. Margry, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*, Paris, 1879-1889. – *Mémoires des commissaires du roi et de S. M. Britannique*, textes français et anglais, Paris et Londres, 1687. – *Documents relating to the early history of Hudson Bay*, edited by J. B. Tyrrell, Publications of Champlain Society, Toronto, 1931. – B. de La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, Paris, 1753. .

Ouvrages à consulter. Joindre aux ouvrages de H. Lorin, Parkman, du P. C. de Rochemonteix, précédemment cités : C. B. Reed, *The first great*

Canadian, the story of Pierre Le Moyne sieur d'Iberville, Chicago, 1910. – Pierre-Georges Roy, *La famille Rigaud de Vaudreuil*, Lévis, 1938. – B. Sulte « La famille de Callières », *Mémoires de la Société royale*, Ottawa, 1890. – G. Bryce, *The remarkable history of the Hudson's Bay Company*, 3rd edition, Londres, 1910. – Sur D'Iberville, on lira particulièrement le livre substantiel et solide de M. Guy Frégault, qui fait en même temps une critique raisonnée des documents et des ouvrages dont plusieurs sont sujets à caution : *Iberville le conquérant*, Montréal, 1944.

Table des matières

Livre quatrième

II – Découverte du Mississipi.

III – Le massacre de Lachine.

Livre cinquième

I – Les colonies anglaises.

II – Le siège de Québec.

III – Terre-Neuve et Baie d’Hudson.

Cet ouvrage est le 69^e publié
dans la collection *Littérature québécoise*
par la Bibliothèque électronique du Québec.

La Bibliothèque électronique du Québec
est la propriété exclusive de
Jean-Yves Dupuis.